La météo

Aujourd'hui:
partiellement ensoleillé, venteux, frais

Minimum 3° Maximum 15°

Demain: nuageux, venteux et frais

DÉTAILS CAHIER SPORTS

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Querin mazda
À LAVAL
1530, BOUL. CHOMEDEY
CHOMEDEY, LAVAL
688-4787

3 • MONTRÉAL, MARDI 1er JUIN 1993 109e ANNÉE Nº 218 66 PAGES, 4 CAHIERS Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

## Aujourd'hui



**A 3 ATTENTAT**

Une puissante bombe pulvérise un établissement de danseuses nues de Pointe-Claire, en banlieue ouest de Montréal, qui était heureusement fermé lors de cet attentat.

**A 3 MOHAWKS**

Hydro-Québec décide enfin de couper l'électricité à neuf clients «commerciaux» de la réserve de Kahnawake qui ne payaient plus leurs comptes depuis deux ans.

**A 15 ALLEMAGNE**

Un adolescent de 16 ans est inculpé par la justice allemande pour le meurtre de cinq Turques décédées dans un incendie criminel à Solingen, en Rhénanie-Westphalie.

**B 4 TÉLÉVISION**

Louise Cousineau commente deux nouvelles émissions de l'été, celles de Julie Snyder, toujours pleine de surprises et d'Anthony Kavanagh, qui manque encore d'expérience.

**C 1 ASSURANCE**

La compagnie d'assurance d'hypothèques du Canada (CAHC) ne souscrit plus de nouvelles polices depuis un mois et a besoin de 90 millions pour reprendre ses activités.



**B 4 BERNARD KOUCHNER**

Héros des temps modernes pour les uns, diva en mal de publicité pour les autres, Bernard Kouchner arrive à Montréal pour présenter son livre, *Dieu et les Hommes*.

## Sommaire

Annonces classées
Immobilier ..... C10 à C13
marchandises ..... C13
emplois ..... C13-C14
automobiles ..... C14
propositions d'affaires ..... C4
Arts et spectacles
informations ..... B4 à B9
ciné-horaire ..... B6-B7
Télé-horaire ..... B5
Bandes dessinées ..... C15
Bridge ..... C16
Décès ..... C17
Économie ..... C1 à C9, C18
Êtes-vous observateur? . C10
Feuilleton ..... C11
Horoscope ..... C12
Le monde ..... A14-A15, A17
Loteries — résultats: ..... A4
Mots croisés ..... C14
Mot mystère ..... C16
SPORTS
Réjean Tremblay ..... S5
Robert Duguay ..... S5
Ronald King ..... S5
Daniel Lemay ..... S6

# Parizeau promet d'abolir la loi 86

## *Le Parti québécois est divisé entre les options L'Allier et Doré*

MARIO FONTAINE

«Le Parti québécois, en arrivant au pouvoir, abolira la loi 86. Il faut que ça soit très clair», a déclaré hier le chef de la formation, Jacques Parizeau, dans une entrevue à *La Presse*.

Si M. Parizeau formule cet engagement, c'est qu'à ses yeux la législation linguistique dont est saisie l'Assemblée nationale met en cause les fondements mêmes de la Charte de la langue française. Elle fait en sorte, dit-il, que le français ne sera plus la langue commune et nécessaire des Québécois.

C'est même tout le contraire, selon le leader péquiste. Le projet de loi 86 indique aux immigrants les façons d'accéder à l'école anglaise, précise aux tribunaux et aux administrations la manière de fonctionner autrement qu'en français. Il ouvre en outre la porte aux communications anglaises entre les employeurs et leurs employés, affirme M. Parizeau.

Aussi son gouvernement, peu de temps après son élection, s'empressera-t-il d'abroger la loi 86. M. Parizeau fait valoir qu'il n'abuse pas du processus. Depuis qu'il préside la formation souverainiste, rappelle-t-il, il n'a promis d'abolir que deux autres lois: la 145 qui permet le «pelletage des factures du gouvernement vers les municipalités», et celle qui a doté la Caisse de dépôt et placement du Québec d'une «structure aberrante».

L'abolition de la loi 86 serait tout à fait démocratique, lance-t-il: personne n'est obligé de voter pour le Parti québécois aux prochaines élections, et ceux qui le feront sauront à l'avance à quoi s'attendre en matière de langue.

Pour l'heure, toutefois, ni le chef ni le parti n'ont de position arrêtée sur cette question. Le seul consensus, c'est qu'il faut se débarrasser de la 86. Pour le reste, on est en effet partagé en deux camps égaux, comme l'a démontré une rencontre entre M. Pari-

VOIR PARIZEAU EN A 2

■ Selon le Mouvement national des Québécois, la loi 86 isolera Montréal du Québec.

## Desjardins n'a pas pris en garantie les commissions des agents du Permanent

LAURIER CLOUTIER

Selon le contrat de prêt de Desjardins au Permanent du 27 novembre 1990, dont *La Presse* a obtenu copie, le prêteur n'a pris en garantie que les comptes à recevoir du courtier, excluant nommément les commissions de ses 900 agents.

Le président du Permanent, Pierre Barbeau, vient de découvrir cette perle dans ses dossiers et ses avocats, l'étude Dumas Gagné Mercier & Associés, de Sillery, en banlieue de Québec, considèrent qu'ils disposent maintenant d'«excellents» arguments pour sauver de la débâcle les six millions de commissions des agents.

La clause 3A du prêt initial de deux millions de la Caisse des Laurentides, de Québec, aux six associés du groupe de Pierre Barbeau se lit comme suit: «Les avances du prêt ne devront pas excéder 75 p. cent des commissions à recevoir de l'entreprise soustraction faite des commissions payables aux agents».

Desjardins n'aurait alors des droits que sur les quatre millions de commissions qui revenaient au Permanent avant la faillite, plutôt que sur les 10 millions saisis.

Mais la Fédération Desjardins de Québec, qui s'est par la suite associée à la Caisse des Laurentides dans ce gros dossier de prêts, déclare que le contrat fut modifié, sans toutefois pouvoir apporter de documents à l'appui.

Pierre Barbeau reconnaît que le contrat original fut amendé, mais seulement au niveau du montant des prêts.

«Desjardins s'est mêlé dans ses papiers. Il s'est mis le doigt dans l'oeil, et le pied dans la bouche. De vrais enfants d'école. Et le président de Desjardins, Claude Béland, s'est aussi fourvoyé, dimanche, lorsqu'il a déclaré que Le Permanent a fait une faillite volontaire. On ne peut déposer son bilan et faire une faillite volontaire après deux requêtes en faillite de Desjardins. La vérité, c'est qu'on ne s'est pas opposé à ces deux pétitions de faillite pour tenter de sauver une partie des meubles et réduire les dégats au niveau des 12 000 clients et des 900 agents.

«Me Germain Dumas me dit que la clause 3A devient un excellent argument devant le tribunal. Je viens d'en expédier une copie à Desjardins et au syndic François Noël».

M. Barbeau explique que la faillite du Permanent, prononcée par le tribunal jeudi dernier, demeure irrévocable. Mais Desjar-

VOIR PERMANENT EN A 2

## LES KINGS SONT «IN»



PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Wayne Gretzky et Barry Melrose jouissent de ces jours de fête que constitue la finale de la Coupe Stanley.

# Les «Californiens» sont ici pour s'amuser et... gagner

RÉJEAN TREMBLAY

Ils ont beau venir de Saskatchawan, d'Ontario, de Suède, ils ont beau avoir été élevés dans de petits villages ou de grosses fermes, ils sont devenus des «Californiens».

Et les Kings, en moins de 24 heures, ont apporté un «glamour» et un style à cette finale de la Coupe Stanley qui ont vite fait oublier les Maple Leafs de Toronto et leur grosse police.

Fallait les voir arriver hier au restaurant La Mise au jeu du Forum pour y rencontrer des dizaines et des dizaines de journalistes attirés par Wayne Gretzky, Barry Melrose, Bruce McNall et les autres nouvelles stars de Los Angeles.

Décontractés, souriants, rieurs, jouissant à plein de ces jours de fête: «J'espère que les gars vont vivre à fond cette série finale. J'espère qu'ils vont fureter en ville, qu'ils vont profiter de cet environnement, des journalistes, de la télé, de tout ce qui entoure la finale de la Coupe Stanley. Il faudrait être con pour s'enfermer et ne pas profiter de tout ça», soulignait Barry Melrose hier, après une très longue conférence de presse ponctuée de rires et de mots d'esprit.

Les «Californiens» sont à Montréal pour s'amuser. Mais ils veulent encore plus gagner: «Le hockey est amusant. Quand on gagne. Gagner, c'est le but de ce jeu. Cet hiver, quand je suis revenu au jeu, j'ai eu une séquence d'une quinzaine de matchs où j'ai mal joué et nous avons perdu plusieurs de ces matchs. Ça devient vite très lourd à supporter quand on ne gagne pas», de raconter Wayne Gretzky.

Il a repris de belles couleurs le grand Wayne. Il n'y a pas si longtemps, une heure avant le match

VOIR KINGS EN A 2

■ Autres informations en pages A 5 et 2 à 8 du cahier Sports

## Raymond Lévesque est en faveur de l'affichage bilingue à Montréal

ANDRÉ PRATTE

Après l'avocat Guy Bertrand, voici qu'un autre indépendantiste «pur et dur», le chansonnier Raymond Lévesque, appuie le principe d'un assouplissement de la loi 101 en ce qui a trait à l'affichage. D'ailleurs, dans une entrevue à *La Presse*, M. Lévesque s'est révélé beaucoup moins «dur» que dans le passé, ne souhaitant plus la souveraineté du Québec que «si c'est nécessaire» et s'inquiétant du sort de la démocratie dans un Québec indépendant.

C'est dans un article publié dans le journal montérégien *Regard* que M. Lévesque a d'abord fait part de son point de vue sur l'affichage. Rencontré hier midi dans son modeste logement du Vieux-Longueuil, le poète de 64 ans s'est expliqué plus longuement.



Raymond Lévesque

«Je ne veux pas que le Québec au complet devienne bilingue. Mais je pense que dans une ville comme Montréal qui est une métropole, dans les quartiers des affaires, les quartiers commerciaux, les quartiers à majorité anglophone, ils devraient permettre les affiches bilingues. Peut-être que pour les touristes aussi, sur les autoroutes, on devrait avoir les indications importantes en anglais; parce que c'est dangereux, un gars qui s'en vient en auto à 75 milles à l'heure puis qui voit une affiche et qui comprend rien! Je trouve que ce serait raisonnable.»

L'auteur de quelques classiques de la chanson québécoise, dont *Quand les hommes vivront d'amour* et *Bozo les culottes*, ne se prononce pas sur le projet de loi 86 comme tel, n'en connaissant pas les détails. Mais il ne comprend pas que les nationalistes se soucient tant des conséquences d'une ouverture à l'anglais dans l'affichage.

«La télévision en anglais rentre à pleins tubes, les postes de radio en anglais, les chansons en anglais, les revues en anglais et tout ça, voyons donc! À ce moment-là, qu'ils coupent tout! Ils peuvent rien faire contre ça, alors l'affichage, franchement! Je suis d'accord qu'on ait une allure francophone dans la mesure du possible, mais sans exagérer. On pourrait accorder quelques avan-

VOIR LÉVESQUE EN A 2

# Pacino veut jouer en français avec Depardieu dans une création de Lepage à Montréal

JEAN BEAUNOYER

Claude Chamberlan, directeur du cinéma Parallèle, a réussi un véritable coup de maître en provoquant une rencontre à Montréal entre l'homme de théâtre canadien le plus connu au monde, Robert Lepage et le célèbre acteur américain Al Pacino.

C'est autour d'une bonne table d'un restaurant de la rue Saint-Laurent que les deux hommes ont échangé des propos, qui ont porté principalement sur l'oeuvre de Shakespeare, et selon Chamberlan, Pacino a été envoûté par Lepage et par son théâtre. Après cette recontre, il lui a confié: «Je veux faire une création théâtrale avec Lepage à Montréal et à Québec dans laquelle je jouerai en français. J'aimerais que Gérard Depardieu fasse partie de ce projet. J'ai vu *Coriolan*, une pièce qui m'a enchanté et Lepage est un des êtres les plus fantastiques que j'aie rencontrés».

Chamberlan, qui dit vivre ses rêves les plus fous et a déjà affirmé qu'il voulait mettre Montréal sur la carte du théâtre international (même si Lepage l'a fait avant lui), précisait qu'il avait l'intention de présenter la création de cette pièce mettant en vedette Pacino dans le cadre de la 6e ou 7e édition du Festival de théâtre des Amériques.

«Les organisateurs du FTA m'ont soutenu dans mes démarches et ce festival, qui est de plus en plus prestigieux, mérite un tel événement.»

Et Depardieu?

«Je dois me rendre aux Bahamas dans les prochaines semaines afin de rencontrer Depardieu et de lui faire part du projet. Il a déjà joué Shakespeare et s'intéresse au travail de Lepage. Moi, je crois qu'un projet réunissant Pacino, Lepage et Depardieu à Montréal et Québec dans deux ans, c'est possible.»

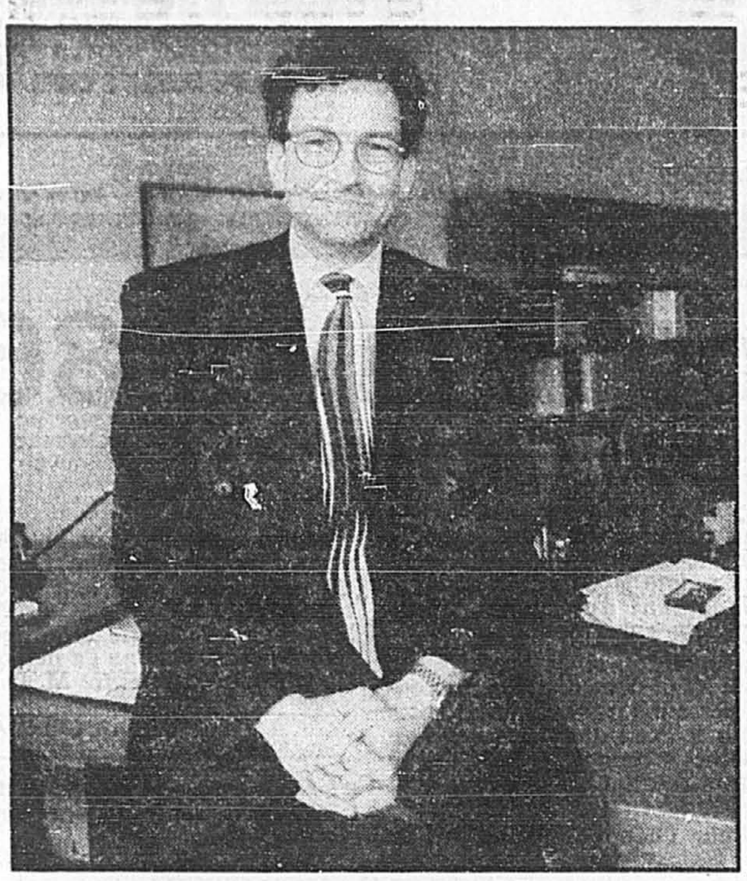
On sait que Pacino est venu à Montréal présenter *Opening Night* dans le cadre d'un hommage à John Casavetes, samedi dernier. On présentera cinq longs métrages de Cassavetes au cinéma Parallèle du 3 au 27 juin. De plus, on présente ce soir *Question sur le théâtre*, de Jean-Claude Lubtchansky, au même cinéma Parallèle avec Peter Brook, dans le cadre du Festival de théâtre des Amériques. Et du cinéma au théâtre, il n'y a qu'un pas, qu'a déjà franchi Claude Chamberlan avec... Al Pacino. □

■ Nos informations sur le Festival de théâtre des Amériques sont en page B 4.



Al Pacino

## Demain dans *La Presse*



Vivre

### La garde-robe masculine

■ **Plus résistants aux changements de styles, les hommes sélectionnent au compte-gouttes les articles qui entreront dans leur garde-robe. Très souvent, l'élément nouveau résidera simplement dans la forme d'un col de chemise, le nombre de boutons d'une veste ou encore la largeur d'un rebord de pantalon. Pour en savoir un peu plus sur les différents codes d'éthique qui régissent la mode masculine, Viviane Roy a rencontré trois hommes : Claude Rouleau (notre photo), conseiller en placements, Gilles Trudeau, avocat, et Pierre Marchand, directeur de la programmation à Musique Plus. Ils nous livrent leurs secrets dans le cahier VIVRE de demain.**

### Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

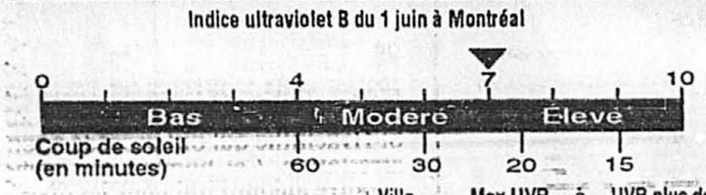
● à Montréal : Centre des donneurs de sang, Centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 18h;

● à Montréal : organisée par Bell Canada, Tour Bell, 700, rue de La Gauchetière Ouest, hall d'entrée, de 9 h à 16 h;

● à Bromont : IBM Bromont, 23, boul. de l'Aéroport, Centre de technologie, de 9 h 30 à 11 h 30 et 12 h 45 à 17 h.

### Le soleil

Indice ultraviolet B du 1 juin à Montréal

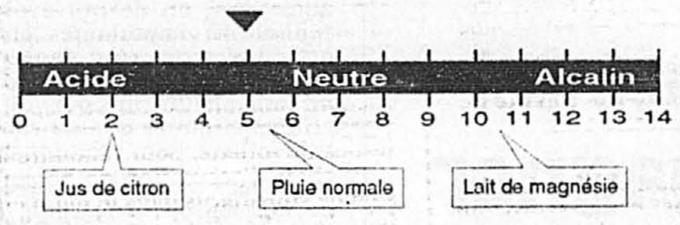



Avec un indice ultra-violet B inférieur à 4, le soleil a peu d'effet sur la peau exposée. Avec un indice modéré de 4 à 7, il est recommandé d'utiliser une crème solaire ou de porter un chapeau et des manches longues. Avec un indice élevé de plus de 7, il est possible d'avoir un coup de soleil après un temps relativement court.

| Ville | Max UVB | à | UVB plus de 4 |
|---|---|---|---|
| Hull /Ottawa | 5.0 | 13h01 | 10h à 15h |
| Montréal | 5.0 | 12h52 | 11h à 15h |
| Ste-Agathe | 4.0 | 12h53 | - |
| Sherbrooke | 4.0 | 12h46 | - |
| Drummondville | 4.0 | 12h48 | - |
| Québec | 4,0 | 12h43 | - |

### La pluie

Indice de l'acidité des précipitations du 1 juin à Montréal




(4.91) 5 fois plus acide que des précipitations normales

### La quotidienne

Tirage d'hier

| | |
|---|---|
| à trois chiffres | 713 |
| à quatre chiffres | 2941 |


| | | | |
|---|---|---|---|
| **ABONNEMENT** | 285-6911 | **ANNONCES CLASSÉES** | |
| Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30 | | lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 | 285-7111 |
| | | Décès, remerciements | 285-6816 |
| **RÉDACTION** | 285-7070 | **GRANDES ANNONCES** | |
| **PROMOTION** | 285-7100 | Détaillants | 285-7202 |
| **COMPTABILITÉ** | | National, Télé+ | 285-7306 |
| Grandes annonces | 285-6892 | Vacances, Voyages | 285-7265 |
| Annonces classées | 285-6900 | Carrières et professions, nominations | 285-7320 |

La Presse

*LA PRESSE* est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — **Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1515.**

**RENSEIGNEMENTS 285-7272**


22-2

**CODE DU JOUR** — **MARDI 1er JUIN 1993**

# Amende record de 4 millions pour Tioxide

MARTIN PELCHAT

■ Un juge de la Cour du Québec à Sorel a condamné hier la compagnie Tioxide Canada, de Tracy, à payer quatre millions de dollars pour avoir rejeté dans le fleuve Saint-Laurent de fortes quantités de métaux lourds et d'acide sulfurique. Il s'agit du jugement le plus sévère jamais rendu au Canada dans une cause environnementale.

De cette somme, trois millions seront consacrés à des projets de restauration des habitats de plusieurs espèces de poisson, a indiqué le chef de la division des enquêtes à Environnement Canada, Guy Martin. L'autre million sera perçu sous forme d'amende.

La décision du juge Paul-A. Bélanger a suivi le plaidoyer de culpabilité enregistré par Tioxide Canada et cinq de ses administrateurs visés par une plainte déposée en octobre 1992 par Environnement Canada. Cette plainte était le résultat d'une enquête menée par M. Martin et son équipe. Ils avaient notamment étudié les rejets émis par Tioxide Canada entre le 15 et le 20 octobre 1991.

« Par un jugement semblable, la cour, dans les faits, a reconnu que la pollution est un crime », disait Guy Martin hier. Ce dernier voit également dans ce jugement un message très clair aux administrateurs de compagnies: la seule façon de se prémunir contre des situations semblables, « c'est de faire de la prévention », dit-il.

Le tribunal a aussi ordonné à la compagnie de laisser inactive la section polluante de ses installations de Tracy. Cette section a été fermée en avril par la compagnie, d'indiquer M. Martin.

En octobre 1992, le gouvernement fédéral avait déposé contre Tioxide Canada et ses administrateurs 36 accusations en vertu d'un article de la Loi sur les pêches interdisant le rejet de substances nocives dans les eaux où vivent les poissons. Parmi les administrateurs visés se trouvaient le pdg de Tioxide ainsi qu'un représentant de la compagnie-mère britannique.

Environnement Canada a maintenant 30 jours pour verser au dossier de la cour un projet concret de restauration des habitats, a expliqué Guy Martin. Le ministère a mis à contribution dans ses recherches à ce sujet le Service canadien de la faune et le ministère québécois des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche.

La compagnie Tioxide Canada fabrique à Tracy, à une soixantaine de kilomètres de Montréal, un pigment de titane entrant dans la composition de peintures, de papiers et de plastiques.

SUITE DE LA UNE

## PARIZEAU

**Parizeau promet d'abolir la loi 86**

zeau et les 125 présidents d'associations de comté samedi dernier.

Des trois heures et demie de discussions, l'essentiel a porté sur le dossier linguistique. Le bilan: la moitié opte pour un retour à la Charte de la langue française, l'autre pour un assouplissement sur l'affichage en faveur des individus et des petits commerces.

C'est ce que M. Parizeau appelle les options L'Allier et Doré, du nom des maires de Québec et Montréal qui ont défendu ces positions respectives en commission parlementaire la semaine dernière. On a remarqué que les délégués de l'ouest de l'île de Montréal et ceux de la province préconisent davantage le respect intégral de la loi 101, ceux de l'est et du centre de la métropole sont davantage prêts à des accommodements.

Lui-même penche pour l'option Doré, qui préconise la prépondérance du français dans l'affichage mais permet le bilinguisme pour les commerces propriétés d'individus et d'entreprises personnelles. Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, tient un discours semblable. M. Bouchard considère lui aussi que la loi 86 est une véritable menace pour le français, mais accepterait le retour à une certaine forme de bilinguisme dans l'affichage.

« Une personne a des droits fondamentaux, pas une compagnie », plaide Jacques Parizeau. Sa position n'est cependant pas encore irrévocable, et s'il fallait que les tenants d'un retour à la loi 101 telle qu'amendée en 1983 l'emportent, ça ne le dérangerait « pas profondément ».

Il n'appréhende pas de difficulté à concilier les deux tendances au sein de son parti, pas de « débat déchirant ». Tous s'opposent au projet de loi 86, souligne-t-il, il s'agit avant tout de « l'enlever du chemin ». Il décidera, dans les prochains jours, dans quelle direction mener la barque.

Dans un document de travail publié il y a quelques mois, un comité du PQ préconisait le maintien des droits des anglophones et de leurs institutions après l'accession du Québec à la souveraineté, mais demandait des avis juridiques sur l'affichage. M. Parizeau lui-même se sent bousculé par le projet de loi 86, beaucoup plus large qu'il s'y attendait.

Le chef péquiste convient que la « propagande massive » qui déferle depuis un mois sur la question linguistique a du succès. Au point, se désole-t-il, que le directeur du cabinet de son leader parlementaire, Charles Grenier, dit que la campagne de la Coalition contre le projet de loi 86 ne lève pas et que le momentum n'est pas dans ce camp.

Une déclaration rapportée hier par la Presse Canadienne qui a laissé M. Parizeau « sans voix ». « Si on en est rendu là avec quelqu'un qui est aussi proche de nous, c'est que vraiment il est temps qu'on rende les choses plus claires », pense le leader souverainiste, convaincu que la tournée de la Coalition en province galvanisera l'opposition au projet de loi défendu par Claude Ryan. □

## LÉVESQUE

**Raymond Lévesque est en faveur de l'affichage bilingue à Montréal**

tages aux anglophones sans que ce soit la fin du monde. »

### Le « nationalisme extrémiste »

Quand on souligne à l'artiste que le PQ, lui, semble très inquiet de l'effet du bilinguisme dans l'affichage, il répond: « Le nationalisme extrémiste, c'est dangereux. Je ne veux pas exagérer, mais souvent des systèmes fascistes ont commencé avec des petits détails comme ça. Tous les systèmes fascistes au départ avaient des bonnes intentions et des bonnes raisons, alors c'est dangereux ça. Je pense qu'il faut moyenner, c'est normal. Je veux pas être extrémiste comme le PQ et la Société Saint-Jean Baptiste. Mais faut pas se laisser manger la laine sur le dos non plus! »

Raymond Lévesque admet que son point de vue sur cette question a évolué, que dans les années 1970 il était d'accord avec l'interdition de toute autre langue que le français dans l'affichage. « C'était un autre climat, les choses ont changé », se contente-t-il de dire pour expliquer ce virage.

Ce n'est pas le seul sujet sur lequel M. Lévesque a, disons, « modéré » sa position. Ainsi, quand on lui demande s'il croit toujours à l'indépendance, il répond: « Si c'est nécessaire... Je trouverais ça dommage qu'on ne réussisse pas à s'entendre, que les anglophones ne parviennent à avoir une ouverture d'esprit vis-à-vis nous. S'ils n'arrivent pas à nous accepter, ben on va s'en aller, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse? »

Si le chansonnier hésite aujourd'hui au sujet de la souveraineté, ce n'est pas parce qu'il est tombé en amour avec le Canada ou parce qu'il croit une entente probable entre les deux peuples fondateurs. D'ailleurs, il dénonce avec sa vigueur coutumière le sort des francophones hors Québec, qui ont été « persécutés ». L'attitude moins « radicale » de celui qui a déjà été le « patriote de l'année » de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient plutôt d'une profonde inquiétude quant au sort de la démocratie dans un Québec souverain.

« Regardez l'histoire du Québec: depuis 1900, on a eu la dictature cléricale, on a eu la dictature de Duplessis. On a pas eu beaucoup de périodes démocratiques au Québec. Chaque fois que j'ai écrit des choses contre René Lévesque, des gens répondaient dans le journal et disaient: 'De quel droit?' Comment de quel droit? J'ai pas le droit, moi, de dire que je ne suis pas d'accord? Il y a une mentalité radicale dangereuse au Québec, je me méfie de ça. »

### Le « power trip » du PQ

Puis de se lancer dans une attaque vitriolique contre le gouvernement Lévesque. « Ce sont des gens qui se sont payé un *power trip* confortable sur notre dos. Il fallait les voir à Québec avec leurs limousines, puis la grosse vie. C'était toute une gang d'opportunistes et d'arrivistes! Ces gens-là m'ont profondément déçu. Alors je me dis: si on devient indépendants et qu'on tombe dans les mains d'une autre clique, de gens qui sont motivés par des ambitions personnelles et par le pouvoir, je me demande où on pourrait peut-être se ramasser. »

De cette intolérance qu'il reproche aux leaders indépendantistes, il veut pour preuve l'attitude qu'ils ont eue à son égard au milieu des années 1980 après qu'il se fut mis à critiquer le gouvernement péquiste et les centrales syndicales.

« J'étais là pour toutes les manifestations. Mais aussitôt que j'ai commencé à critiquer un peu le mouvement syndical et le Parti québécois, j'ai été rejeté. Où elle est la démocratie? Pourquoi moi, Raymond Lévesque, j'ai pas le droit d'avoir des opinions différentes? Ces gens-là ne me parlent plus. J'ai des grands amis d'autrefois, Gérald Godin, le p'tit Charron qui ne me parlent plus! Dans le mouvement syndical, c'est plus l'amour pour moi. Parce que je m'en prends aux grosses centrales, parce que je trouve qu'elles exagèrent. Ben c'est ça: au Québec, faut que tu t'enlignes, si tu t'enlignes pas, ben tu manges la claque. Ça c'est dangereux. »

Au sujet de l'actuel président du Parti québécois, Raymond Lévesque n'a que des bons mots. « Parizeau, c'est un honnête homme. C'est pas un homme qui a des ambitions personnelles, c'est vraiment un homme qui veut se dévouer pour la nation. Mais autour de lui, c'est pas seulement du monde de même. Il y a des petites cliques qui se partagent déjà des postes d'ambassadeurs entre eux. Ils ne sont même pas au pouvoir et déjà ils se distribuent les bons postes! »

Raymond Lévesque veut être bien clair sur la dérive anti-démocratique qu'il craint dans l'éventualité de l'accession du Québec à la souveraineté: c'est une crainte justement, pas une prédiction. « Je ne veux pas dire que ça va nécessairement arriver, mais c'est possible. Parce que c'est pas long pour des individus d'installer un système, puis après c'est très difficile de s'en sortir. Regardez Duplessis, regardez en Russie. Je ne veux pas donner l'impression que c'est ça qui va arriver, mais il faut l'avoir à l'oeil, il faut surveiller. »

## PERMANENT

**Desjardins n'a pas pris en garantie les commissions des agents du Permanent**

dins devrait rembourser les six millions de commissions aux agents.

Pierre Barbeau et ses cinq associés se préparent, quant à eux, à déclarer une faillite personnelle. « On a endossé huit millions d'emprunts du Permanent ».

Le président n'exclut pas toutefois une poursuite salée contre Desjardins, ajoutant qu'il n'a pas pris le temps d'élaborer sa stratégie sur ce projet. « Je travaille actuellement pour les agents ».

Sylvie Robitaille, porte-parole de la Fédération Desjardins, tout en avouant qu'elle n'est pas une spécialiste des dossiers de prêts, affirme que le contrat de novembre 1990 fut modifié en mai 1991, en décembre 1991 et en décembre 1992, mais sans fournir de preuves. Elle ajoute que la formule de calcul des garanties de Desjardins de la clause 3A devenait caduque, lors des trois amendements, dès que Le Permanent accusait un déficit d'opérations. Le Permanent a fait neuf millions de pertes depuis 1990.

Par ailleurs, Me Bernard Moreau, de l'étude Lengvary Brameu, qui se spécialise dans la défense de compagnies et d'employés lors de faillites, déclare aussi que les 900 agents pourraient récupérer leurs six millions de commissions. Lors de faillites, les honoraires disposent en fait d'un statut beaucoup plus fort que les salaires devant le tribunal, affirme-t-il. L'avocat a proposé hier ses services au « Comité des neuf » représentant les 900 agents.

## KINGS

**Les Kings sont « in »**

des Étoiles en février dernier, Bruce McNall était obligé d'improviser une conférence de presse dans le garage du Forum pour démentir les rumeurs concernant Gretzky: « Ça n'avait plus de bon sens. Je voulais rassurer Wayne, je voulais rappeler qu'il serait un King tant qu'il le voudrait. Mais je voulais encore plus qu'il soit heureux. Je ne le sentais plus heureux », a ajouté McNall.

Gretzky n'était plus heureux parce qu'il n'arrivait plus à voir la lumière au bout du tunnel: « Ce furent cinq grosses années de travail. Et à chaque fois qu'on arrivait en fin de saison, il manquait toujours un élément. Cette fois, c'est une équipe unique, spéciale, j'ai beaucoup de plaisir à me retrouver dans cette finale. Et ce n'est pas parce que les gens disent que ça pourrait être ma dernière », de dire Gretzky.

Ça peut sembler gros comme affirmation, mais les journalistes qui accompagnent les Kings dans leur odyssée le confirment tous: « C'est un vent de folie qu'on n'a jamais vu dans le sport à L.A. », soutient Stu Nahan, un vétéran commentateur sportif: « C'est encore plus fou que la Série mondiale de 1988 remportée par les Dodgers ».

Les relationnistes de la Ligue nationale avaient le sourire éblouissant, hier. La présence des Kings de Los Angeles assure une couverture importante dans les médias américains. Le *USA Today* consacre une page à la finale ce matin. C'est une première.

« Nous continuons à vendre le hockey dans des marchés qui n'étaient pas évidents », indiquait Bruce McNall: « L'an prochain, les Mighty Ducks de Anahein vont profiter de cette folie qui balaie L.A. Et San Jose aussi. Et Dallas. Quand j'ai reçu 25 millions en dédommagements, on a peut-être trouvé que c'était exagéré. Ces millions vont être vite remboursés en marketing », de lancer McNall à la blague.

Parait qu'à Los Angeles, ce n'est plus « cool » de porter une veste des Raiders de la LNF. C'est trop associé à la violence et aux émeutes raciales.

Ce qui est « in », c'est une casquette des Kings. Même et surtout à Hollywood.

On va pouvoir vérifier tout ça dans quatre jours. □

# *Jean Doré : le Canadien en quatre matches*

■ « Ce soir, dans un Forum patiné par le temps, les Canadiens de Montréal sauteront sur la glace et sur une occasion historique : remporter la centième Coupe Stanley. Ce soir, dans des milliers de foyers montréalais, les partisans de la Sainte-Flanelle auront les jambes en coton. Et ce soir, dans les gradins, calmement agrippé au dossier du siège d'en face, je fredonnerai, histoire de me donner confiance, cet hymne à la victoire : *Na na na! Hey hey hey! Good Bye!*

« Car, il faut bien le dire, les Kings de Los Angeles sont pleins de talent. Ils sont déterminés. Ils ont Gretzky, qui semble avoir retrouvé l'ardeur de ses meilleurs jours. Ils ont même un Montréalais du nom de Luc Robitaille. Ils ont tout, mais alors tout, pour remporter la Coupe Stanley. Mais pas cette année... Car (halte-là! halte-là!) les Canadiens sont là! Et non seulement ils possèdent autant de qualités que les Kings, mais, en plus, ils jouent pour Montréal, cette ville que je surnomme affectueusement, n'en déplaise à mon ami le maire de Québec, « la capitale mondiale du hockey ».

« Nos Canadiens l'emporteront pour trois raisons. Premièrement, ils sont frais et dispos. Contre des Kings quelque peu défraichis, ça sera du gâteau. Ensuite, ils ont l'avantage de la glace. Et devant des partisans aussi chaleureux que les Montréalais, ça sera de la tarte. Troisièmement, Jacques Demers est sympathique, généreux, d'une amabilité proverbiale. Un homme comme lui ne peut pas perdre. Si on ajoute à tout ça le fait que la Coupe Stanley elle-même revendique le droit de fêter son centenaire à Montréal, l'affaire est dans le sac. Notre bon vieux Forum aura donc la chance de se retirer en pleine gloire.

« Les Kings sont peut-être rois à Los Angeles, mais ils devront s'incliner devant Sa Majesté Patrick et notre souveraine équipe. Mes prédictions : le Canadien en un minimum de quatre matches, pour un maximum de sept.

« En attendant la première mise au jeu d'une série qui, comme toutes celles que nous ont offertes les Canadiens, promet d'être riche en sensations fortes, j'aimerais, au nom de tous les partisans et partisanes du Canadien de Montréal, souhaiter à Jacques Demers et à ses hommes la meilleure des chances... bien que je sois fermement convaincu que ce sont les Kings qui en auront le plus besoin ! »

***Jean Doré***
***maire de Montréal***


Faute de faire la une on fait la une et dix-neuf.

L'Oeuf McMuffin™ 1,19$ plus taxes

sur présentation du bon-déjeuner

La Presse

L'Oeuf McMuffin 1,19$ plus taxes

J'M

Limite d'un bon par client par visite. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre. Non monnayable. Échangeable dans les restaurants McDonald's participants jusqu'au 4 juin 1993.

La Presse

# Six professionnels reconnus coupables d'une fraude immobilière de plus de cinq millions

LUCIE CÔTÉ

■ Au terme d'un (troisième) méga-procès qui a duré huit mois, huit ans après le début des procédures judiciaires et après 12 jours consécutifs de délibérations, les jurés ont rendu un verdict de culpabilité sur plus de 450 chefs d'accusation de fraude et de conspiration contre six professionnels accusés d'avoir commis une fraude immobilière de plus de cinq millions dont ont été victimes une dizaine d'institutions financières, entre 1982 et 1984.

C'est la Banque canadienne impériale de commerce qui, la première, a réalisé la fraude dont elle était victime et porté plainte à la police.

Les six accusés, reconnus coupables dimanche soir, qui, défendus par cinq avocats, subissaient leur procès simultanément, n'ont pas présenté de défense. Il s'agit de Pierre Côté, président de la société Gestion de Trebec; Serge Joly, avocat; André Dufresne, notaire; Michel Juneau et Gilbert Wasser, évaluateurs agréés, et Robert Lavigne, courtier, qui ont gonflé, dans des transactions bidon, le prix de 164 propriétés et ainsi obtenu de substantiels prêts hypothécaires.

La fraude consistait à acheter des «taudis» au prix du marché, et à les revendre beaucoup plus cher à des prête-noms (qui recevaient un peu d'argent — entre 500 $ et 1 500 $ — en échange de leurs services), en faisant augmenter leurs prix par des ventes successives en cascade, a expliqué hier le procureur de la Couronne, Me Claude Haccoun, qui travaillait sur ce dossier depuis le tout début de l'affaire, en 1985.

Par sa démesure, ce procès très technique passera certainement à l'histoire. Toutes sortes de détails y concourent. La seule lecture des actes d'accusation, à l'amorce du procès, a pris deux heures. 125 témoins ont par la suite été entendus et 1 000 pièces ont été déposées. À la veille des délibérations, plutôt que de donner de vive voix ses instructions aux jurés — la procédure habituelle — le juge Pierre Pinard, de la Cour supérieure, a déposé le résumé de la preuve, un document de... 1 500 pages.

Des accusations avaient été portées pour la première fois en mars 1986, puis cassées, parce que jugées trop vagues, par le juge Jean-Guy Boilard, trois mois plus tard.

Un premier procès, qui impliquait alors 17 accusés — dont certains, depuis, ont plaidé ou été reconnus coupables et purgent maintenant une peine d'emprisonnement, alors que d'autres subiront leur procès à l'automne — s'était enfin ouvert en janvier 1987. Il avait cependant été interrompu quatre mois plus tard par la maladie très grave du juge Réjean Paul. Au cours du deuxième procès, après une décision du juge Jean-Guy Riopel, le ministère public avait tout à coup retiré toutes ses accusations contre 13 des professionnels inculpés, une procédure qui lui donnait alors une année entière pour porter de nouvelles accusations.

Le troisième procès qui vient de s'achever s'est déroulé sans interruption, depuis le 19 octobre dernier, hormis les deux semaines de congé accordées à Noël aux 11 jurés — l'un d'entre eux, malade, ayant dû se retirer en cours de route. Au début de ce dernier procès, 604 accusations ont été portées, mais pour 126 d'entre elles des verdicts dirigés ont été imposés, faute de témoins et de preuves.

# Une bombe dévaste un bar de danseuses nues

## *Il s'agit du deuxième attentat criminel contre cet établissement de Pointe-Claire*

MARCEL LAROCHE

■ Une bombe de forte puissance constituée de 10 à 12 kilos d'explosifs a littéralement pulvérisé un bar-restaurant de danseuses nues de l'ouest de Montréal, forçant les propriétaires à fermer temporairement leur commerce lourdement endommagé par cet attentat criminel.

L'établissement visé, le Cactus situé au 1866 du boulevard des Sources, à Pointe-Claire, était heureusement fermé quand des artificiers amateurs l'ont démoli à la dynamite, tôt lundi matin, en y déposant juste devant la porte principale une puissante charge explosive.

Cet attentat dévastateur, le second en 14 mois dirigé contre ce bar-restaurant bien connu de l'ouest de la métropole, laisse présager que des individus sans scrupule souhaitent à tout prix que ce commerce offrant des spectacles de danseuses nues ferme définitivement ses portes.

La retentissante déflagration survenue à 00 h 30 hier matin et ressentie à plusieurs kilomètres à la ronde, a complètement soufflé toute la devanture du restaurant situé près d'une tour à bureaux, dans un petit centre commercial.

Tout le rez-de-chaussée de l'édifice occupé par le bar-restaurant a été détruit de fond en comble tandis que des débris de toutes sortes jonchaient le sol quand les premiers policiers du district 11 de la CUM sont accourus sur les lieux de l'explosion.

Sous la force du puissant déplacement d'air provoqué par la déflagration, tout l'immeuble a été éventré et un cratère d'une dimension de plus d'un mètre de profondeur a été creusé directement dans le béton!

Des témoins ont affirmé à la police avoir aperçu des rôdeurs circulant en automobile à proximité du bar-restaurant quelques instants avant que le commerce soit transformé en ruines.

Sans pouvoir déterminer la nature et la provenance de cette bombe de fabrication artisanale, des artificiers de la police de la CUM dépêchés hier matin sur les lieux de l'attentat estiment qu'une charge de 10 à 12 kilos d'explosifs (de 20 à 20 livres?) a été utilisée pour causer autant de dommages. L'édifice pourrait même être considéré comme une perte totale.

Comme le bar-restaurant Cactus n'ouvre pas le dimanche, aucun employé ou client du commerce n'était présent au moment de l'explosion.

L'enquête confiée au sergent-détective Roland Patenaude, de la section des incendies criminels de la police de la CUM, pourrait s'orienter du côté des activités de ce bar-restaurant qui a déjà été la cible dans le passé d'un semblable attentat.

Bien que les deux proprios, un homme et une femme qui ne semblent pas être victimes d'un quelconque racket de protection, sont dépassés par les événements, les policiers de la CUM ne peuvent ignorer que ce bar-restaurant a déjà été visité par des individus qui, dans la nuit du 23 mars 1992, ont vainement répandu de l'essence sur le toit dans le but d'y mettre le feu.

Les enquêteurs de la CUM tenteront au cours des prochains jours de déterminer si l'attentat avorté de mars 1992 contre le bar-restaurant Cactus est relié avec celui du week-end dernier qui a complètement détruit de commerce de Pointe-Claire.



Sous le souffle de l'explosion d'origine criminelle, toute la devanture du commerce de Pointe-Claire présentant des spectacles de danseuses nues a été pulvérisée.

PHOTO TOM RUTHERFORD, collaboration spéciale

# Hydro-Québec coupe l'électricité à neuf Mohawks dans la réserve de Kahnawake

DENIS LESSARD
*du bureau de* La Presse
*QUÉBEC*

■ Après plus de deux ans de souque à la corde et des centaines de milliers de dollars de comptes en souffrance, Hydro-Québec a finalement décidé de couper le courant à des Mohawks de Kahnawake qui ne payaient plus leurs comptes d'électricité.

Avec l'assurance qu'ils ne seraient pas inquiétés, les employés d'Hydro ont interrompu, hier, le service pour neuf clients «commerciaux» de la réserve, qui avaient reçu il y a trois semaines une dernière mise en demeure de la société d'État.

Selon Jean-Marie Pelletier, porte-parole d'Hydro pour la région du Richelieu, d'autres coupures suivront. Des avis de coupures ont été transmis à une trentaine de commerces récalcitrants, au début du mois de mai; ce qui a incité une quinzaine d'entre eux à régler leur facture.

Une dizaine d'autres commerces sont susceptibles de se faire couper le courant prochainement s'ils ne satisfont pas aux réclamations d'Hydro.

Après plus de deux ans et demi de tolérance à l'égard de 400 «cas difficiles» à Kahnawake, les coupures d'hier doivent être vues comme un premier pas, de souligner M. Pelletier. «Nous sommes appuyés par les 80 p. cent de clients autochtones de Kahnawake qui, eux, paient leurs comptes d'électricité régulièrement et qui demandent que le traitement soit équitable pour tout le monde», de lancer M. Pelletier.

Il est vrai que la société d'État a davantage patienté avant d'agir dans le cas des Mohawks; les autres mauvais clients d'Hydro sont traités de façon plus expéditive. «Il fallait tenir compte d'un contexte particulier», explique-t-il, admettant qu'Hydro avait fait preuve de «plus de patience» dans ces cas que pour d'autres abonnés. Mais une fois que les garanties furent obtenues quant à la sécurité des employés d'Hydro qui devaient se rendre dans la réserve, plus rien n'empêchait les interruptions de service. Pour ravoir l'électricité, ces neuf clients devront rembourser la totalité de leurs dettes à Hydro, précise-t-on.

M. Pelletier se refuse à chiffrer les dettes de ces commerces. Pour Hydro, un «compte difficile à percevoir» représente des factures accumulées de plus de 1 000 $. Dans le cas du non-résidentiel, les comptes grimpent beaucoup plus vite: les comptes en souffrance d'un centre communautaire Mohawk d'Oka a, par exemple, atteint 25 000 $.

# Montréal abat les pommetiers à la Place d'Armes

## *D'ici à deux semaines, la Ville y plantera dix-huit marronniers*

GILLES GAUTHIER

■ Parce que «leur entretien est laborieux», la Ville de Montréal abattra demain matin les nombreux pommetiers décoratifs qui ornent depuis quelque 20 ans la partie nord de la Place d'Armes.

Elle soutient que l'abattage de ces arbres est rendu nécessaire «en raison des problèmes de tavelure, de brûlure bactérienne et de dépérissement nectrien qui les affectent à chaque année».

La Ville avait déjà éliminé l'an passé dix arbres — quatre tilleuls et six pommetiers — du square afin d'installer les gradins permettant d'assister au Grand Jeu de nuit.

Le responsable du Jardin botanique, Pierre Bourque, avait alors expliqué que les arbres étaient également enlevés à cause de leur chétivité et de leurs formes boiteuses.

Le Grand Jeu déménage cette année au Champ-de-Mars, derrière l'hôtel de ville, parce que les résidants du Vieux-Montréal ne voulaient pas subir à nouveau les désagréments découlant de la présentation de ce spectacle. Ce qui permet, explique-t-on, un réaménagement paysager complet de la Place d'Armes.

Malgré leur floraison spectaculaire, on ne remplacera pas les pommetiers par des arbres de la même espèce à cause des risques d'infestation. Les arbres enlevés l'an passé devaient être transplantés, avait-on promis, dans le parc des Îles (Sainte-Hélène et Notre-Dame).

D'ici à deux semaines, on plantera plutôt à la Place d'Armes 18 marronniers, «peu affectés par les problèmes d'insectes et de maladies et résistant bien aux conditions urbaines».

## L'EXPRESS DU MATIN

### AVIS AUX MONTRÉALAIS

■ Les contribuables montréalais doivent prendre en considération que le deuxième versement de leur compte de taxes 1993 est dû aujourd'hui même, en raison de la décision de l'administration Doré de devancer d'un mois le paiement des taxes qui, dans le passé, pouvait être effectué le 1er juillet.

### TREIZE CHEFS D'ACCUSATION

■ Un individu de 57 ans résidant à Granby, Jean-Paul Desautels, a comparu hier au palais de justice de l'endroit pour répondre de treize chefs d'accusation, dont neuf pour trafic de stupéfiants, trois pour incitation à des attouchements sexuels et une dernière relativement à la culture de cannabis. Les infractions reprochées se seraient déroulées entre le 15 août et 31 décembre 1992. L'individu recrutait des jeunes gens âgés entre 12 et 15 ans, qui fréquentaient la polyvalente Sacré-Coeur-de-Granby. L'enquête a été menée à terme par les policiers de la Sûreté du Québec du poste de Granby.

### DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

■ Pour une quatrième année consécutive, la Ville de Montréal distribue 3000 composteurs domestiques aux résidants de son territoire désireux de participer à ce programme de gestion écologique des matières recyclables. Cette année, cinq modèles de composteurs sont disponibles. Pour obtenir leur composteur domestique, les Montréalais n'auront qu'à se présenter, à compter de samedi prochain à 13 h, au Centre de tri et d'élimination des déchets, au 2525 Est Jarry, à l'angle de la rue d'Iberville. Ces composteurs sont offerts aux résidants montréalais pour la somme de 25 $, soit environ la moitié du prix de vente au détail.

### IL ÉCHAPPE À SES GARDIENS

■ Un homme âgé de 28 ans a faussé compagnie à ses gardiens, hier peu après midi, à St-Hyacinthe. L'individu était amené au palais de Justice de cette municipalité pour comparaître sous diverses accusations de vol, recel et substitution de personnes. Il s'est enfui à pied, mais a été capturé dans un garage à proximité du palais de Justice. Ce sont les agents de l'unité d'urgence de la Sûreté du Québec de Montréal et leurs confrères du poste de St-Hyacinthe qui ont procédé à son arrestation. Cet homme doit comparaître aujourd'hui pour les diverses accusations déjà mentionnées précédemment, ainsi que pour avoir échappé à ses gardiens légaux.

### SAISIE DE STUPÉFIANTS

■ Les policiers de la Sûreté du Québec de l'escouade du crime organisé à Joliette, prêtant main forte aux policiers municipaux de Repentigny, ont mis sous arrêt deux suspects, le week-end dernier au comptoir de la Saint-Vincent-de-Paul à Repentigny, après avoir saisi approximativement 650 grammes de haschisch, 40 grammes de marijuana et deux de cocaïne, le tout d'une valeur d'environ 15 000 $. Richard Imbault, 22 ans de Repentigny, a comparu hier au palais de justice de Joliette, pour répondre à trois chefs d'accusation de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic, deux bris de probation et complot pour trafic. L'autre individu, un homme de 20 ans également de Repentigny, devrait comparaître par voie de sommation sous des accusations de complot pour trafic de stupéfiants.

### LES ACEF DÉNONCENT HYDRO

■ La Fédération des Acef dénonce le durcissement des pratiques de recouvrement d'Hydro-Québec, «qui refuse toujours de prendre ses responsabilités en tant qu'unique fournisseur d'un service essentiel». Elle demande à Hydro de donner suite aux recommandations du groupe de travail *précarité-pauvreté de certains clients consommateurs d'énergie*, qui avait pour mandat de proposer, au gouvernement et aux fournisseurs d'énergie, une stratégie globale d'intervention pour venir en aide aux familles en situation financière précaire. Enfin, la Fédération propose à Hydro de réunir les principaux intervenants concernés par le problème de paiement de factures d'électricité et de créer un comité de travail pour donner suite à ces recommandations.




Un appel à loger!

Réservation Québec se charge de vous trouver un lieu d'hébergement lors de vos voyages ou séjours. Ce nouveau service est **absolument gratuit** et tout à fait efficace pour vous faciliter la vie et l'accueil partout au Québec.
À service unique, numéro unique:

7 jours sur 7 **878-1000** En Amérique du Nord: sans frais **1-800-363-7372**

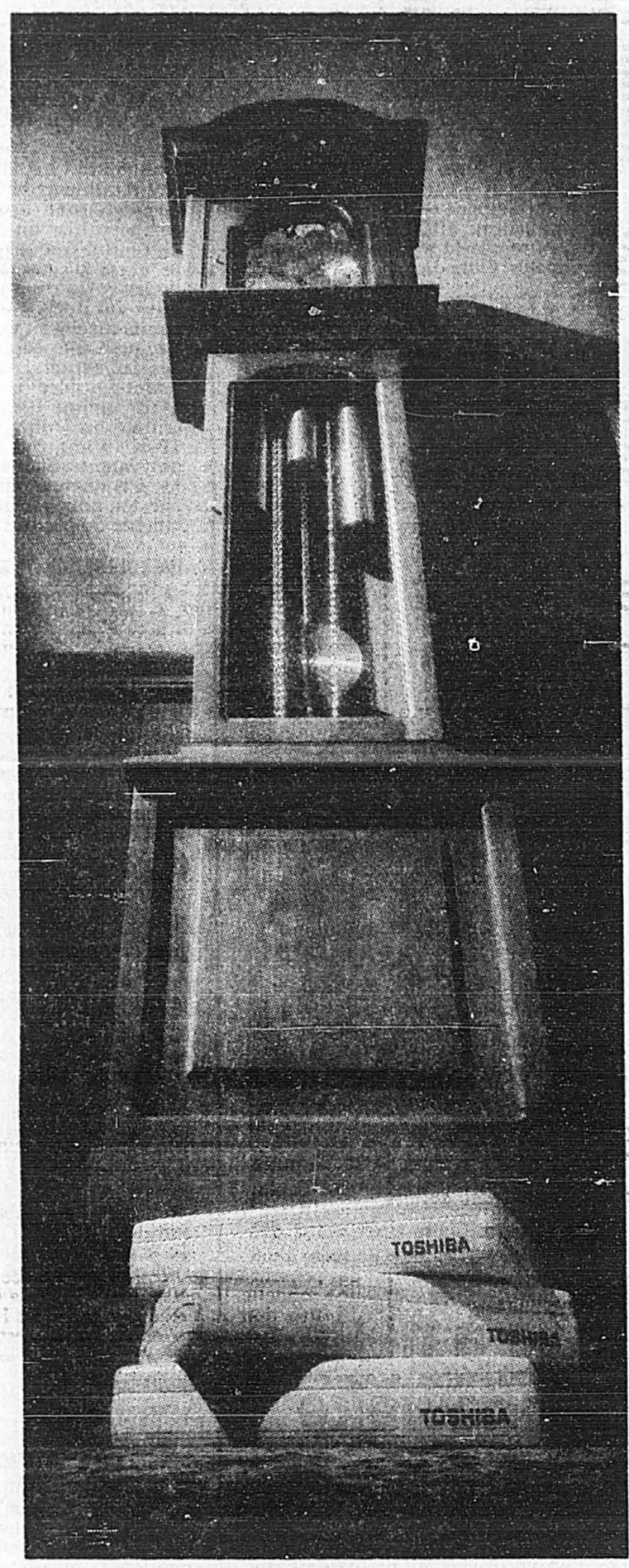


RÉSERVATION QUÉBEC MC*
*On vous réserve le Québec!* MC

Service d'assurance voyage offert

* Détenteur d'un permis du Québec

CE QU'ILS RENFERMENT
RÉSISTERA AUSSI
AU POIDS DU TEMPS.

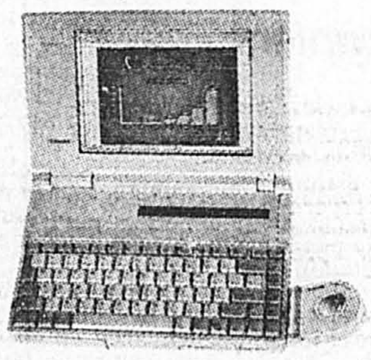



*Les nouveaux bloc-notes 486 de Toshiba.*

*Nos ordinateurs bloc-notes sont très bien notés depuis longtemps pour leur extraordinaire* durabilité. Tout appareil qui subit 185 essais rigoureux avant de quitter l'usine ne peut être que durable. Alors, que renferme donc notre nouvelle série ?*

*De la puissance. En abondance.*

*Tous les bloc-notes de notre nouvelle gamme sont équipés d'un processeur 486 Intel℠ à la fine pointe de la technologie. Forts de leur puissance, ils permettent d'exploiter les logiciels d'aujourd'hui. En outre, ils constituent un investissement durable pour exploiter les logiciels de demain. Pour obtenir plus de précisions et vous renseigner sur les distributeurs, composez le 1-800-387-5645.*



***Série T1900*** *– Processeur i486SX/20 MHz • Mémoire vive 4/20 Mo (standard/maximum) • Disque dur 120 Mo avec écran ACL monochrome • Disque dur 200 Mo avec écran ACL couleur • Logiciels Windows 3.1℠ MS-DOS℠ préchargés • Souris BallPoint℠ Direct Connect℠ • 1 logement PCMCIA*

***Série T4500*** *– Processeur i486SX/20 MHz • Mémoire vive 4/20 Mo (standard/maximum) • Disque dur 200 Mo • Écran ACL monochrome ou TFT (active) couleur • Logiciel MS-DOS℠ • Souris BallPoint℠ Direct Connect℠ • 1 logement PCMCIA*

***Série T4600*** *– Processeur i486SL/33 MHz • Mémoire vive 4/20 Mo (standard/maximum) • Disque dur 200 Mo ou 340 Mo (couleur seulement) • Écran ACL monochrome ou TFT (active) couleur • Logiciel MS-DOS℠ • Souris BallPoint℠ Direct Connect℠ • 2 logements PCMCIA*

TOSHIBA
Une force du monde d'aujourd'hui.℠

*Au fait, l'horloge pèse 94 lb. Il s'agit d'un essai véritable. Une force du monde d'aujourd'hui est une marque de commerce de Toshiba du Canada Limitée. ©1993 Toshiba Corporation. Tous droits réservés. i486SX et i486SL sont des marques déposées de Intel Corporation. Conception et caractéristiques modifiables sans préavis. MS-DOS, Windows 3.1 et Direct Connect sont des marques de commerce et BallPoint est une marque déposée de Microsoft Corporation.

# Les cardiologues s'attaquent au tabac avec plus ou moins de rigueur

## *À Montréal, un fumeur n'est pas écarté comme en Angleterre*

CAROLE THIBAUDEAU

■ Le Québec est moins radical que la Grande-Bretagne quand il s'agit de soigner pour le coeur un patient qui continue à fumer après son infarctus.

Selon le docteur Martial Bourassa, directeur des services professionnels de l'Institut de cardiologie de Montréal, «on a encore une petite marge de manoeuvre» avant d'être acculé à une telle extrémité : choisir celui, plutôt qu'un autre, à qui on fait un pontage des artères.

«Il y a trois ans, les patients attendaient un an avant leur dilatation coronarienne. Le gouvernement a augmenté sensiblement nos ressources et maintenant, ils n'attendent plus que trois mois», relate le docteur Bourassa.

Ce n'est malheureusement pas le cas en Grande-Bretagne, où les patients attendent une ou des années avant de recevoir une angioplastie (intervention aux artères du coeur).

Le secrétaire d'État à la Santé britannique, Lady Cumberledge, a déclaré hier qu'elle ne s'opposait pas à ce que les médecins fassent passer leurs patients qui ont moins de chances de guérison derrière d'autres se trouvant également en liste d'attente pour être soignés.

Cette affirmation, tombée à pic pour la journée mondiale sans tabac, fait suite à une autre déclaration, il y a une semaine, de chirurgiens de deux importants hôpitaux britanniques. Ces derniers refusent d'opérer du coeur certains de leurs malades qui ne veulent pas cesser de fumer.

Selon ces médecins, ces malades occupent plus longtemps que d'autres les lits d'hôpitaux et ont moitié moins de chances que les non fumeurs de guérir totalement.

### Ecrasez, de grâce!

Parallèlement à cette amélioration des ressources pour soigner les personnes menacées d'infarctus, les pressions exercées sur les patients pour qu'ils cessent de fumer n'ont cessé d'augmenter depuis trois ans.

«Peut-être n'avons-nous pas fait suffisamment notre travail ces 20 dernières années», commente le docteur Martin Juneau, chef du service de prévention à Institut de cardiologie de Montréal.

«Maintenant, chaque cardiologue explique clairement à son patient que la cigarette, autant que le cholestérol mais différemment, est un sérieux facteur de risque pour le coeur: elle rend, entre autres, les plaquettes sanguines plus collantes, ce qui augmente les risques de former un bouchon.»

«Si cela ne coûtait que 200 $ ou 300 $ par année, on se dirait: bon, c'est à refaire tous les deux ans. Mais un pontage, c'est 20 000 $ à 25 000 $. C'est un gaspillage, doublé d'un non sens que de faire une dilatation ou un pontage à un patient qui continue à fumer. Le bouchon se reforme dans un cas sur deux.»

«Quand on le dit clairement aux patients, un sur deux cesse spontanément de fumer. Les autres, les «réfractaires», ont besoin d'aide.»

### Une toxicomanie

«Ne pas cesser de fumer quand on a les artères qui se bouchent, c'est de la toxicomanie, dit le docteur Juneau. Ces gens-là sont mal pris et ont besoin d'un suivi sérieux. C'est ce que nous offrons à la clinique.»

Car à l'Institut de cardiologie de Montréal, on a non seulement une clinique «lipides», pour aider les patients à modifier leur diète, mais aussi, depuis janvier, une clinique «fumeurs».

Il y a trois personnes en un cardiologue, dit le docteur Juneau: l'intransigeant, comme médecin et comme contribuable, trouve ça «raide» de payer les pontages d'une personne qui ne fait rien pour réduire ses facteurs de risque.

À côté, le militant fait des conférence et s'indigne du fait que les compagnies de tabac subventionnent des jeux de tennis. Et enfin, troisième personnage, le médecin compatissant, qui soigne de son mieux les patients que la vie — et la cigarette — lui amène.

Quant à la possibilité de faire payer une «taxe maladie du poumon» aux fumeurs, elle plait à certains médecins et elle fait peur à d'autres.

«C'est difficile d'en arriver là quand on sait que ceux qui font des abus appartiennent justement aux classes défavorisées», souligne le docteur Bourassa.

### Choisir selon le besoin

De son côté, l'avocat montréalais Martin Hébert, qui a fait une maîtrise en bioéthique à l'université King's College de Cambridge, estime que nous n'avons «plus d'autre choix que de choisir» où canaliser nos ressources.

Mais disqualifier un patient à cause de son mode de vie va trop loin et pose plusieurs problèmes: comment gère-t-on l'après (si la personne fume encore, on lui défait son pontage?); cela fait intrusion dans la vie privée, cela suppose un contrôle, etc.

Alors si on ne veut pas sélectionner pour des questions d'âge, de statut social et de comportement, comment le faire?

«Il reste le besoin, répond Me Hébert. Et si deux personnes ont des besoins égaux, on pourrait appliquer la règle du premier arrivé, premier servi. Il n'y a pas de solution parfaite.»

### Deux aproches

En Californie, on a développé deux approches (dans deux universités différentes), explique le docteur Juneau. La première, l'approche Stanford, vise à travailler beaucoup sur l'individu et ses habitudes de vie.

La seconde, l'approche «Berkeley», s'attaque au contexte social: on talonne MacDonald et Burger King pour qu'il fasse des hamburgers moins gras, des vinaigrettes santé, des muffins sans excès de gras ni de sucre, et des restaurants sans tabac.

Une personne qui a fait un infarctus est loin d'être «finie», comme on le croyait il y a 30 ans avec un certain fatalisme. «Si elle surveille son cholestérol, ne fume plus et fait de l'exercice, la lésion de son artère régresse: elle passe de 80 p. cent à 60 p. cent, puis à 50 p. cent, etc.», dit le docteur Juneau.

Par contre, une personne n'est pas non plus «guérie» après ses pontages, comme on le croyait triomphalement dans les années 70: cinq ans plus tard, la moitié des patients ont une artère qui se bouche à nouveau.

# La suggestion subliminale, pas un facteur de suicide des adolescents

JULES BELIVEAU

■ Les messages subliminaux contenus dans certains enregistrements de musique *rock* ou *heavy metal* n'aurait aucun effet déterminant dans la décision d'adolescents de se suicider. Si des adolescents grands amateurs de chansons et de musiques jugées souvent excessives et même carrément «diaboliques» par des personnes généralement plus âgées s'enlèvent la vie, c'est ailleurs qu'il faudrait trouver la ou les causes de tels drames.

Dans une conférence prononcée hier au 17e Congrès de l'Association internationale pour la prévention du suicide, à l'Université du Québec à Montréal, le Dr Norman L. Farberow, de Los Angeles, a raconté comment une poursuite judiciaire intentée contre CBS (Columbia Broadcasting System) et le groupe de chanteurs et musiciens Judah's Priests après le suicide de deux jeunes s'est terminée sur un verdict de non-responsabilité.

Le juge, a souligné le psychiatre, a estimé que les *mots* ou les *sons* «Do it» («faites-le») perçus plus ou moins vaguement dans un enregistrement produit par le groupe et diffusé par la chaîne de télévision américaine, enregistrement dans lequel il était question de suicide, ne pouvaient être assimilés à une invitation intentionnelle à se donner la mort: il étaient, aurait-on démontré, l'effet fortuit de la conjugaison d'un accord d'un instrument de musique et du bruit de la respiration d'un des chanteurs.

Le Dr Farberow a signalé que Ray et James, âgés de 18 et 20 ans, avaient demandé avant de se suicider d'être enterrés avec leur cassette de musique des Judah's Priests. Il a indiqué que le jour où les deux jeunes se sont tiré une balle de fusil dans la tête était pour eux «une journée habituelle»: ils avaient écouté de la musique, avaient bu de la bière et avaient consommé du «pot».

Selon le psychiatre américain, les deux malheureux jeunes étaient des «cas suicidaires classiques»: ce n'est pas un message subliminal plus ou moins présent dans un enregistrement musical qui les aurait amenés à se tuer mais bel et bien d'autres facteurs.

Le Dr Farberow affirme par ailleurs que la musique du genre *heavy metal*, qui a l'heur d'apeurer tant de parents, est un exutoire tout à fait sain pour la grande majorité des garçons et des filles ayant l'âge de l'adolescence et «une façon très acceptable» d'exprimer leur révolte devant un monde qui ne leur dit pas grand-chose de bon.

### Dépistage

Une des très nombreuses conférences livrées hier au congrès de l'Association internationale pour la prévention du suicide traitait des moyens de dépister chez les jeunes ceux pouvant présenter une propension plus ou moins grande au suicide.

Mme Heidrun Brundel, psychologue allemande, a indiqué notamment que les garçons et les filles ayant l'habitude de ne pas réagir lorsqu'ils font face à des épreuves — tous connaissent un jour ou l'autre le problème d'un échec scolaire, une peine d'amour ou une brisure dans ses relations avec les autres — sont plus exposés que d'autres à l'idée de se suicider. Il en serait de même des jeunes que leurs parents surprotègent et qui, pour cette raison, font moins l'expérience de devoir résoudre eux-mêmes leurs difficultés.

Selon Mme Brundel, qui travaille au sein d'un conseil psychologique dans une petite ville de 80 000 habitants, Gutersloh, dans le nord de l'Allemagne, les personnes habituées de faire face résolument aux problèmes lorsqu'ils se présentent sont beaucoup moins tentées par le suicide que celles qui cherchent constamment à les éviter.

Une psychologue enseignant à l'Université du Québec à Trois-Rivières et une psychologue engagée auprès des familles dans la Mauricie, Mme Jocelyne Pronovost et Mme Manon Cloutier, ont indiqué comment un programme d'intervention mis sur pied dans leur région a donné jusqu'ici des résultats intéressants en ce qui a trait à la prévention du suicide.

Les deux psychologues ont noté qu'une étude réalisée dans la Mauricie a démontré que sur 2850 jeunes interrogés, un sur sept a avoué avoir déjà songé sérieusement à se suicider. «Parmi les facteurs qui étaient associés à la présence des comportements suicidaires chez ces adolescents, ont-elles dit, les problèmes familiaux étaient rapportés comme la première cause de leurs idéations suicidaires.»

Selon les deux psychologues, la volonté ferme d'un adolescent suicidaire et aussi de sa famille d'affronter leurs problèmes et l'établissement d'un mode de communication positif (écoute active, empathie, expression des émotions, des besoins et des conflits) ont contribué, à ce jour, à réduire de façon notable les risques de suicide chez plusieurs jeunes.

# Agressions sexuelles à Povungnituk: Côté étudie une demande d'aide

*Presse Canadienne*

*POVUNGNITUK*

■ Le ministre de la Santé du Québec, Marc-Yvan Côté, a promis aux travailleurs sociaux de la communauté inuit de Povungnituk, hier, d'étudier leur demande d'aide pour les enfants victimes d'agressions sexuelles.

La directrice des services de santé, Annie Tulugak, a particulièrement fait valoir au ministre que cette communauté de 1100 Inuits du Nouveau-Québec ne possède pas le personnel professionnel pour faire face à la situation.

«Nous voulons que nos gens soient formés, afin de ne plus avoir à recruter des travailleurs sociaux dans le Sud et devoir recommencer lorsqu'ils s'en vont», a déclaré Mme Tulugak.

«ous avons besoin de personnes qui savent quoi faire dans ces situations, a-t-elle poursuivi. Nous avons besoin de personnes qui savent comment venir en aide aux enfants, comment aider les enfants qui commencent déjà à agresser d'autres petits enfants et les parents qui ne savent pas ce qu'il faut faire.»

Un enfant sur cinq, à Povungnituk, est suivi par un travailleur social après une ou plusieurs agressions sexuelles.

RÉSULTATS loto-québec

Banco Tirage du 93-05-31

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 3 | 5 | 7 | 12 | 14 |
| 19 | 20 | 31 | 32 | 34 |
| 36 | 37 | 44 | 50 | 56 |
| 58 | 61 | 64 | 66 | 69 |

Prochain tirage: 93-06-01

T.V.A. le reseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.




Les opposants à la surtaxe ont manifesté hier matin devant le palais de justice de Montréal, avant le début de l'audition de la requête en nullité déposée par des propriétaires d'immeubles non résidentiels.

PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

# Une manifestation précède l'audition de la requête pour annuler la surtaxe à Montréal

LUCIE CÔTÉ

■ L'audition de la requête pour annuler la surtaxe à Montréal, déposée par des propriétaires d'immeubles non résidentiels, qui commençait hier au palais de justice, a été précédée en matinée par une manifestation.

Une trentaine de personnes, munies de pancartes et scandant des slogans, ont arpenté la rue Saint-Antoine devant le palais de justice. Plus tard, elles ont laissé sur le sol du quatorzième étage du palais, devant la salle d'audiences où la requête sera encore entendue aujourd'hui et demain, des dizaines de tracts minuscules sur lesquels on pouvait lire :«Non à la surtax (sic). Arrêtez de nous exploiter».

En cette veille du 1er juin, date de la deuxième échéance de paiement de la surtaxe (la première étant le 1er mars), les manifestants ont aussi visité les locaux d'Accès-Montréal, au sous-sol de l'hôtel de ville, où les contribuables peuvent acquitter leur compte de taxes.

Au nom d'une dizaine de propriétaires, Me Jérôme Choquette a déposé en Cour supérieure, en mars dernier, cette requête en nullité qui conteste la constitutionnalité du règlement numéro 9285 de la ville de Montréal, sur les taxes, les taux d'intérêt et le loyer d'occupation du domaine public. Le règlement a été adopté en décembre 1992, en vertu de la Loi 145 sur la fiscalité municipale. Me Choquette se prévalait alors de l'article de la ville de Montréal qui permet d'attaquer tout règlement dans les trois mois suivant son entrée en vigueur.

Hier, Me Choquette a plaidé l'invalidité de la surtaxe, qui remplace la taxe d'affaires habituelle, parce qu'il s'agit d'une taxe indirecte. La ville de Montréal ne pourrait imposer une taxe indirecte, puisque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique limite les droits des provinces à la seule taxation directe qui est exigée de la personne concernée, a rappelé Me Choquette. La taxe indirecte s'applique plutôt quand un débiteur doit payer, mais qu'une autre personne est visée par cette taxe.

# Le Mouvement anti-taxe Laval tient à ce que la rémunération des élus municipaux soit gelée

MARTIN PELCHAT

■ Le Mouvement anti-taxe Laval a repris hier ses attaques contre le maire de Laval à propos de la rémunération des élus municipaux.

Le MATL a exhibé des documents de la Ville démontrant que, depuis le début de l'année 1993, le maire et les conseillers reçoivent un salaire haussé de 3,8 p. cent par rapport à l'an dernier.

Comme l'administration municipale avait annoncé aux citoyens que les salaires des élus municipaux seraient gelés pour une seconde année consécutive en 1993 à Laval, il n'en fallait pas plus au président du MATL, le notaire André Turgeon, pour accuser le maire Gilles Vaillancourt de «mentir» et de «manipuler la vérité». Accusation qu'il avait lancée le 5 mai dernier, dans le même dossier.

Selon lui, les chiffres de la Ville démontrent que le gel de 1992 a été observé, mais pas celui de 1993. «C'est écrit noir sur blanc dans les relevés du service des ressources humaines de la Ville. Jamais je ne croirai que le maire niera cela», dit M. Turgeon.

Mais le directeur-général de la Ville, Claude Asselin, affirme que le gel sera bel et bien respecté. «À la fin de 1993, explique M. Asselin, le salaire des élus sera le même qu'en janvier 1991.»

«Le salaire du maire et des conseillers sera réajusté après la publication du décret gouvernemental qui détermine l'indexation de la rémunération à laquelle ont droit les élus municipaux», dit M. Asselin. Ce décret devrait être publié en juin.

Le maire et les conseillers ont renoncé par écrit «au montant découlant de l'indexation de la rémunération des élus municipaux pour l'année 1993» et «au montant découlant de l'indexation de l'année 1992 (3,8 p. cent) s'appliquant à l'année 1993».

Pourquoi ne pas avoir appliqué le gel de 1993 dès janvier? M. Asselin dit qu'il tenait à connaître la teneur du prochain décret avant de procéder au réajustement. «C'est une question de procédure», dit-il.

«Ils ont toute l'année pour faire ça», remarque pour sa part, le porte-parole du maire, Michel Fréchette, qui qualifie de «prématurée» la sortie du président du Mouvement anti-taxe. «Ce n'est pas une erreur de mauvaise foi, sauf que ça ne correspond pas à la réalité», dit M. Fréchette.

Mais le notaire Turgeon n'en démord pas; il attend de voir les chiffres de la fin 1993. «Si je constate qu'ils le font (le gel), je me rétracterai, dit-il. Mais ils ne l'ont pas encore fait.»




## *Ridiculisée, elle porte plainte contre Augustin Roy*

■ La femme que le président de la Corporation des médecins, Augustin Roy, a ridiculisée au cours d'un récent congrès vient de porter plainte contre lui au syndic de la corporation pour «divulgation de renseignements confidentiels» et pour «propos injurieux et mensongers».

La plainte a été remise vendredi dernier au syndic de la corporation professionnelle, Rémi H. Lair. C'est ce qu'a confirmé hier au nom de la plaignante le RAPT, un organisme qui s'occupe des personnes ayant eu des problèmes avec des thérapeutes.

La plainte porte sur des propos tenus par le docteur Roy à la clôture d'un colloque de la corporation sur l'agression sexuelle. Elle vise également certaines déclarations aux médias du président de la corporation.

Rappelons que lors de ce colloque, le docteur Roy avait ironisé sur le cas de cette patiente qui accusait un médecin d'inconduite sexuelle et dont la plainte avait été rejetée par le syndic de la corporation. Le docteur ignorait cependant qu'il y avait des journalistes dans la salle.

Après que des médias eurent rapporté les propos du docteur, ce dernier a d'abord dit avoir fait une «mauvaise blague». Mais le lendemain, il s'excusait et reconnaissait être allé trop loin en dévoilant certains détails de la plainte formulée par cette femme et en laissant entendre qu'elle était peut-être folle.



Nathalie Petrowski

## *Ice Capades de L. A.*

Vous vous souvenez peut-être de mon ami Richard, le journaliste et écrivain de Los Angeles, auteur du best-seller *Los Angeles est la capitale du Kansas*. Richard m'a déjà dit qu'il avait mis 30 ans à se lasser de New York. À Los Angeles, il n'était pas descendu de l'avion qu'il en avait déjà assez.

Vu la guerre des nerfs qui oppose présentement Montréal à Los Angeles, je me suis dit que Richard était l'homme de la situation. Lui seul pourrait rassurer l'équipe de Jacques Demers et court-circuiter les efforts de tous les Jean-Marc Chaput de San Diego. Lui seul pourrait nous convaincre de la légitimité de notre lutte contre les capitalistes chromés de l'Oncle Bill.

— Pis Richard, c'est quoi tes prédictions? lui ai-je demandé à travers la friture des télécommunications, certaine qu'il allait me répondre qu'il avait laissé son coeur de hockeyeur à Montréal et qu'il allait prendre pour nous, quitte à être notre seul et unique partisan dans toute la ville de Los Angeles.

— M'en fous, a répondu Richard sur un ton bourru et sans appel.

— Pardon?

— M'en contrefous.

J'avoue que je m'attendais à tout sauf à cela. Richard Meltzer a peut-être un sale caractère, mais en matière de hockey, c'est une encyclopédie sur patins. Il peut vous citer de mémoire tous les gagnants de la Coupe Stanley, avant et après Jésus Christ.

Quand je l'ai connu à Montréal, Richard se passionnait tellement pour le hockey que pendant les parties il préférait se marcher sur la vessie que de manquer une seule seconde du moindre match entre, mettons, les Sharks de San José et les Belugas de Boca Raton.

Richard savait tout ce qu'il y avait à savoir sur le hockey et d'une saison à l'autre pouvait prédire les victoires comme les déconfitures.

Cette belle passion s'est malheureusement flétrie à son arrivée à Los Angeles. Richard a essayé d'attiser la flamme, mais à quoi bon. Le hockey à Los Angeles n'est diffusé que sur le câble et comme Richard est cassé comme un clou, il ne pouvait quand même pas rogner l'argent du loyer ou celui de l'air climatisé. Et puis, Richard s'est vite rendu compte qu'à Los Angeles l'intérêt pour notre sport national était tiède, pour ne pas dire aussi frileux qu'un été printanier.

Il avait beau tester sa blonde et ses amis, le nom des Kings ne suscitait aucune étincelle, aucune reconnaissance du ventre ou du porte-monnaie. En revanche, il lui suffisait de parler des Lakers ou des Dodgers pour que spontanément les prénoms se mettent à fuser comme des ballons.

— À Los Angeles, on aime le hockey parce que c'est le seul sport entièrement blanc, a marmonné Richard.

— Blanc comment?

— Blanc comme dans il n'y a pas un seul Noir sur la patinoire ni dans les gradins.

— Et alors?

— Alors le hockey dans cette ville n'attire pas des connaisseurs, mais des yuppies et des parvenus qui voient de la glace pour la première fois de leur vie et qui pensent que le hockey c'est les Ice Capades avec une rondelle. Ils passent leur temps à lire le manuel d'instruction ou à regarder si Goldie Hawn est dans la salle. Tout ce qui les intéresse, c'est les pointages élevés: 2 à 1 par exemple, c'est pas assez pour leur petite tête.

— Les Ice Capades?

— Ouais, les gens ici se demandent encore comment un être humain peut tenir debout sur la glace sans se casser la gueule comme Bambi.

Richard a raison sur deux points. La glace ne pousse pas précisément sous les palmiers à Los Angeles. Et puis, les Californiens habitués à regarder des ballons virevolter en plein soleil, ont de la difficulté à suivre les sinuosités d'une pauvre petite rondelle bousculée d'un bout à l'autre d'une flaque gelée. Pendant les trois quarts du match, ils clignent des yeux, aveuglés par la lumière artificielle, incapables de repérer la foutue rondelle et impuissants à suivre les soubresauts du drame cornélien qui se joue à leurs pieds.

Les Californiens n'ont pas inventé le hockey ni la glace, ni même la machine à la fabriquer. À la fin du match, il ne leur reste qu'à se rabattre sur le pointage, le seul souvenir dont ils pourront faire usage le lendemain dans leurs conversations sur cellulaire.

Le hockey n'a peut-être pas besoin de Los Angeles, mais chose certaine les Kings ont besoin d'une Coupe Stanley pour prouver au monde entier qu'ils ne sont pas des mauviettes en BMW et que Wayne Gretzky n'a pas vendu son âme pour une montre Rolex.

C'est ce que j'ai essayé de faire comprendre à Richard, en lui faisant valoir qu'une victoire des Kings sortirait Los Angeles de son cauchemar climatisé et humaniserait cette ville obsédée par le fric et le succès. Richard n'était pas d'accord.

— Les Kings ont peut-être besoin de gagner mais la dernière chose dont Los Angeles a besoin, c'est d'une gang de Blancs triomphants qui font des embouteillages sur les *freeways*.

J'avoue qu'à ce chapitre-là, Richard a un peu raison. Après tout, qu'est-ce qu'une victoire des Kings changerait au chômage des Noirs et à leur exil dans les taudis de South Central? Qui pourrait sortir dans la rue et fêter? Certainement pas Goldie Hawn ni aucun de ses amis de Beverly Hills. D'abord, il n'y a jamais personne dans les rues de Beverly Hills et s'il fallait que quelqu'un marche sur la moins verte des pelouses, tous les systèmes de sécurité se mettraient à hurler.

Côté célébrations populaires, Los Angeles n'est pas douée. Quand les gens se rassemblent dans les quartiers, c'est en général parce qu'il y a une émeute et que tout est en train de brûler.

Reste l'aspect politique. Advenant une victoire des Kings, les gens pourraient mettre leurs différends de côté et les races toutes confondues enfin fraterniser. Sauf que, avez-vous déjà essayé de fraterniser sur un *freeway?* De pare-choc à pare-choc peut-être, mais pour le reste il faudra repasser.

Vous me direz que c'est précisément pour cela que les Kings ont intérêt à gagner.

Il n'est de secret pour personne que le hockey est aussi essentiel aux Californiens que la pêche à la mouche l'est aux Inuits. Richard est d'accord avec moi. C'est le parent pauvre des sports en Californie et le seul sujet qui se retrouve plus souvent qu'autrement en bas des chroniques nécrologiques sous la signature des plus mauvais journalistes.

La victoire des Kings mettrait fin à tout cela. Le fric se mettrait enfin à rentrer, les commanditaires à commanditer et Greztsy serait enfin invité dans les surboums chez Madonna. Le cas échéant, il ne resterait plus aux Kings qu'à accrocher leurs patins ou à se joindre aux Ice Capades de Santa Monica.

Si j'étais boss à la Ligue nationale de hockey, je n'hésiterais pas une minute. J'annulerais la finale et je donnerais la Coupe Stanley aux Kings tout de suite. Après tout, les pauvres petits en ont vraiment plus besoin que nous.

# Les inscriptions dans les écoles de Montréal seront stables d'ici à 1997

JEAN-PIERRE BONHOMME

■ Les populations scolaires anglaise et française de Montréal resteront relativement stables, au cours des cinq prochaines années, mais les choses ne sont pas aussi certaines pour ce qui concerne la suite. Il est possible qu'une nouvelle chute radicale se produise dans la décennie qui suivra.

C'est la prévision que le démographe Albert Côté a faite récemment dans une étude réalisée pour le compte du Conseil scolaire de l'île de Montréal.

L'organisme, présidé par M. Jacques Mongeau, réunit les commissions scolaires de l'île. M. Côté a présenté hier son ouvrage intitulé «Les inscriptions dans les écoles (jusqu'en 1997 pour le préscolaire et le primaire) et (jusqu'en 2002 pour le secondaire)», dans le cadre d'une assemblée ordinaire du Conseil.

Le président Mongeau a dit que le constat de M. Côté n'a rien d'alarmant mais qu'il faut néanmoins se prémunir contre la fuite des citoyens vers les banlieues.

La Charte de la langue française, rappelle dès l'abord M. Côté, n'a plus d'effet sur les populations anglaise et française au niveau primaire. Depuis son entrée en vigueur en 1978, a rappelé l'expert, la Charte de la langue française n'a eu d'impact que pendant ses douze premières années d'existence, soit jusqu'en 1990. Les choses se stabilisent par après.

Si l'on prend ce facteur et celui du baby-boom en considération, comme tant d'autres, dit l'expert, on constate que, depuis 1990, la chute des inscriptions, dans les écoles anglaises, (catholiques et protestantes) a été stoppée. Dans les écoles françaises correspondantes, la chute avait pris fin un peu plus tôt, soit en 1985 environ. Rappelons qu'il y avait 403 000 élèves dans toutes ces écoles en 1970; il n'en reste plus que 189 000 aujourd'hui.

De 1992 à 1997 la population scolaire anglaise, au primaire, en réalité, aura augmenté de 6 p. cent, soit presque deux fois plus que la population française; celle-là croîtra de 3,25 p. cent (2,63 p. cent à la CECM contre 12,61 p. cent à Lakeshore et 10,75 à Sainte-Croix).

Au secondaire l'expert croit qu'il y aura une baisse générale de plus de 5 p. cent; toujours de 1992 à 1997. Mais, pour la période suivante, 1997-2002, il y aura un rétablissement. Les commissions scolaires protestantes marqueront des gains de 4 p. cent (la CECM, elle, régressera de près de 2 p. cent). Entre 1999 et 2002 il y aura une hausse générale de 3 p. cent.

M. Côté ne manque pas de signaler que, pour la période 1997-2002, si la natalité devait baisser à nouveau, il y pourrait y avoir une nouvelle chute radicale des inscriptions. Par ailleurs les mouvements migratoires ne devraient pas grandement affecter l'évolution des inscriptions prévues «puisque les politiques d'immigration semblent présentement stables».

# Les mesures d'encadrement dans les classes au secondaire satisfont la majorité des profs

LIA LEVESQUE
*Presse Canadienne*

■ Le titulariat dans les classes au secondaire satisfait la grande majorité des enseignants qui vivent avec cette formule d'encadrement. Une majorité des professeurs consultés, toutefois, ne croit pas que la formule devrait être généralisée à tout le premier cycle du secondaire.

Voilà deux des constatations qui ressortent d'une consultation qu'a menée la Fédération des enseignants de commissions scolaires, rattachée à la CEQ, auprès de 254 délégués dans autant d'écoles secondaires du Québec.

La consultation portait sur les mesures d'encadrement à l'école secondaire, plus précisément sur quatre de ces mesures: le titulariat, le tutorat, l'aide par les pairs et le regroupement en unités plus petites.

Des 254 écoles consultées, seulement 11 n'avaient mis en place aucune de ces mesures d'encadrement.

De façon générale, on peut dire que lorsqu'une de ces quatre mesures a été implantée, elle suscite la satisfaction des enseignants dans l'école.

Les professeurs sont d'autant plus contents, d'ailleurs, qu'ils ont été consultés avant la mise en place.

Les mesures d'encadrement les plus appréciées des professeurs sont dans l'ordre: l'aide par d'autres étudiants, le regroupement des élèves en unités plus petites (par degré, par cycle), le titulariat et le tutorat.

Aucune des quatre mesures d'encadrement n'est massivement rejetée, soulignait au cours d'une rencontre avec la presse le président de la FECS, M. Luc Savard.

La formule du titulariat, que plusieurs confondent avec le tutorat, a soulevé beaucoup de commentaires dans le cadre des projets de lutte contre le décrochage, prévus au Plan Pagé.

Par cette méthode, le professeur se voit assigner un groupe d'élèves, à qui il peut enseigner deux ou trois matières.

Les enseignants qui vivent avec ce titulariat sont bien heureux de la mesure: 36 pour cent le trouvent très satisfaisant et 53,5 pour cent assez satisfaisant.

Les professeurs qui ont des réticences face au titulariat expliquent qu'ils ont été formés en spécialistes d'une matière et qu'ils n'ont pas nécessairement la formation pour en enseigner d'autres. Ils relèvent aussi l'accroissement de la tâche que le titulariat suppose.

Ceux qui approuvent le titulariat y voient plus de facilité pour dépister les élèves qui ont des difficultés. Ils apprécient également la relation plus suivie avec l'élève, de même qu'une meilleure communication.

Étonnamment, bien que le titulariat recueille l'appui de ceux qui le vivent, la formule n'est pas recommandée pour tous.

Ainsi, près de 73 pour cent des enseignants consultés se sont dits plutôt ou tout à fait en désaccord avec la généralisation du titulariat pour les trois premières années du secondaire.

C'est l'ancien ministre Michel Pagé qui avait privilégié la généralisation du titulariat dans son plan contre le décrochage.

Aux yeux de M. Savard, c'est comme si ses membres lui disaient: le titulariat est bon, oui, lorsqu'il correspond aux besoins du milieu. Mais il n'est pas une panacée. Il ne représente qu'une formule parmi tant d'autres pour favoriser la réussite scolaire.

# Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a 20 ans et du doigté politique

*Presse Canadienne*
*OTTAWA*

■ Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, l'organisation qui, au sein du mouvenement féministe, dispose des gros sous et des moyens, célèbre lundi son 20e anniversaire.

Certains groupes de pression féminins ont toutefois une attitude ambivalente face à l'agence quasi gouvernementale dotée d'un fonds de roulement de 3 millions alors qu'à Ottawa l'heure est définitivement aux compressions budgétaires.

D'une part, des militantes comprennent que les recherches d'avant-garde du Conseil consultatif dans des domaines aussi divers que les femmes battues et le calcul inéquitable des impôts ont aidé des centaines de milliers de Canadiennes. D'autre part, certaines se demandent quelle marge de manoeuvre possède l'organisation en question vis-à-vis de ceux qui lui fournissent les deniers publics.

La présidente Glenda Simms admet que le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme fait preuve de prudence lorsqu'il critique le gouvernement fédéral.

«Nous disposons d'un bon doigté politique et de bonnes stratégies politiques, déclare Mme Simms. Un comportement à l'emporte-pièce ne profite à personne. Notre force réside dans notre façon de négocier.»

Katie Cooke, la première présidente du Conseil consultatif, estime quant à elle que cette organisation féministe devrait faire preuve de plus de mordant vis-à-vis du gouvernement central. Elle se demande même si le Conseil consultatif conserve sa raison d'être au moment où existent des programmes d'études du statut de la femme et divers projets de recherche à travers le pays, des regroupements qui sont libres de toutes attaches partisanes. Le temps est donc venu, selon elle, de procéder à des changements en profondeur.

Mis sur pied en 1973 avec le mandat initial de conseiller le gouvernement canadien sur des problèmes intéressant la femme et de stimuler l'intérêt public, la recherche est devenue son point fort. Dans les années 80, son travail de pionner sur les mauvais traitements infligés à la femme a été reconnu par tous.

Judy Rebick, ex-responsable du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, est d'accord pour reconnaître la valeur et le bien-fondé des recherches du Conseil consultatif mais croit, elle aussi, que cette organisation devrait céder sa place à d'autres organismes qui peuvent accomplir le même travail.

Ce serait bien si le fédéral donnait ces sommes à d'autres organismes ayant les mêmes préoccupations, opine Mme Rebick, dont le regroupement a perdu presque la moitié de ses subsides fédéraux d'un demi-million de dollars depuis 1990.

Caroline Andrew, qui dirige l'Institut canadien de recherches sur les femmes, estime par ailleurs que le Conseil consultatif joue un rôle d'intermédiaire important entre le mouvement des femmes et les autorités fédérales.

# L'incendie du manoir Montmorency: un accident

*Presse Canadienne*
*QUÉBEC*

■ L'incendie du manoir Montmorency a été allumé de façon accidentelle et non par une main criminelle, a confirmé hier la police de Québec, à l'issue d'une enquête d'une durée de 18 jours.

Une lampe au mercure tombée de la toiture sur la galerie de l'établissement serait à l'origine du sinistre qui a presque complètement détruit l'édifice historique, le 13 mai.

«Nous n'avons trouvé aucune trace d'un accélérant et les témoignages des 50 personnes interrogées ne portent pas à conclure à un incendie criminel», a expliqué la porte-parole de la Sûreté municipale de Québec, Louise Rizzo.

Le manoir Montmorency, qui surplombe l'île d'Orléans, était en rénovation au moment où les flammes ont éclaté. La lampe, qui s'allume automatiquement la nuit, serait tombée dans des débris se trouvant sur la galerie. Elle aurait chauffé toute la nuit, laissant le temps au feu de couver avant de se propager vers 5h.

Le système d'électricité du manoir Montmorency était temporaire, selon la Société des établissements de plein-air du Québec (SDPAQ), propriétaire de l'établissement.

Le 13 mai, le président de la SDPAQ, Jean Vézina, avait tenté de faire porter la responsabilité de l'incendie aux groupes écologistes qui, la veille, avaient fait des déclarations sur le projet d'aménagement du parc des chutes Montmorency.

«Il y a eu des déclarations irresponsables sur le manoir dans un texte signé par Michel Lessard (de la Coalition de la Dame blanche). Elles légitiment n'importe quel fou de faire un geste comme mettre le feu», avait-t-il lancé.

# Le feu chez Cascades a été maîtrisé

*Presse Canadienne*
*VICTORIAVILLE*

■ Les pompiers exerceront une surveillance continue pendant encore quelques jours aux installations de la compagnie Cascades à Kingsey Falls, dans les Bois-Francs, où un violent incendie qui a détruit 4000 tonnes de papier, dimanche, était maîtrisé hier.

La destruction des stocks de papier a forcé la fermeture pendant quelques heures, hier matin, des huit usines du complexe industriel de Cascades. Les activités ont toutefois repris normalement dans cinq d'entre elles, en fin d'après-midi.

Cascades évalue les dommages causés par le feu à 500000$. La fermeture de l'usine coûte, elle, quelque 100000$ par jour.

La cause du sinistre demeure inconnue mais la police doit entreprendre une enquête dans l'espoir de la déterminer.


Montréalais, économisez à loisir!

La carte Accès Montréal est de retour et cette année encore, pour seulement 2$, elle vous offre des rabais sur une foule d'activités.

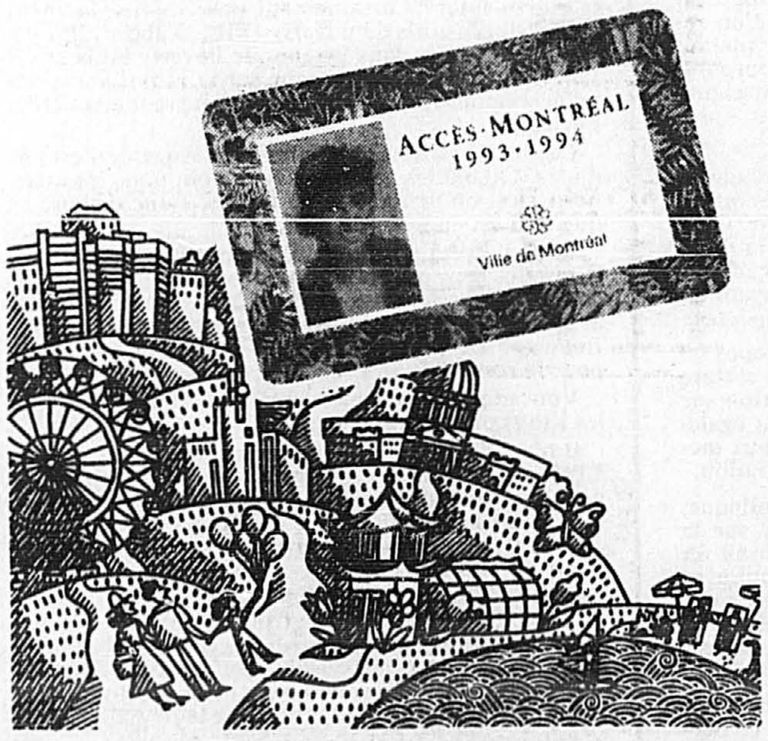
Pour l'obtenir, rendez-vous au bureau Accès Montréal près de chez vous ou sur les sites participants et apportez une pièce d'identité ainsi qu'une preuve de résidence.

Seuls les Montréalais ont le privilège de se la procurer. Et seuls les Montréalais ont le loisir d'économiser sur leurs sorties!

**Pour 2$, bénéficiez de rabais aux endroits suivants:**
Centre d'histoire de Montréal
Golf Le Village
Jardin botanique
(jardins, serres et insectarium)
La Ronde
Palais de la Civilisation
Piscine de l'île Sainte-Hélène
Plage du parc des Îles
Tennis extérieurs

**Nouveautés:**
Musée David M. Stewart
Musée Pointe-à-Callière

Cette édition de la carte Accès Montréal est valable du 15 mai 1993 au 15 mai 1994.




Ville de Montréal



CRTC Décision Canada

Décision 93-148. **Les associés de «Le Réseau des sports», une nouvelle société de personnes,** Montréal (Qué.) APPROUVÉ - Acquisition de l'actif du service spécialisé de langue française d'émissions de sports des associés actuels du Réseau des sports, la société de personnes. La licence expirera le 31 août 1994. «Vous pouvez consulter les documents du CRTC dans la *Gazette du Canada*, Partie I: aux bureaux du CRTC; dans les bibliothèques de référence et aux bureaux de la titulaire pendant les heures normales d'affaires. Pour obtenir copie de documents publics du CRTC, prière de communiquer avec le CRTC aux endroits ci-après: Ottawa-Hull, (819) 997-2429; Halifax, (902) 426-7997; Montréal, (514) 283-6607; Winnipeg, (204) 983-6306; Vancouver, (604) 666- 2111.»

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes — Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

M1963362



ÇA C'EST PAS CHER




TOPAZ MAX
4 PORTES
$*219.95
48 MOIS

Location "Tapis Rouge"
Crédit Ford
Location automobile

• PEINTURE 2 TONS
• ROUES D'ALUMINIUM (MAG)
• AM FM STÉRÉO À HAUTS PARLEURS
• PORTE BAGAGE
• CONSOLE AU PLANCHER / ACCOUDOIR
• VITRES TEINTÉES
• SERVO-FREINS ET DIRECTION
• CHAUFFE-BLOC
ET PLUS DE 40 AUTRES ÉQUIPEMENTS

MOTEUR V6 AUSSI DISPONIBLE MOYENNANT LÉGER SUPPLÉMENT

98 TOPAZ DE TOUT STYLE DISPONIBLES POUR LIVRAISON IMMÉDIATE

VENEZ NOUS RENCONTRER POUR CHOISIR VOTRE VÉHICULE JUSQU'À 21H

* LOCATION BAIL 48 MOIS. TRANSPORT ET PRÉPARATION $750. 100,000 KM INCLUS EXCÉDENT À 6¢ LE KM

SERVICE OUVERT JUSQU'À 2h30 AM
50 VOITURES DE COURTOISIES DISPONIBLES

Circuit MERCURY

6300 HENRI-BOURASSA
MONTRÉAL-NORD
325-4700

# Affaire François : des versions différentes

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Deux des passagers de la voiture dans laquelle Marcellus François a été abattu le 3 juillet 1991 ont enfin comparu hier devant le Comité de déontologie policière. La fusillade avait mis un terme à une filature de plusieurs heures pendant laquelle les policiers croyaient pourchasser deux hommes soupçonnés de tentative de meurtre, Kirt Haywood et Carol Richards, considérés comme armés et dangereux.

Elton Vincent Ford et Carole Williams ont été ensemble pendant toute la filature, dans la voiture louée par une amie de M. Ford. Ils ont pourtant donné des versions fort différentes des péripéties de la randonnée qui devait se terminer de funeste façon au coin des rues McGill Collège et Saint-Antoine.

Elton Vincent Ford se souvient d'avoir donné un «lift» à Marcellus «Willow» François au matin du 3 juillet. Ce dernier, une connaissance, était accompagné de Lisa Stoufer. Ensemble, ils iront chercher Carole Williams au 270, rue Bourget. Quand Carole Bourget se présente au Comité de déontologie, elle affirme qu'elle vivait à cette adresse avec Kirt Haywood, «le père d'un de ses enfants», et un ami.

C'est au 270, rue Bourget que M. Ford et M. François, accompagnés de Lisa Stoufer — dont on ne sait trop où elle est actuellement — iront chercher Mlle Williams. Mais si les policiers avaient bien la bonne adresse pour mettre la main sur Haywood et Richards, le premier n'était pas rentré à la maison depuis de 1er juillet, la veille de la tentative de meurtre si on en croit le témoignage de Carole Williams. Il est mort depuis dans des circonstances non élucidées.

Elton Vincent Ford a des souvenirs du 3 juillet 1991, mais beaucoup moins que la jeune femme, qui est en cure de désintoxication depuis plus d'un an, et qui est accompagnée d'un ange gardien officiel. Ford dit être venu à Montréal, d'Ottawa, pour aider sa mère à déménager au début de juillet 1991. Il sera question, cette journée-là, des pièces d'un poêle qu'il doit ranener à sa mère, de différents arrêts, d'un chèque de 100 $... Non, Marcellus ne lui devait pas d'argent... Tout au plus un dépôt pour payer une bicyclette. Il a vaguement «senti» quelque chose, mais de la drogue, non, du crack, il nie.

Carole Williams se souvient beaucoup mieux. D'ailleurs si ce n'est pas elle qui a trouvé toutes les sources de crack de la journée, elle a assuré la majorité des emplettes de ce côté. Parfois même pour rien, gratuitement. La grande vadrouille du 3 juillet a été fructueuse: 3 *rocks* de 1,5 gramme par-çi, 4 *rocks* par-là, un autre 4 *rocks* sous forme de débris assemblés.

Manque quand même la pipe. Perdue au fond de la voiture, on ne sait trop où. Qu'à cela ne tienne, à la Rock Boutique en face du parc Notre-Dame-de-Grâce, on trouve un super *stem*, une pipe de verre gros format, et en route pour le parking préféré de Verdun, derrière une Banque Royale, où personne ne viendra les déranger. Puis au retour, arrêt derrière un conteneur à ordures près de CBC.

Même si sa mémoire est nettement meilleure que celle de M. Ford, pour qui l'arrêt derrière le conteneur à ordures n'est motivé que par une envie pressante d'uriner, Mlle Williams en a quand même perdu quelques bouts. Ainsi, sur la fin, coin Saint-Antoine et McGill, elle a vu une voiture s'arrêter devant eux, elle a entendu «Boof!», puis a vu «Wallow» — Marcellus François — s'effondrer. «Wallow! qu'est-ce qui ne va pas?» Mais il n'a pas répondu. Puis elle a vu le Van, à côté, et a ensuite entendu «Don't move!» «Ils nous ont fait sortir de la voiture. J'ai ouvert la porte moi-même...Ils m'ont jetée par terre... près de la voiture. Un policier de Swatt m'a dit *«Turn your fuckin' head!»*. Il ne voulait pas que je le regarde.

La suite se passe entre gens de connaissance. C'est le constable Prud'homme, alias Robin, le partenaire du célèbre Batman — Pablo Palacios — qui viendra la chercher pour l'emmener au poste 24.

Mlle Williams poursuivra son témoignage aujourd'hui. Plus tôt, hier en matinée, un policier de la base radio, Yvon Morin, avait témoigné.

# L'appel de sa condamnation refusé à Suzanne Poirier

■ Le juge Robert Flahiff, de la Cour supérieure, a rejeté hier la requête de Me Clément Monterosso, qui demandait la permission d'en appeler de la condamnation de sa cliente, Suzanne Poirier, malgré l'expiration du délai prévu.

En invoquant des questions de droit, les avocats disposent normalement de 30 jours pour en appeler de la décision d'un juge. Or, Suzanne Poirier a été reconnue coupable le 30 juin 1992, soit il y a 11 mois, en cour municipale de Lachine, d'avoir négligé de rendre trois livres empruntés à la bibliothèque municipale et de n'avoir pas payé l'amende qui s'applique en de telles circonstances. Elle a été condamnée le 11 mai dernier à purger 14 jours de prison, mais le juge Claire Barrette-Joncas a cependant permis à Me Monterosso d'en appeler de cette sentence.

Devant le juge Flahiff, Me Monterosso a tenté de faire valoir, sans succès, qu'un fait nouveau s'était présenté depuis la condamnation de Suzanne Poirier: Michel Lebel, qui avait en sa possession un des livres empruntés par Mme Poirier, l'avait en effet rendu à la bibliothèque de Lachine à l'insu de la dame, mais une fois le procès terminé. L'avocat a aussi plaidé que le juge Fournier n'avait pas juridiction pour instruire trois procès simultanément (trois actes de dénonciation contre Mme Poirier, un pour chaque livre en retard, avaient été déposés).



PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

**Suzanne Poirier**

Finalement, il a indiqué que le règlement sur la bibliothèque municipale adopté par Lachine n'était pas valide parce qu'une lecture publique n'en avait pas été faite, comme il se doit, avant son adoption.

# Miuf : procès en appel fixé en septembre 1995

*Presse Canadienne*

■ L'audition de la cause des victimes de la MIUF en Cour d'appel du Québec a été reportée au 11 septembre 1995, hier, au palais de justice de Montréal.

Les avocats des victimes ont fait savoir qu'ils n'avaient pas encore épluché les 200 000 pages de documents soumis lors de l'audition de cette cause.

Ils ont jusqu'au 1er décembre prochain pour déposer le mémoire qui précise les aspects sur lesquels ils demandent une révision.

Quant à la défense, elle a jusqu'au 31 mars 1995 pour présenter son mémoire.

Les victimes de la célèbre mousse isolante veulent obtenir la révision du jugement de la Cour supérieure, qui a blanchi en décembre 1991 fabricants, installateurs et gouvernements.

Au cours du procès, les victimes ont dit avoir souffert de problèmes de santé.

Les nouvelles procédures pourraient durer de trois à quatre ans.

C'est le gouvernement du Québec qui a débloqué des fonds pour permettre aux propriétaires de maisons isolées à la MIUF d'en appeler du jugement.

# Deux voleurs attaquent la Brinks à Hull : aucun blessé

*Presse Canadienne*

*HULL*

■ Un gardien de la compagnie Brinks a été attaqué par deux voleurs devant une dizaine de témoins, hier après-midi, dans le mail du centre commercial Place Cartier, à Hull.

Les deux malfaiteurs se sont emparés d'un sac d'argent, dont le montant n'a pas été révélé, ainsi que du revolver de l'agent, avant de prendre la fuite en direction d'Ottawa à bord d'une familiale affichant des plaques d'immatriculation du Québec.

Selon des témoins, les deux suspects, armés de mitraillettes, ont surpris le garde par derrière en le projetant au sol devant les portes d'un magasin d'alimentation IGA.

Personne n'a été blessé et aucun coup de feu n'a été tiré.

Selon les témoins, l'agent de la Brinks travaillait seul lorsqu'il a été attaqué par les deux bandits. Mais un porte-parole de Brinks Canada à Toronto, Marcel Angers, a nié cette affirmation.

«Nos gardes ne travaillent jamais seuls, a-t-il dit. Le deuxième garde se trouvait probablement dans le camion au moment du crime. De cette façon, il peut sonner l'alarme et communiquer directement avec la police dans une situation comme celle qui s'est produite à Hull hier.»

Il s'agissait du deuxième vol aux dépens de la compagnie Brinks au cours des dernières semaines dans cette région.

# Poursuite de 15 millions contre une pourvoirie

*Presse Canadienne*

■ Cinq des six pêcheurs américains trouvés insconscients dans un chalet d'une pourvoirie du Témiscamingue le 31 mai 1992 et leurs proches viennent d'intenter une poursuite de près de 15 millions.

Deux personnes étaient décédées et quatre autres avaient été victimes d'intoxication après avoir inhalé des émanations d'oxyde de carbone provenant d'un réfrigérateur au gaz propane qui aurait été défectueux.

La poursuite déposée en Cour supérieure du Québec au nom de l'un des deux pêcheurs décédés et des quatre survivants vise la pourvoirie du lac La Truite, deux de ses administrateurs, le Procureur général du Québec, la Régie du bâtiment du Québec, la compagnie Superior propane et le magasin Hain.

La famille de l'autre pêcheur decede lors de ces evenements a déjà intenté une poursuite séparée.



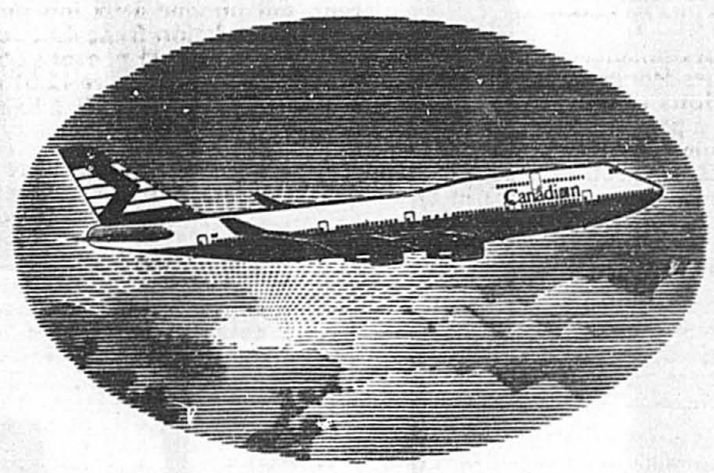








PETITES
EXTRAVAGANCES
À PRIX
*follement*
RAISONNABLES




Vous n'avez plus d'excuses. Nous offrons des tarifs tellement raisonnables que vous pouvez vous permettre de prendre des vacances cette année. Voyez vous-même les prix de certaines destinations. Ne ratez pas une telle occasion de rendre visite à vos amis et faites vos réservations dès aujourd'hui ! Les places vont vite s'envoler. Appelez votre agent de voyages ou Canadien International au (514) 847-2211.

Tarif aller-retour de Montréal

MEXICO 461$ *Départ avant le 30 juin*

RIO DE JANEIRO 1149$ *Départ avant le 31 octobre*

PARIS 768$ *Départ avant le 15 août*

ROME/MILAN 1299$ *Départ avant le 15 août*

LONDRES 818$ *Départ avant le 15 août*

AUCKLAND 1438$ *Départ avant le 31 août*

FRANCFORT 948$ *Départ avant le 14 août*

LAMEZIA-TERME 1499$ *Départ avant le 15 août*

PRAGUE 998$ *Départ avant le 12 septembre*

SYDNEY/MELBOURNE 1568$ *Départ avant le 31 août*

BUENOS AIRES/SANTIAGO 1149$ *Départ avant le 31 octobre*

CAIRNS/BRISBANE 1568$ *Départ avant le 31 août*

SÃO PAULO 1149$ *Départ avant le 31 octobre*

NADI, FIDJI 1568$ *Départ avant le 31 août*

Canadien VA *plus* LOIN

Le nombre de places est limité selon les disponibilités. Les tarifs indiqués ne s'appliquent pas à tous les vols ni à tous les jours de la semaine. La plupart des tarifs s'appliquent aux départs effectués en semaine. Les taxes sont en sus. Des conditions relatives à la durée maximale et minimale de séjour, à l'achat des billets à l'avance, à la date limite de réservation s'appliquent. D'autres suppléments peuvent s'appliquer. Canadien est une marque déposée des Lignes aériennes Canadien International ltée.

## Si vous avez l'intention d'acheter une mini-fourgonnette ou un véhicule utilitaire sport, voici les

# LEADERS MONDIAUX

### Les mini-fourgonnettes les plus vendues au Canada et dans le monde entier.



**DODGE CARAVAN/PLYMOUTH VOYAGER**

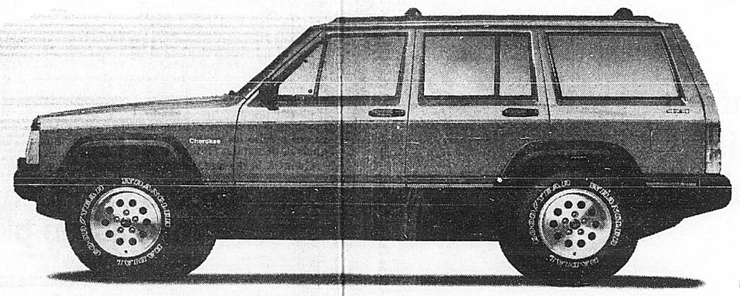
**16 593 $** †

Remise en argent de 1 000 $ incluse, ainsi que la taxe d'accise de 100 $ sur le climatiseur.

**ENSEMBLE 24T**

- ☑ Coussin gonflable de série côté conducteur
- ☑ 7 places assises
- ☑ Climatiseur
- ☑ Boîte automatique
- ☑ Moteur V6 de 3,0 litres
- ☑ Traction avant
- ☑ Porte-bagages
- ☑ Radio AM/FM stéréo
- ☑ Construites au Canada

### Jeep, la référence des véhicules utilitaires sport au Canada et dans le monde entier.



**JEEP CHEROKEE SPORT 4X4**

**20 029 $** †

Remise en argent de 750 $ incluse, ainsi que la taxe d'accise de 100 $ sur le climatiseur.

**ENSEMBLE 26E**

- ☑ Climatiseur
- ☑ Boîte automatique à 4 rapports
- ☑ Moteur à haute puissance de 4 litres et 190 chevaux
- ☑ Volant inclinable gainé de cuir
- ☑ Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes
- ☑ Porte-bagages
- ☑ Ensemble Décor Sport
- ☑ Console avec appui-bras



**JEEP GRAND CHEROKEE LAREDO 4X4**

**25 999 $** †

Taxe d'accise de 100 $ sur le climatiseur incluse.

**ENSEMBLE 26K**

- ☑ Coussin gonflable de série côté conducteur
- ☑ Freins antiblocage aux 4 roues
- ☑ Moteur à haute puissance de 4 litres et 190 chevaux
- ☑ Boîte automatique à 4 rapports
- ☑ Glaces et verrouillage des portes à commande électrique
- ☑ Volant inclinable et régulateur de vitesse
- ☑ Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes
- ☑ Déverrouillage à distance
- ☑ Système à 4 RM avec prise convertible à la volée MD

Dodge Camions Dodge CHRYSLER | Plymouth Camions Dodge CHRYSLER

**L'ÉVÉNEMENT Nº 1 DE CHRYSLER. C'EST JUSTE POUR VOUS. CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER.**

† Ces offres d'une durée limitée applicables sur les modèles neufs 1993 seulement sont mutuellement exclusives et ne s'adressent qu'aux particuliers achetant pour un usage personnel seulement. Les remises en argent ont été soustraites de tous les prix indiqués et incluent la TPS. Ces montants excluent les frais de transport, les frais d'immatriculation, d'assurances, les taxes et autres frais pouvant s'appliquer. Ces offres annulent et remplacent toutes les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Frais de transport : Caravan/Voyager 695 $ ; Cherokee 675 $ ; Grand Cherokee 675 $. Les demandes de crédit sont conditionnelles à l'approbation de Chrysler Crédit Canada ltée. L'offre de crédit du fabricant peut remplacer la remise en argent. Cette offre est en vigueur du 16 avril 1993 jusqu'à ce que Chrysler Canada limitée décide d'y mettre fin. Les concessionnaires peuvent vendre moins cher. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Le véhicule peut différer légèrement de celui illustré.
†† Certaines restrictions s'appliquent. Un autre choix de garanties est offert pour les modèles importés. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails.

Plan de protection au choix de client †† 7/75 groupe motopropulseur ou 3/60 pare-chocs à pare-chocs

Jeep. Eagle

# OUI.

Aux passagers qui nous ont fait confiance
en voyageant sur nos ailes,

aux agents de voyages qui nous ont
recommandées à leurs clients,

aux employés dévoués qui sont montés
à bord en gardant toujours la foi,

et aux milliers d'autres qui ont souffert
de l'incertitude des derniers mois,
les lignes aériennes Canadien International
vous disent mille fois merci.

L'Office national des transports du Canada,
en statuant en notre faveur,
confirme ce que nous avons toujours cru.

C'est votre voyage,
vous avez donc le droit d'avoir le choix.

Et nous faisons tout notre possible
pour que vous l'obteniez.

Canadien

# Demander de la mari deviendra-t-il un délit?

*Canadian Press*

*OTTAWA*

■ En vertu d'une législation fédérale en cours de préparation, le fait de chercher à se procurer une drogue illicite, telle la marijuana, constituerait un délit, même si l'on ne possédait et n'utilisait jamais la drogue en question.

Cette disposition fait partie de la Loi sur le contrôle des substances psycho-actives, qui en est au stade de l'étude finale au sein d'un comité des Communes.

«Nous considérons cette mesure comme plutôt rétrograde, a commenté Mark Taylor, président de la Fondation de recherche sur la toxicomanie de l'Ontario, qui dépend du gouvernement de cette province. Un adolescent de 16 ans qui demanderait en passant à quelqu'un s'il a de la mari et qui tomberait par malheur sur un agent des stupéfiants pourrait ainsi être reconnu coupable et se voir affligé d'un casier judiciaire.»

Selon M. Taylor, ce projet de loi n'a pas fait l'objet de consultations suffisantes, une opinion que partage entièrement l'opposition. Les législateurs ont mis fin aux témoignages d'experts après trois jours seulement d'audiences.

L'Association médicale canadienne et l'Association pharmaceutique canadienne se sont elles aussi opposées à ce projet, qui aurait par ailleurs pour effet d'accroître la responsabilité criminelle des médecins et les soumettrait, selon l'AMC, aux mêmes dispositions que celles qui régissent les trafiquants de drogue et donnerait un accès sans précédent aux bureaux d'un médecin et aux dossiers de ses patients.

Quant aux pharmaciens, ils craignent d'être passibles de poursuites s'ils vendent des drogues psycho-actives, quand bien même ils n'auraient eu aucune intention criminelle en agissant ainsi.

De leur côté, les critiques de l'opposition, s'ils se disent en accord avec le gouvernement sur la nécessité d'effectuer une réforme de la législation sur les drogues, affirment que la chose ne devrait pas être faite si rapidement, à la fin de la session. Le projet de loi a reçu deuxième lecture le 6 mai dernier, et Ottawa tente d'en faire adopter la version finale avant la fin de présente session, prévue pour le 23 juin.

«Je ne peux m'imaginer une plus mauvaise façon d'adopter une loi, soutient le député NPD Ian Waddell. Le projet de loi s'inspire de la vieille mentalité de l'époque de Reagan, où l'on avait décidé de lutter contre la drogue à tout prix et où l'on n'est jamais arrivé à rien. On la reprend maintenant dans le simple but de permettre aux conservateurs de l'Ouest de faire la guerre au Reform Party.»

Le projet de loi C-85 vise à consolider et à harmoniser les dispositions caduques de la Loi sur les stupéfiants et de la Loi sur les aliments et produits pharmaceutiques, qui datent des années 1960. Il permettrait également au Canada de respecter ses obligations relatives aux conventions de l'ONU sur les stupéfiants.

La principale nouveauté de ce projet de loi, c'est qu'il s'attaque aux drogues de confection et aux «simili-drogues». Les premières sont des dérivés chimiques de la famille des tranquilisants comme le Valium, l'Ativan et l'Halcion. Les secondes sont des drogues dont la combinaison chimique est proche de celle des substances légales. Ces drogues doivent être inscrites en annexe de la loi avant que leur vente dans la rue ne constitue une infraction, indique un document du ministère de la Santé et du Bien-être social.

Le «Ice», par exemple, est une drogue dure qui fait des ravages chez les jeunes. Cette drogue est fabriquée avec de l'éphédrine, une substance servant à produire des décongestionnants. Comme d'autres substances, l'éphédrine devra être inscrite en annexe de la loi projetée pour que son utilisation soit réglementée.

«Mais si le C-85 ne passe pas, ça va continuer à se vendre dans la rue», a souligné le docteur Marc Desgagnés, du service des drogues dangereuses de Santé et Bien-être social.

# 43 accusations dans une école

*Presse Canadienne*

*MAGOG*

■ La moitié des 86 enquêtes menées par les policiers de Magog à l'école secondaire La Ruche, dans le cadre de l'opération Abeilles, ont abouti au dépôt d'accusations.

Tel est le bilan qui a été dressé hier par la Sécurité publique de Magog à l'issue de l'opération. Celle-ci, d'une durée de quatre mois, visait à réduire la criminalité juvénile en éloignant les trafiquants de drogues de La Ruche.

# 10 000 personnes attendues à la manif de Rouyn-Noranda

## *Le déménagement de la Société de conservation fait des vagues en Abitibi-Témiscamingue*

**CAMILLE-BEAULIEU**
*collaboration spéciale*

*ROUYN-NORANDA*

■ Les couteaux volent bas ces jours-ci en Abitibi-Témiscamingue. Tandis que son collègue des Forêts, Albert Côté, refuse d'infléchir sa position, le ministre régional Raymond Savoie dénonce la mauvaise foi des organisateurs de la manifestation d'aujourd'hui à Rouyn-Noranda, qui manipulent, selon lui, la population, créant une hystérie collective pour camoufler leur inaction passée dans le dossier de la Société de conservation du nord-ouest québéçois.

Le comité organisateur, de son côté, et le député péquiste de Rouyn-Noranda-Témiscamigue, Rémy Trudel, n'ont pas de mots assez durs pour dénoncer les tractations politiques derrière le déménagement d'un poste régional de la Société de conservation du nord-ouest québéçois à 100 kilomètres plus à l'est, de Rouyn-Noranda jusqu'à Val, d'Or le fief du ministre Savoie.

Au dessus de la mêlée, la population, trop rompue aux chicanes de clochers et pas vraiment alarmée par la perte de 57 emplois, ne brûle pas vraiment de monter aux barricades.

Les commerçants par contre, et l'ensemble des employeurs de la région de Rouyn-Noranda, de même que les dirigeants de la plupart des 85 municipalités d'Abitibi-Témiscamingue, forment un bloc vraiment homogène et solidaire de Rouyn-Noranda, contre le ministre Albert Côté. C'est un phénomène inusité en Abitibi-Témiscamingue, où leur solidarité, tout comme l'appui apporté à la cause de Rouyn-Noranda en fin de semaine dernière par le Conseil régional de développement (CRDAT), résonnent comme un désaveu adressé à Val d'Or.

C'est vrai que le ministre Côté n'a vraiment pas bonne presse dans cette région forestière littéralement pillée par les compagnies au cours des trente ou quarante dernières années sous l'oeil bienveillant de Québec.

Le zèle des commerçants de Rouyn-Noranda est encore attisé par l'état lamentable du commerce de détail dans la municipalité. On dit que pas moins de 70 syndics de faillittes commerciales oeuvraient en même temps en janvier dernier à Rouyn-Noranda. Une information qui n'a pas été confirmée puisque les bureaux du Syndic à Rouyn-Noranda ne retournent pas leurs appels, mais qui correspond à du jamais vu dans une municipalité de cette taille au Québec.

Quoi qu'il en soit le centre-ville, qui ne réussit pas à concurrencer deux centres-d'achats particulièrement dynamiques, ressemblait cet hiver à un champ de bataille: commerces en berne et ventes de faillites en cascades. Un bastion comme l'Hôtel Noranda, qui abrite le restaurant huppé et le seul piano bar du coin, a dû ranger temporairement son tablier. S.S. Kresge, le symbole du commerce de détail depuis les années quarantes à Rouyn-Noranda et dernier commerce de grande surface encore actif dans le centre-ville, annonce sa fermeture définitive pour 1994.

### Objectif 10 000 manifestants

L'aura? L'aura pas? C'est la question qui est sur toutes les lèvres ces jours-ci dans la région... Le comité organisateur de la grève généralisée qui doit paralyser toute activité, sauf les services d'urgence, aujourd'hui de 10 à 13 heures à Rouyn-Noranda atteindra-t-il son objectif de 10 000 manifestants? Et encore les organisateurs de l'Hôtel de ville ont-ils modéré leurs appétits, qui fixaient à 20 000 dans un premier temps la barre des manifestants.

Les organisateurs ont l'appui d'une majorité des employeurs, à l'exception de Minéraux Noranda qui ne peut s'offrir le luxe d'éteindre ses fours, et des ministères (Rouyn-Noranda est une capitale régional) qui attendent des directives de Québec à ce sujet. Et on prévoit, si nécessaire convaincre les récalcitrants, mais personne ne parle de «job de bras!» Libérés donc pendant trois heures dans une ville morte, commerces, brasseries, et cafés fermés à double tour, les chômeurs temporaires devront choisir entre rentrer à la maison ou se pointer sur le site des manifestations, ne serait-ce que par curiosité.

Bien malin qui dirait combien des 27 800 citoyens de Rouyn-Noranda, ou des 42 263 habitants de la MRC, partagent la frustration et la colère des édiles face à ce qu'on qualifie d'autoritarisme et de téléguidage de Québec.

Ce transfert vers Val d'Or est une retombée de la rationalisation, décrétée en décembre dernier par le ministre des Forêts, Albert Côté, du système québéçois de prévention et de combat des incendies forestiers. Rimouski, Duchesnay et Bernières, trois des sept bases régionales de la Société de conservation, ont été éliminées. Deux bases ont été relocalisées: de Saint-Honoré vers Roberval au Lac St-Jean, et de Mac Watters vers Val d'Or en Abitibi. Un premier jet de la réforme prévoyait la fermeture de la base de Maniwaki, qu'on s'est résolu à maintenir après un débrayage de la population l'automne dernier.

Le ministre régional, Raymond Savoie, estimait samedi dernier que Rouyn-Noranda se plaint la bouche pleine, sans jamais noter que certains services gouvernementaux, Réforme Ryan et rationalisation obligent, effectuent le chemin inverse, de Val d'Or vers la capitale régionale. «On fait croire au monde qu'il y a une volonté de déshabiller quelqu'un pour habiller quelqu'un d'autre, c'est dramatique, c'est rire du monde, on les fait sortir dans un but de politique locale. «Monsieur Savoie réaffirme que la décision dans ce dossier émane de l'industrie, qui défraie 50 p. cent des coûts des sociétés de conservation au Québec, et n'a été approuvée qu'après coup par le ministre Albert Côté.»

Dans le camp d'en face, on s'étonne que deux postes de la Société de conservation partent ainsi de deux comtés péquistes, Dubuc et Rouyn-Noranda-Témiscamingue, pour rallier deux comtés libéraux, Abitibi-Est et Roberval.

La vogue des grève générales et autres crises municipale semble en voie de remplacer les débrayages par entreprises ou les débats sur des dossiers au Québec. Depuis Amos, qui innovait dans le genre le 8 janvier dernier, pas moins de six municipalités ont depuis vécu des drames collectifs comparables. Port Cartier (3000 manifestants le 19 mai), Saint-Clément (75 manifestants le 18 janvier), Rivière-du-Loup (débat sur la fusion avec Saint-Patrice en mars), Chibougamau (panique à la suite des fermetures des mines Westminer au début de 1993), Sainte-Anne-des-Monts (500 manifestants et blocus de la route 132 le 7 mai), et aujourd'hui Rouyn-Noranda. Des crises pour faire pression sur les gouvernements fédéral ou provincial, à la suite de fermetures d'usines, de mines, de bureau de poste, ou de transferts de services publics.


LES EXPERTS GM DU SERVICE AUTOMOBILE DE VOTRE RÉGION

Automobiles D'Autray, Berthierville, 836-6291
Gravel Chevrolet Geo Oldsmobile, Bressard, 466-2233
Desjardins Chevrolet Oldsmobile, Châteauguay, 691-6000
Les Automobiles M. Rocheleau, Cowansville, 263-1541
St-Germain Chevrolet Oldsmobile, Ile-Perrot, 453-6111
A. Chalut Auto, Joliette, 756-1636
Snyder Automobiles, Lachine, 637-4651
Desrosiers Chevrolet Oldsmobile, Lafontaine, 438-1203
Lalonde Chevrolet Oldsmobile Cadillac, Laval, 324-4411
Salois Chevrolet Oldsmobile, Chomedey, 688-3892
Garage McConnery, Maniwaki, 449-1632
Dupré Chevrolet Oldsmobile Cadillac, McMasterville, 467-2804
Christin Automobile, Montréal, 649-1050
Clermont Chevrolet Geo Oldsmobile Cadillac, Montréal, 279-6301
Le Relais Chevrolet Oldsmobile, Montréal, 384-6380
Les Automobiles Wilhelmy Lamoureux, Repentigny, 585-6860
Legault Chevrolet Oldsmobile Rigaud, 451-0808
R. Desjardins Auto, St-Eustache, 472-3200
Vaillancourt Chevrolet Oldsmobile, St-Jovite, 425-3751
Action Chevrolet Oldsmobile, St-Hubert, 445-7333
Concorde Automobile, St-Hyacinthe, 774-5336
Barnabé Chevrolet Oldsmobile, St-Laurent, 744-6401
Plaza Chevrolet Oldsmobile Cadillac, St-Laurent, 332-1673
Park Avenue Chevrolet Oldsmobile Cadillac, St-Léonard, 725-9811
Ste-Marie Automobiles, St-Rémi, 454-4614
Lefebvre Chevrolet Oldsmobile Camion Chevrolet, Ste-Rose, 625-1991
Sainte-Thérèse Autos, Ste-Thérèse, 430-8290
Roger Poirier Automobile, Tracy, 742-2749
Major Automobiles, Valleyfield, 373-3344
Accès Chevrolet Oldsmobile, Varennes, 652-3973
Royal Chevrolet Oldsmobile, Ville LaSalle, 595-5666

Boisvert Pontiac Buick, Blainville, 430-9400
Fichault Pontiac Buick, Châteauguay, 692-6795
Les Automobiles Gaudiac, Deison, 632-2220
Harland Pontiac Buick GMC, Dorval, 631-2951
Gravel Pontiac Astna Buick Cadillac, Ile-des-Soeurs, 769-5353
Bourassa Pontiac Buick, Laval, 382-2122
Contact Pontiac Buick, Laval, 682-3670
Gauthier Pontiac Buick GMC, Longueuil, 670-1440
J.E. Gendron Automobiles, Maniwaki, 449-1611
Central Pontiac Buick, Montréal, 382-4400
Gohier Pontiac Buick, Montréal, 376-4220
La Belle Pontiac Buick, Montréal, 645-1651
Mullins Pontiac Buick, Montréal, 487-8200
Avantage Pontiac Buick Piedmont, 227-4666
Mille Isles Autos, St-Eustache, 473-4624
Actuel Pontiac Buick Astna Cadillac, St-Hubert, 443-5959
Lussier Pontiac Buick, Ste-Hyasinthe, 778-1112
Rondeau Pontiac Buick Cadillac, St-Jean, 347-3711
Fugère Pontiac Buick, St-Jérôme, 438-3521
Parkway Pontiac Buick, St-Laurent, 333-7070
Brien Pontiac Buick, St-Léonard, 327-3540
Automobiles Régate, 373-4372, Valleyfield
J.C. Vallée Automobile, Vaudreuil, 455-0911
Omer Raymond Pontiac Buick, Verdun, 768-2551

Le Service Plus selon Goodwrench

La vidange d'huile à moins de 29$ en moins de 29 minutes. Garanti.






Ce qui vaut la peine d'être fait vaut la peine d'être bien fait. Prenez par exemple une simple vidange d'huile. En la complétant par une vérification en 15 points sans frais supplémentaires, nous nous assurons que votre véhicule reprend la route selon nos normes de qualité élevées, avec des pièces de qualité GM. Et nous vous garantissons une vidange d'huile à un prix fixe – moins de 29 dollars – sans supplément. De plus, tout se fait en moins de 29 minutes, sinon la prochaine sera gratuite. Plus que jamais, vous êtes chanceux d'avoir un véhicule GM!

*Cette offre s'applique à la plupart des voitures et camionnettes GM. Détails chez votre concessionnaire participant.*

GM Goodwrench Service Plus

Chevrolet • Geo • Oldsmobile • Pontiac • Buick • Camion GMC • Cadillac



La reine Elizabeth II doit faire face à un sentiment antimonarchique grandissant. PHOTO AP

# Fort sentiment antiroyaliste en Angleterre

## *On célèbre demain le 40e anniversaire du couronnement d'Elizabeth II*

*AP et Reuter*

*LONDRES et BALMORAL*

■ La reine Elisabeth II célèbre demain le 40e anniversaire de son couronnement, mais un nombre croissant de ses fidèles sujets souhaite que ce soit le dernier. Le sentiment antimonarchiste fait en effet des émules et le débat sur l'avenir de la famille royale n'a jamais été aussi intense dans les pubs, la presse et les palais.

Pour la première fois depuis 1936, année du choc provoque par l'abdication du roi Edward VIII, certains évoquent même le sujet jusqu'alors tabou de l'abolition de cette monarchie vieille de 1100 ans au profit d'un régime présidentiel.

«L'année passée a en quelque sorte marqué la fin de la monarchie telle que nous la connaissons», estime le journaliste Andrew Morton, dont la biographie de la princesse Diana avait contribué à démystifier la famille des Windsor.

La reine elle-même a qualifié sa 40e année de règne d'*annus horribilis*. Il faut dire que rien ne lui fut épargné durant cette année fatidique, à commencer par le divorce ou la séparation de trois de ses quatre enfants. Pour «couronner» le tout, des photographies et des conversations téléphoniques attribuées à différents membres de la famille royale — et souvent compromettantes — ont été publiées dans le monde entier.

Face à la menace d'un ternissement irrémédiable de la couronne d'Angleterre, la souveraine a accepté, fait sans précédent, de payer elle aussi des impôts et même d'ouvrir le palais de Buckingham aux touristes.

Mais les temps changent. Si Elisabeth II reste une des figures les plus admirées en Grande-Bretagne, beaucoup considèrent à présent la monarchie comme un anachronisme fort coûteux. Et délaissant pour une fois leur flegme très *british*, ils ne se sont pas cachés pour le faire savoir. Les journaux font leur «une» sur cette question et pas moins de dix livres sur la royauté se disputent le titre de best-seller.

L'institut de sondage Gallup, sentant le vent tourner, a demandé en décembre dernier aux Britanniques s'il restaient favorables à la monarchie. Sur les 1000 personnes interrogées, 24 p. cent ont répondu oui, 69 p. cent non, et 6 p. cent seulement n'ont pas émis d'opinion.

Autre question largement débattue: le roi Charles III montera-t-il un jour sur le trône? Pour y accéder, notent les observateurs de la chose royale, il devra auparavant rendre vie à la monarchie. Et probablement seul, puisque rien ne semble devoir empêcher son divorce avec Diana, deux ans après leur séparation comme le veut la loi.

«C'est au prince Charles, avant tout, d'être le phoenix de l'avenir et de s'élever au-dessus des flammes qui l'ont atteint dans différents aspects de sa carrière», souligne Lady Elizabeth Longford, biographe et farouche partisane de la royauté. Pour elle, Diana n'a plus sa place dans cette entreprise de sauvetage.

### «Farce royale»

La presse populaire britannique n'avait pas de mots assez durs hier pour qualifier la première apparition publique de Charles et de Diana depuis la séparation du couple princier l'année dernière.

«Quelle blague, s'est écrié le Daily Mirror. C'est la grande farce royale.»

Séparés depuis près de six mois, le prince de Galles et son épouse étaient apparus ensemble dimanche à l'occasion d'une messe anniversaire à Liverpool commémorant la Bataille de l'Atlantique durant la seconde guerre mondiale.

«Le prince Charles et la princesse Diana étaient hier à l'affiche d'un même film intitulé: le couple heureux», poursuit le journal. Mais il s'agissait «d'une farce risible».

«Si heureux ensemble maintenant que nous sommes séparés», renchérit le Daily Mail.

«C'est le vent du changement? Malheureusement non, c'était juste un rôle», a ajouté Today.

### Réconciliation dans l'air

Il y a de la réconciliation dans l'air entre le prince Andrew et Sarah Ferguson.

Les services de presse de la famille royale ont en effet annoncé hier que la duchesse d'York passera ses vacances d'été à Balmoral, en Écosse, avec son mari.

Le couple vit séparé depuis la publication il y a neuf mois de photographies intimes de «Fergie» et de son «conseiller financier» américain.

Depuis quelques semaines, le couple a été vu fréquemment ensemble et un porte-parole de Balmoral a émis l'espoir que les vacances qu'Andrew et Fergie s'apprêtent à passer ensemble constituera un nouveau départ.

# Police nippone mobilisée pour «le» mariage

*AP*

*TOKYO*

■ La police nippone a annoncé hier la mobilisation de 30 000 hommes pour assurer la sécurité du mariage du prince héritier Naruhito le 9 juin, les gauchistes ayant l'intention de perturber les festivités.

C'est l'une des plus grandes opérations de sécurité jamais montées par les autorites japonaises. D'ores et déjà la présence renforcée des policiers est visible dans Tokyo où les patrouilles sont plus nombreuses et les contrôles routiers plus fréquents.

Hier matin, un incendie a éclaté au domicile d'un haut responsable du palais dans le nord-ouest de Tokyo et les policiers ont trouvé des fils et une batterie sur les lieux du sinistre, qui n'a pas fait de blessés. Les enquêteurs notent que les extrêmistes de gauche emploient souvent ce genre de dispositif pour leurs attentats.

Dimanche, l'Association des Ouvriers Révolutionnaires (Kakurokyo) a revendiqué la responsabilité d'un incendie provoqué le 17 mai au domicile d'un ancien ambassadeur en URSS, M. Toru Nakagawa, qui est l'une des personnalités à l'origine de la rencontre entre le prince héritier et sa fiancée, Masako Owada.

# Émule allemand de Barbe-Bleue

*AFP*

*HANOVRE (Allemagne).*

■ Pour la deuxième fois en dix ans, un Allemand, probablement émule de Barbe-Bleue, a tué son épouse légitime qu'il a ensuite cachée dans la cave, à Grossburgwedel, près de Hanovre, a-t-on appris hier de source policière.

L'homme, âgé de 32 ans, a reconnu avoir tué sa femme, âgée de 22 ans, et le fils de celle-ci, âgé de cinq ans, sans pouvoir expliquer pourquoi. Il a été inculpé et écroué. L'autopsie a révélé que les deux victimes avaient été étranglées.

Les deux corps ont été découverts dans la cave du domicile familial, celui de la femme était roulé dans un tapis, celui de l'enfant dans du plastique.

Le meurtrier présumé avait tué sa première épouse il y a dix ans. Il avait alors été condamné à sept ans de réclusion et avait été remis en liberté en février 1989.


Voici une offre qui déménage

L'offre de bienvenue de Bell

Vous déménagez? Abonnez-vous à 1, 2 ou 3 services téléphoniques de Bell et profitez de 8 semaines gratuites. Choisissez parmi les services suivants: Afficheur, Appel en attente, TéléRéponse[MC], Renvoi automatique, Mémorisateur, Appel personnalisé, Sélecteur, TéléRéponse multi-usagers, Conférence à trois, Composition abrégée. Communiquez-nous votre choix en donnant votre avis de déménagement au Service à la clientèle ou à un magasin Téléboutique[MC] Bell.



VISTA[MC+] 100. Le téléphone idéal pour profiter des Services téléphoniques de Bell. 4,75 $ par mois.

*Cette offre s'adresse aux clients qui déménagent. Vous devez choisir des services auxquels vous n'êtes pas déjà abonné. Offert là où la technologie le permet.*

[MC] Marque de commerce de Bell Canada
[MC+] Marque de commerce de Northern Telecom

Bell
des gens de parole[MC]

# Bière pour les constructeurs de pyramides

*Assoxiated Press*

*PLATEAU DE GIZEH*

■ Bière le matin, bière l'après-midi, bière le soir. Un peu de vin pour faire bonne mesure. Et après une dure journée consacrée à construire les pyramides pour le pharaon — sur une période de 70 ans à partir de 2551 avant J.C. — du temps et de l'énergie pour batifoler.

Construire les célèbres pyramides de Gizeh, aux dimensions et à la perfection inégalables, ne fut pas une sinécure, mais il y eut tout de même des bons moments, ont découvert au cours des neuf derniers mois les archéologues, grâce à des fouilles dans des cimetières découverts voilà trois ans près des pyramides. On a trouvé dans les tombes d'environ 600 ouvriers, contremaitres, des ossements, fragments de jarres, inscriptions, etc.

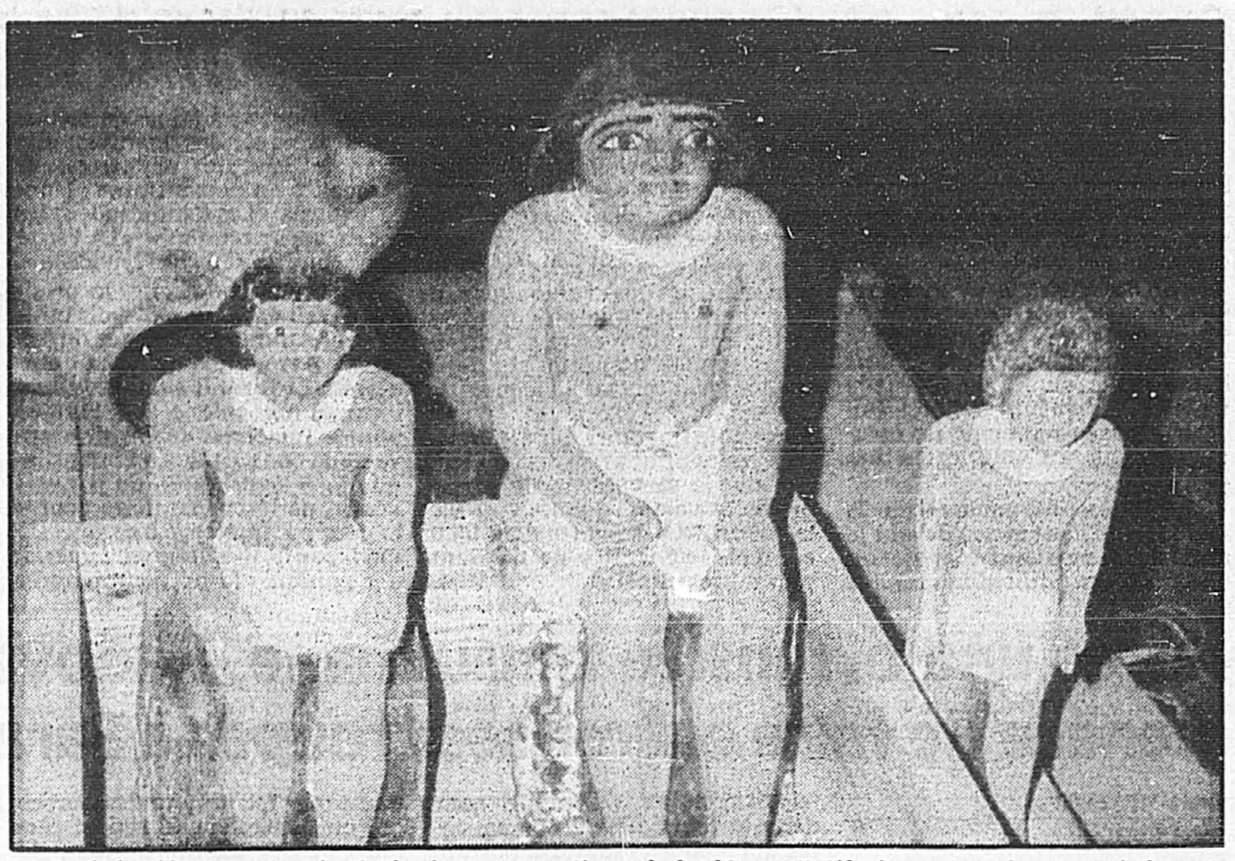
Tout cela a permis de constater que les constructeurs des pyramides n'étaient pas des esclaves, contrairement à ce que l'on pensait. Parmi les autres informations:

— De la bière était servie trois fois par jour. Cinq variétés de bières étaient disponibles, ainsi que quatre sortes de vins et 12 de pains.

— Les ouvriers portaient volontiers une fine moustache et l'usage de surnoms comme Didi et Mimi — encore utilisés aujourd'hui — étaient répandu.

— L'espérance de vie d'un constructeur de pyramides était en moyenne de 36 à 38 ans et les accidents du travail faisaient de nombreuses victimes. Des traces de blessures ont été relevés sur plusieurs squelettes, d'autres os présentaient des déformations dues au transport de lourds blocs de pierres.

— La monogamie était de règle, mais certains ne répugnaient pas à quelques écarts. Un homme était ainsi enterré entre sa femme et une autre femme. «Les textes montrent qu'il devait s'agir de sa petite amie», précise l'égyptologue Zahi Hawass. C'est très surprenant, dit-il, car ce genre de choses était parfaitement inavouable, même dans les plus hautes classes de la société.



**Trois statuettes représentant Shedou, un serviteur de la déesse Neith, trouvées récemment dans un cimetière sur le plateau de Gizeh, en Égypte. Elles révèlent la façon dont vivaient les travailleurs il y a 4600 ans.** PHOTO AP

# Camping et caravaning toujours populaires

*Presse Canadienne*

*QUÉBEC*

■ Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le monde du camping et du caravaning n'a pas semblé souffrir énormément de la récession économique au cours des dernières années au Québec. Selon une étude faite par le gouvernement du Québec, il s'agit d'un monde en évolution constante.

Ainsi, au chapitre des équipements, on estime qu'il s'est vendu au Québec, en 1990, 3400 véhicules récréatifs de tous types, excluant les tentes-roulottes. On estime la valeur des ventes à 57 millions et ces véhicules ne représentent que ceux fabriqués au Canada et vendus aux consommateurs dans un réseau de soixante concessionnaires.

Toujours au cours de cette même année, on a dénombré 791 terrains de camping dans la province, et depuis ce temps, il y aurait eu une légère baisse. Presque tous les terrains (96,7 p. cent) ont des activités essentiellement saisonnières.

Au chapitre de la capacité d'accueil, on souligne qu'il y avait 73 569 emplacements de disponibles, un nombre pratiquement inchangé depuis 1990 et qui a connu une progression constante depuis 20 ans.

### Tourisme de séjour

Pratiquement la moitié des emplacements sont loués pour la saison (45,5 p. cent). Dans la plupart des cas, ce type de camping qualifié de «tourisme de séjour» se pratique en périphérie des grands centres urbains, dans les régions de la Montérégie, de Lanaudière, de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches.

Pour ce qui est des endroits où l'on s'adonne le plus à ce qu'on appelle le «tourisme itinérant», on mentionne les régions des Îles-de-la-Madeleine, de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix, du Saguenay — Lac-Saint-Jean et de Manicouagan.

Plus de la moitié des sites sont classés dans la catégorie des terrains de camping de taille intermédiaire, ayant entre 40 et 189 emplacements.

En ce qui concerne le nombre d'emplois dans ce secteur d'activité, on parle de 5000 en pleine période de pointe du mois de juillet et de 500 durant les mois d'hiver.

Toujours selon cette étude, en 1989, 492 000 familles québécoises étaient propriétaires soit d'une tente, d'une tente-roulotte ou d'une caravane. La grande majorité (trois quarts) possédait une tente. Ces chiffres représentent 20 p. cent de l'ensemble des ménages québécois.

Pour ce qui est des véhicules récréatifs motorisés, leur nombre exact est plus difficile à connaître puisque seuls les véhicules pesant plus de 3000 kilos sont immatriculés de façon spécifique. Il y en avait 5044 en 1990, au Québec, deux fois plus qu'en 1986.

On a aussi compté 697 000 «voyages-personne» effectués par des touristes québécois ayant utilisé le camping comme moyen d'hébergement au cours de leurs déplacements dans la province. Ce nombre est stable depuis 1986. Ces touristes ont dépensé 81,5 millions cette année-là, ce qui constitue une progression constante depuis 1986.

# Au potager, marier les plantes qui s'adorent, séparer les querelleuses

*d'après AP et PC*

■ Travail, engrais, bonnes semences et bons plants ne suffisent pas au jardinier: il n'y a pas de beau potager sans quelques trucs.

Il faut d'abord savoir marier les plantes: il y en a qui s'adorent entre elles, mais d'autres qui se détestent.

Ainsi, ne mettez jamais cornichons et courges à proximité des tomates ou des pommes de terre, ni fèves et haricots près de l'ail et de l'oignon, et encore moins des aubergines à côté des pommes de terre. Par contre, des pieds de basilic plantés au milieu des tomates feront prospérer celles-ci.

Asperges, choux, poireaux, oignons, persil, pommes de terre et radis se plairont en compagnie de la tomate. Les oignons seront plus gros si vous les cultivez près des fraisiers, des betteraves rouges et de la laitue.

Il faut aussi veiller à ne pas faire la même culture au même endroit deux années de suite. Faites tourner votre potager sur trois ans: là où vous cultivez une année des légumes racines, comme les betteraves, vous mettrez l'année suivante des légumes-feuilles comme salades ou épinards et la troisième année des légumes-fruits comme la tomate ou le maïs. En d'autres termes vous devez «construire» votre potager en allant «de la terre vers le ciel».

### Bon assolement

Un bon assolement vous donnera de meilleures récoltes mais ne négligez pas pour autant les amendements dont le sol a besoin. Si vos légumes semblent végéter, si leurs feuilles sont petites et courtes, ils manquent d'azote. Si fleurs et graines sont peu nombreuses, ils manquent de phosphore. Si fleurs et fruits semblent décolorés, ils manquent de potasse.

Le magnésium est nécessaire, quant à lui, pour avoir des légumes et des fruits bien équilibrés, le soufre pour avoir de beaux choux, de beaux oignons et des légumineuses à gros rendement. Les engrais «coup de pouce» vous aideront à corriger les déséquilibres.

Et ne négligez pas les trucs et tours de main résultant de l'observation de plusieurs générations de jardiniers:

— Quand vous semez vos betteraves, mettez un peu de sel dans le sillon: elles se développeront mieux.

— Pour vous assurer de belles boules, coupez l'extrémité de la racine principale des céleris-raves lors du repiquage.

— En même temps que vos carottes, semez de la coriandre qui éloigne la mouche spécifique à ce légume, et des radis, qui font fuir l'araignée rouge. Et pour que les graines lèvent rapidement, semez les sur du marc de café humide.

— Des cendres de bois parsemées sur vos semis éloigneront beaucoup de parasites. La cendre de bois est également très efficace pour tenir limaces et escargots à distance des plants de salade, ou des fleurs fragiles du jardin d'ornement. Il suffit de la mettre en cordon autour de vos planches de culture ou autour de chaque plant à protéger.

— Pour tenir la piéride hors d'atteinte des choux, repiquez ceux-ci près des tomates, d'un thuya ou d'un genêt. Surtout, ne repiquez jamais de choux sur une planche qui vient de vous donner des navets. On lutte aussi efficacement contre la piéride en cultivant des capucines entre les plants de choux ou en arrosant ces derniers avec une macération de gourmands de tomates ou de jeunes pousses de sureau.

— Les épinards seront plus vigoureux si vous pensez à enfouir dans le sol de vieux clous ou des débris de ferraille avant de les semer.

— Les haricots lèveront plus vite si vous mouillez bien le sillon ou les poquets avant de les semer.

— Pour éloigner les vers des poireaux, mélangez aux graines des grains de poivre.

— Avant de mettre vos pieds de tomates en place, mettez de la coquille d'oeuf au fond du trou, ce qui leur procurera le calcaire dont ils ont besoin. Et, pour éviter le mildiou, attachez un petit fil de cuivre à chaque tige.


FESTIN DE HOMARDS



Poissons frais et fruits de mer

*Pour tous les goûts et toutes les bourses*

*À PARTIR DE*

FILET DE POISSON FRAIS DU JOUR 9,95

*ÉGALEMENT DISPONIBLES: MENU À LA CARTE ET TABLE D'HÔTE.*

FESTIN DE HOMARDS JUNIORS FRAIS, VIVANTS (BOUILLIS OU GRILLÉS)

*"SUPER BUFFET BRUNCH"*

RESTAURANT LE TOIT ROUGE 1986 Merci! 1993

LE TOIT ROUGE
5440, SHERBROOKE EST
(Face au Village Olympique)
RÉSERVATION: 259-3748

SOIRÉE DE HOMARDS
les lundi, mardi et mercredi soir
de 18 h 00 à 21 h 00
MENU À VOLONTÉ
La bisque de homard
La salade César
LES HOMARDS FRAIS VIVANTS BOUILLIS À VOLONTÉ
BUFFET CHAUD:
RÔTI DE BOEUF
moules, poulet, lasagne
19,95 $
PLACES LIMITÉES

STATIONNEMENT GRATUIT



*Le charme de l'auberge en train ... la nuit*

Des voitures-lits en première classe abordable dans les Transcontinentaux de l'Est de VIA, l'ATLANTIQUE[MC] et l'OCÉAN[MC].

CLASSE ALIZÉS

*Compartiments à rideaux, chambrettes et chambres avec douche au bout du couloir! Savoureux repas dans la voiture-restaurant. Petit déjeuner gratuit dans la voiture Parc. Un regard neuf sur le voyage en train, dans le style VIA, synonyme d'élégance!*

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE D'UN TEMPS NOUVEAU EN TRAIN VERS LE CANADA ATLANTIQUE

VIA Rail vous invite au lancement de sa nouvelle classe de service « Alizés ».

Venez voir le nouveau train rénové de VIA : son décor neuf, ses douches dans chaque voiture-lits, son chauffage et sa climatisation améliorés, son élégante voiture-restaurant, et plus encore...

Le mercredi 2 juin
à la Gare Centrale de Montréal
(Métro-Bonaventure)
de midi à 16 h

VENEZ VOIR LE TRAIN AUJOURD'HUI

VIA MD

[MC] Marque déposée de VIA Rail Canada Inc.
[MC] Marque de commerce de VIA Rail Canada Inc.






J'ai le goût d'une Golf! J'ai le goût d'une Golf!

Conduisez votre nouvelle Golf en location pour aussi peu que 210$ par mois! Plus besoin de freiner votre désir de conduire cette petite merveille d'ingénierie allemande. Sous le capot, le moteur 1,8 litre de 90 chevaux couplé à une suspension McPherson et une direction assistée de haute précision vous feront vrrrrombir d'aise. Et quelle allure! La robe de la Golf a été redessinée pour être plus aérodynamique, tandis que l'habitacle accueille généreusement cinq adultes. Bien entendu, vous bénéficiez d'une assistance routière garantie 24 heures. Alors, à 210$ par mois ou 240$ pour la Golf turbo-diesel, la petite bombe est à vous. Mais faites vite! L'offre de location se termine bientôt.

LA NOUVELLE Golf

*Basé sur une location de 48 mois et un dépôt initial de 2 000$ (ou échange équivalent) pour une Golf 1993 4 portes CL à essence, boîte manuelle cinq rapports, direction assistée et radio-cassette AM/FM; 240$ par mois pour une Golf turbo-diesel. Sujet à l'approbation de crédit de VW Credit Canada Inc. Premier versement, dépôt de sécurité, transport et préparation inclus. Taxes, options, immatriculation et assurances en sus. Certaines conditions s'appliquent au kilométrage. Pour plus de renseignements, consultez votre concessionnaire Volkswagen participant. Offre valable du 3 mai au 30 juin 1993. Les concessionnaires peuvent louer à moindre prix.

Le Monde

# Le régime pro-vietnamien de Phnom Penh conteste le scrutin

*d'après Reuter, AP et AFP*

*PHNOM PENH*

■ De nouvelles hypothèques pesaient hier sur les élections législatives au Cambodge, après dépouillement d'un quart des bulletins de vote seulement: qualifié de succès par l'ONU, le scrutin rejeté par les Khmers rouges est désormais ouvertement contesté par le régime pro-vietnamien de Phnom-Penh.

Un casque bleu uruguayen a par ailleurs été tué hier dans la première action meurtrière contre l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) depuis le début des élections legislatives le 23 mai, une embuscade attribuée aux Khmers rouges par l'ONU.

Les Khmers rouges ont rejeté le processus de paix et ne participent pas aux élections législatives, mais ils n'avaient pas perturbé les opérations de vote proprement dites, en dépit de multiples menaces en ce sens.

Le Parti du peuple cambodgien (PPC) gouvernemental a en revanche dénoncé des irrégularités commises selon lui au cours du scrutin, au troisième jour du dépouillement. Il a demandé la suspension de la divulgation des résultats par l'APRONUC qui a rejeté cette requête.

Cette réaction est intervenue alors que les résultats partiels donnés au coup par coup par l'APRONUC faisaient apparaître hier une avance du FUNCINPEC royaliste: 36,7 p. cent des voix contre 35,3 pour le PPC au niveau national.

Ce score du FUNCINPEC, le principal parti de l'opposition, a inversé la tendance qui se dégageait dimanche et qui donnait une avance de plus de six points au PPC dans ces élections, destinées à pourvoir les 120 sièges de l'Assemblée dont la mise en place est prévue par les accords de paix signés en octobre 1991 à Paris.

Le vice-ministre de l'intérieur, Sok An, a dénoncé au cours d'une conférence de presse un certain nombre «d'irrégularités» dont l'impossibilité pour des responsables du PPC de surveiller les urnes 24 heures sur 24, la rupture de scellés d'urnes ou le comportement de «certains agents électoraux cambodgiens engagés par l'ONU qui ont tenté d'influencer les électeurs».

Un porte-parole de l'ONU a rejeté les accusations lancées par le parti du premier ministre Hun Sen.

«Nous n'avons absolument pas l'intention de changer notre procédure. Il n'y a pas eu d'irrégularités. Le scrutin a été absolument libre et honnête», a-t-il déclaré.

«Au niveau national, la tendance est favorable au Funcinpec», a déclaré un responsable des Nations unies, ajoutant: «Cela continuera et c'est probablement pourquoi le PPC réagit de la sorte».

Au niveau global, le PPC arrive en tête des résultats partiels dans dix provinces contre sept pour le Funcinpec. Mais cinq d'entre elles sont faiblement peuplées et n'enverront chacune qu'un représentant à l'Assemblée constituante.

À ce point du décompte des votes, il semble cependant que ni le Funcinpec, ni le PPC ne disposeront de la majorité absolue au sein de l'assemblée qui rédigera la nouvelle constitution du Cambodge et nommera le gouvernemnt.

«C'est bon pour la démocratie», a annoncé le lieutenant-général John Sanderson qui a estimé que les deux principaux mouvements politiques auraient sensiblement le même nombre de sièges. Le Parti libéral démocrate bouddhiste de l'ancien premier ministre Son Sann, pourtant distancé, pourrait jouer un rôle déterminant dans la composition du gouvernement.

# Clinton honore les Américains morts au Vietnam

*d'après AP*

*WASHINGTON*

■ Houspillé par les uns, applaudi par les autres, le président Bill Clinton, qui s'était opposé à la guerre du Vietnam et avait remercié un de ses protecteurs de lui avoir évité la conscription, a reçu un accueil mitigé hier lors d'une visite au Monument aux morts du Vietnam, à l'occasion de la journée nationale de commémoration des Américains tués au combat.

M. Clinton a été applaudi par la foule lorsqu'il est arrivé devant le mur de granit noir, érigé en l'honneur des milliers de morts et de disparus de la guerre, en compagnie du chef d'état-major interarmes Colin Powell. Mais il a également été hué par certains vétérans présents. «Où était Bill?», ont crié certains.

«À vous tous qui criez, a dit le président, je vous ai entendus». Il a annoncé que toutes les archives militaires relatives aux Américains portés disparus seraient rendues publiques d'ici le mois de novembre, à l'exception «d'une minuscule fraction» qui resteront secrètes pour des raisons de sécurité ou de sauvegarde de la vie privée. Il a ajouté que ses vues sur la guerre du Vietnam étaient bien connues. «Qu'elles ne divisent plus notre peuple».

À quelques centaines de mètres du président, des manifestants brandissaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire: «Honte à vous», «Les handicapés et les morts vous accusent», «La vérité vous condamne» et «Hypocrite».

Durant la campagne, le président avait été accusé d'avoir utilisé ses relations pour éviter de faire la guerre, alors qu'il était étudiant à Oxford. Il avait écrit une lettre à un colonel de l'armée pour le remercier de l'avoir «sauvé de la conscription» et dans laquelle il expliquait qu'il avait «écrit, parlé et manifesté contre la guerre». Interrogé à ce sujet samedi par le *Washington Times*, il a répondu: «Je ne peux ignorer cette lettre. C'était mon sentiment à l'époque. Et je crois que notre politique était mauvaise, mais cela ne veut pas dire que les gens dévoués aux États-Unis (...) n'étaient pas des gens bien».

M. Clinton avait assisté auparavant à une cérémonie au cimetière national d'Arlington, où il a déclaré qu'en tant que commandant-en-chef des armées, il ne ferait pas subir de risques à ses troupes «sans mission claire» et sans le «soutien» nécessaire «pour gagner». «Nous sommes décidés à ce que l'Amérique reste libre, forte et fière (. . .), à être toujours vigilants contre tout ennemi qui pourrait nous mettre en danger», a-t-il ajouté.

# Après une offensive musulmane, Radovan Karadzic menace de faire entrer ses troupes à Sarajevo

*d'après AFP et AP*

*SARAJEVO*

■ Le commandement des forces serbes de Bosnie a accusé hier l'armée bosniaque de lancer depuis 48 heures une «offensive généralisée» sur les positions serbes, alors que le leader serbe bosniaque Radovan Karadzic a menacé de faire entrer les forces serbes à Sarajevo «si la partie musulmane continue ses attaques» sur le front de la capitale, où de violents combats ont fait, dimanche, au moins 25 morts.

Les forces bosniaques se sont rapprochées hier de la route reliant les villes serbes de Lukavica, dans la banlieue de Sarajevo, et de Pale, quartier général des Serbes de Bosnie, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest.

Cette attaque menée par Musa Topalovic, officier chargé de la protection de la vieille ville, a semblé prendre les forces serbes bosniaques par surprise. Au-delà de sa portée stratégique évidente, elle visait apparemment à redonner le moral à des troupes qui, depuis des mois, reculent devant un ennemi mieux armé.

Malgré leurs faibles moyens, les soldats bosniaques sont parvenus à détruire deux chars serbes et à immobiliser une pièce d'artillerie autotractée, selon des responsables des Nations unies.

Dans un entretien dimanche soir avec la télévision locale, Radovan Karadzic a dénoncé «l'offensive» de l'armée bosniaque à Sarajevo, et il a prévenu que «si la partie musulmane continue ses attaques, les soldats serbes seront forcés d'entrer à Sarajevo pour délivrer leurs 50 000 compatriotes qui sont en mauvaise posture dans cette ville».

Par ailleurs, Radio-Sarajevo a signalé de violents combats à Goradze, combats qui ont fait au moins 30 morts hier. Selon la radio, 10 000 obus d'artillerie et de mortier, se sont abattus sur la région où vivent quelque 70 000 personnes. Comme Sarajevo, Goradze a été proclamée «zone de sécurité» par le Conseil de sécurité de l'Onu.

Les Serbes bosniaques avaient accepté dimanche, pour la première fois, d'autoriser des observateurs de l'Onu à s'y rendre, mais une équipe de cinq membres en route pour Goradze a été bloquée à Pale lundi. Ils ont dû rebrousser chemin et rentrer à Sarajevo dans la soirée.

D'autre part, le commandement du HVO (forces croates bosniaques), cité par l'agence officielle croate Hina, a estimé que le conflit armé qui, depuis des semaines, oppose forces croates et musulmanes dans le sud et le centre de la Bosnie, risquait de s'étendre à Sarajevo, assiégée depuis 14 mois par les Serbes.

«En dépit de gros efforts du commandement du HVO pour Sarajevo, les chances de maintenir à un niveau correct ses relations avec le commandement militaire de Bosnie à Sarajevo et d'éviter des affrontements sont de plus en plus minces», affirme le HVO dans un communiqué.

Des affrontements armés entre Croates et Musulmans à Sarajevo risqueraient de faire de la ville une proie facile pour les Serbes qui en contrôlent le sud et certains de ses quartiers ouest, de même que les hauteurs environnantes.

De nouveaux combats acharnés ont opposé, dans la nuit de dimanche à lundi, Croates et Musulmans à Mostar (sud-ouest de la Bosnie), où les forces croates ont chassé des milliers de civils musulmans de leurs maisons au cours des derniers jours.

À Zagreb, le porte-parole du Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés, Peter Kessler, a accusé les Croaes de Bosnie d'avoir lancé une nouvelle vague systématique de «purification ethnique» à Mostar.


Ah LES CHANCEUX!

Ils partageront les confidences des grands...

| | | |
|---|---|---|
| Pierre Bourgault | ANNE RICHER | Daniel L |
| Pierre Bourque | | Suzanne Lévesque |
| Edith Butler | | Doris Lussier |
| Michel Courtemanche | -30- | Simonne Monet-Chartrand |
| Yvon Deschamps | | Lise Payette |
| Diane Dufresne | À LA | Lorraine Pintal |
| Charles Dutoit | | Jacques Proulx |
| Sylvie Fréchette | UNE | Andrée Ruffo |
| Agnès Grossmann | | Marcel de la Sablonnière |
| Pierre Marc Johnson | Stanké | Alain St-Germain |
| Andrée Lachapelle | | Richard Séguin |
| Phyllis Lambert | | Michèle Thibodeau-DeGuire |
| Roger D. Landry | | Michel Tremblay |
| Robert LaPalme | | Mgr Jean-Claude Turcotte |
| Joël Le Bigot | | Gilles Vigneault |

Chaque jour, 25 abonnés voient la chance leur sourire!
*La Presse* leur offre le livre *-30- À la une*
de la journaliste Anne Richer, publié chez Stanké :
trente portraits intimistes et chaleureux.
Trente personnalités québécoises qu'il fait bon connaître...
Voici les chanceux d'aujourd'hui :

| | |
|---|---|
| M. Cécile de Húll, | no 210006C00 |
| M. Cécire de Châteauguay, | no 210176C12 |
| Mme Miquelon d'Outremont, | no 210794M01 |
| M. Rai de Baie d'Urfé, | no 210899R06 |
| M. Paquin de Laval-des-Rapides, | no 213170P01 |
| M. Sévigny de Montréal, | no 218312S00 |
| Mme Lemire de Montréal, | no 218654L03 |
| M. Péloquin de Boucherville, | no 222062P04 |
| M. Lefebvre de Pont-Viau, no | no 237462L03 |
| M. Bouchard de Chomedey, no | no 238755B01 |
| Mme Beaulieu de Repentigny, | no 245022B03 |
| M. Desrosiers de Repentigny, | no 245042D03 |
| M. Beaulieu de Duvernay, | no 246103B01 |
| M. Samson de Duvernay, | no 246352S01 |
| Mme Valcourt de Saint-François, | no 246806V00 |
| Mme Coutu de Saint-Pierre-de-Sorel, | no 284917C03 |
| M. Riendeau de Sorel, | no 284996R02 |
| Mme Daoust de Saint-Bruno, | no 286566D00 |
| M. Blain de Saint-Basile-le-Grand, | no 286723B01 |
| M. Poulin de Mercier, | no 299092P01 |
| M. Trépanier de Tois-Rivières, | no 200103T03 |
| Mme Beaudet de Plessisville, | no 200503B00 |
| Mme Courcy dé Westmount, | no 210191C04 |
| M. Dumas de Montréal, | no 223440D03 |
| M. Cordeau de Lachine, | no 231323C00 |

**Du 30 mai au 6 juin 1993, *La Presse* publiera chaque jour les noms de 25 chanceux et chanceuses qui recevront un exemplaire du livre -30- *À la une* des Éditions Stanké. Les prix offerts atteignent une valeur totale de 3790 $. Les règlements sont disponibles à *La Presse*.**

LA CHANCE SOURIT AUX ABONNÉS DE

La Presse

ABONNEZ-VOUS!

285-6911



LOUEZ L'AMÉRIQUE



BUICK REGAL CUSTOM 1993

359$ PAR MOIS*/36 MOIS

- Moteur V6 de 3,1 litres
- Boîte automatique 4 vitesses
- Climatiseur à 2 zones
- Leve-glaces électrique
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Verrouillage électrique des portes
- Régulateur de vitesse
- Volant inclinable
- Chauffe-bloc
- Garantie GM TOTAL^MC de 3 ans/60 000 km* sans franchise

VOS CONCESSIONNAIRES PONTIAC BUICK PARTICIPANTS

Assistance routière 24 heures

*Prix basé sur un bail de 36 mois avec versement initial de 2 000 $. Premier versement et dépôt de garantie remboursable de 400 $ requis. Taxes en sus. Frais de 56 $ de kilométrage payés. 72 000 km. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1993 en stock. **Selon la première éventualité. †L'Assistance routière Buick est offerte sur les modèles Buick 1993. Durée 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Certains équipements peuvent être en supplément. Tous les détails chez votre concessionnaire

# Les démocrates zaïrois pressent Clinton d'agir

JOONEED KHAN

■ Les États-Unis viennent de porter un coup sévère à la dictature du maréchal-président Mobutu Sese Seko au Zaïre en décidant de reconnaître le régime MPLA en Angola, mais le camp démocratique réclame de l'action au Zaïre même, sous forme de sanctions anti-Mobutu et d'intervention de *Casques bleus* de l'ONU.

«L'urgence d'une vigoureuse action internationale est d'autant plus grande que Mobutu a intensifié son règne de la terreur en instaurant des violences intertribales dans plusieurs provinces, recourant à l'*épuration ethnique* pour diviser l'opposition et continuer de régner en seul maître du Zaïre», déclare Marcello Tshilombo, dans une rencontre avec *LA PRESSE*.



La reconnaissance du gouvernement angolais par l'administration Clinton, annoncée il y a deux semaines, est significative parce qu'elle rompt une vieille alliance de Guerre froide par laquelle Mobutu s'est rendu utile à Washington en servant de conduit à la CIA pour entraîner, armer et financer l'opposition armée au MPLA pro-soviétique, au pouvoir à Luanda depuis l'indépendance en 1976.

Dans un récent discours devant l'*African-American Institute*, le secrétaire d'État Warren Christopher a dit: «Le peuple d'Afrique sait où est son avenir: pas avec des dictateurs corrompus comme Mobutu, mais avec les démocrates courageux dans tous les recoins du continent». L'organisme privé *Washington Office on Africa*, le prenant au mot, vient de lancer une pétition réclamant l'urgente intervention de l'ONU dans la longue et sanglante crise zaïroise.

S'associant au Haut conseil de la République (HCR), Parlement de transition issu de la Conférence nationale souveraine (CNS, 2850 représentants de toute la société civile zaïroise), et au premier ministre Étienne Tshisekedi, désigné par la HCR, le WOA réclame «sans délai» du Conseil de sécurité de l'ONU des résolutions pour geler les avoirs de Mobutu et son entourage, et les transactions de la Banque centrale du pays, enquêter sur son empire financier, et l'isoler par un embargo sur les armes, les liens diplomatiques et les liaisons aériennes.

Co-parrainée par une vingtaine d'organismes, dont les Églises des États-Unis et du Canada, y compris la Table de concertation sur les droits humains au Zaïre qui siège à Montréal, la pétition réclame en outre des résolutions pour déployer dans les meilleurs délais des observateurs et des *Casques bleus* de l'ONU au Zaïre, et pour y organiser des élections libres et démocratiques sous supervision internationale.

Le Canada, dont l'ambassadeur a quitté hier Kinshasa par suite de la fermeture de l'ambassade pour des raisons de restrictions budgétaires, «continue de suivre la situation, en consultation avec nos alliés principaux comme les États-Unis, la France et la Belgique», a indiqué hier Rodney Moore, du ministère des Affaires extérieures. Le discours n'a guère changé depuis des mois et John Metzel, du WOA, a déclaré qu'il se «méfiait de ces *consultations*, qui sont trop souvent une fuite, voire une démission».

Tshilombo affirme que «la situation se détériore dramatiquement avec les tueries provoquées par Mobutu et ses complices dans les provinces du Shaba, Kasaï, Kivu et Bas-Zaïre». Économiste proche de Tshisekedi, Tshilombo dut se déguiser en femme pour sortir du Zaïre et il dit avoir appris que ses propos rapportés dans les médias européens et nord-américains ont valu au commandant des gardes-frontière et aux membres de sa propre famille de violentes représailles de la part du régime.

Mobutu, qui a démis le gouvernement Tshisekedi, fermé le Haut conseil de la République et dissous la Conférence nationale, est enhardi du fait que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Conseil ministériel CEE-ACP (pays pauvres associés à l'Europe des 12) ont reconnu coup sur coup les délégations de son nouveau «gouvernement», aux dépens de celles du cabinet Tshisekedi.

Tshilombo souligne que cela est dû non pas à un fléchissement quelconque des pays riches par rapport au combat démocratique au Zaïre, mais plutôt au poids du groupe africain au sein de ces organismes, «un groupe qui a encore les réflexes d'un *Syndicat de dictateurs*», dit-il. Il s'en inquiète malgré tout, d'autant que Mgr Laurent Monsengwo, archevêque de province qui s'est taillé une crédibilité comme président de la Conférence nationale, s'est mis, dit-il, «à tenir un langage ambigu, à parler de *dialogue* entre Mobutu et les forces démocratiques».

«Ça va faire bientôt deux ans qu'on dialogue et Mobutu n'a pas cessé de démontrer sa mauvaise foi: il a verrouillé toutes les instances légitimes, et il règne sans partage avec sa combinaison préférée, la terreur et la corruption. Il n'est d'ailleurs même plus à Kinshasa; quand il n'est pas sur son luxueux yacht sur le Congo, il est dans son somptueux palais de Gbadolite, en pleine jungle équatoriale, où l'on n'accède que par les airs. C'est là que Mgr Monsengwo est allé le rencontrer. Vraiment, cette folie ubuesque a trop duré. Mon peuple, l'Afrique, méritent mieux, bien mieux», conclut Marcello Tshilombo.

# Solingen: un adolescent est inculpé mais les manifestations violentes continuent

*d'après AFP et Reuter*

*KARLSRUHE*

■ Un adolescent a été inculpé hier par la justice allemande pour le meurtre de cinq Turques décédées dans un incendie criminel à Solingen, où se sont succédé depuis trois jours des manifestations chargées d'émotion et de violence. Dans plusieurs autres villes allemandes, des centaines de Turcs ont manifesté leur colère dans la rue.

Le jeune homme, qui se trouve en détention préventive, est âgé de seize ans, a précisé le parquet fédéral. La justice l'accuse de cinq meurtres, de quinze tentatives de meurtres et d'incendie criminel aggravé.

Le parquet fédéral, qui s'est saisi exceptionnellement de l'enquête, a indiqué que l'adolescent inculpé habitait la région de Solingen, sans donner d'autres détails notamment sur ses liens éventuels avec des groupuscules d'extrême droite. Au cours du weekend, le parquet avait mis l'attentat sur le compte d'extrémistes de droite.

Des heurts brefs mais violents entre policiers et manifestants turcs ont fait hier soir à Solingen quatre blessés légers tandis que 15 personnes ont été interpellées. Les policiers ont eu trois blessés légers et un enfant a dû être soigné pour quelques contusions. Les manifestants, turcs pour la plupart, ont brisé des dizaines de vitrines et endommagé des voitures dans le centre-ville. Les affrontements, très sporadiques et entrecoupés de longues périodes de calme apparent, ont pris fin vers minuit.

Trois heures plus tard, il ne restait plus en ville que de petits groupes épars de Turcs tandis que d'imposantes forces de police quadrillaient le quartier où avaient eu lieu les incidents, bloquant toujours la circulation au croisement de deux des artères principales de Solingen. Craignant l'arrivée de convois de Turcs en provenance d'autres grandes villes, la police avait installé des barrages filtrants à tous les accès routiers de la ville. Dans l'après-midi, des incidents avaient déjà éclaté avec la police lorsque deux groupes de manifestants, nationalistes contre opposants au régime d'Ankara, s'étaient brièvement heurtés devant la maison incendiée où les cinq Turques ont péri samedi. Toute la soirée, un noyau de 200 manifestants environ a scandé des slogans nationalistes turcs.



Des manifestants turcs crient leur colère autour d'un feu dans une rue de Solingen. PHOTO *Reuter*

À Bonn, des centaines de Turcs ont interdit pendant quelques heures l'accès à l'aéroport de Bonn-Cologne en criant «Turkiye, Turkiye!» Certains vols ont été retardés ou annulés.

À Hambourg, dans le nord de l'Allemagne, quelque 200 manifestants ont bloqué pendant trois heures l'autoroute de Berlin, provoquant un bouchon de 20 km.

Près de Brême, l'appartement d'un Allemand réputé appartenir au mouvement skinhead a été pratiquement détruit par une vingtaine d'inconnus dans la nuit de dimanche à lundi. Dans la journée de dimanche, la police avait dû évacuer une dizaine de skinheads de l'immeuble, situé dans la ville de Syke, en Basse-Saxe, où elle avait saisi un portrait de Rudolph Hess et un drapeau interdit.

La police de Munich a révélé que des inconnus avaient jeté un coktail Molotov hier matin contre un immeuble habité en majorité par des étrangers. Personne n'a été blessé.

Dans la journée, les gouvernements allemand et turc s'étaient employés à calmer les esprits. L'ambassadeur de Turquie à Bonn, Onur Oymen, et le ministre des Affaires étrangères, Klaus Kinkel, ont tenu à Bonn une conférence de presse commune.

«Nous ne devons pas avoir recours à la violence», a déclaré l'ambassadeur qui a ajouté que «les gouvernements turc et allemand travaillent ensemble pour améliorer la sécurité des Turcs installés en Allemagne».

Klaus Kinkel a souligné qu'un État ne pourrait jamais garantir une protection totale, mais que tout serait mis en oeuvre pour que ces attentats ne se reproduisent plus. «Nous avons honte de cet acte terrible. Nous demandons votre pardon», a-t-il dit.

# Signes avant-coureurs de nouvelle crise en Chine

*d'après AFP*

*PÉKIN*

■ Si l'histoire doit se répéter, la Chine connaît les signes avant-coureurs d'une nouvelle crise, rappelant plusieurs des circonstances qui ont précédé les manifestations de la place Tiananmen il y a tout juste quatre ans, notent des analystes.

Fin 1988, la surchauffe économique et la flambée des prix avaient été à l'origine d'une agitation sociale sur une large échelle. Aujourd'hui l'économie est à nouveau en ébullition et les prix s'envolent, les spécialistes tablant sur 25 p. cent d'inflation dans les villes d'ici la fin de l'année.

En mars 1989, trois mois avant l'écrasement du printemps de Pékin sur la place Tiananmen dans la nuit du 3 au 4 juin 1989, Pékin avait réprimé les émeutes les plus violentes au Tibet depuis 30 ans et y avait instauré la loi martiale. La semaine dernière, de nouvelles manifestations en faveur de l'indépendance ont eu lieu au Tibet, les plus importantes depuis le printemps 1989.

À la faveur de la conversion de la Chine à l'économie de marché à la fin de l'année dernière, un vent de relative liberté souffle à nouveau, le plus fort depuis le printemps de Pékin.

En témoigne un récent appel d'intellectuels chinois en faveur de la liberté de pensée, impensable dans la période de répression qui a suivi les événements de la place Tiananmen.




Montréal sourit aux touristes. Dites-leur Bonjour!

Gouvernement du Québec Ministère du Tourisme



Tarifs Avis$aver

KILOMÉTRAGE GRATUIT ILLIMITÉ

| 29,99$* PAR JOUR Tarif du week-end | 39,99$ PAR JOUR Tarif journalier | 49,99$ PAR JOUR Tarif de luxe |
|---|---|---|
| VOITURE RÉGULIÈRE CODE TARIFAIRE : CW | VOITURE RÉGULIÈRE CODE TARIFAIRE : 48 | CADILLAC SEDAN DE VILLE CODE TARIFAIRE : LJ |

Généreux tarifs du printemps

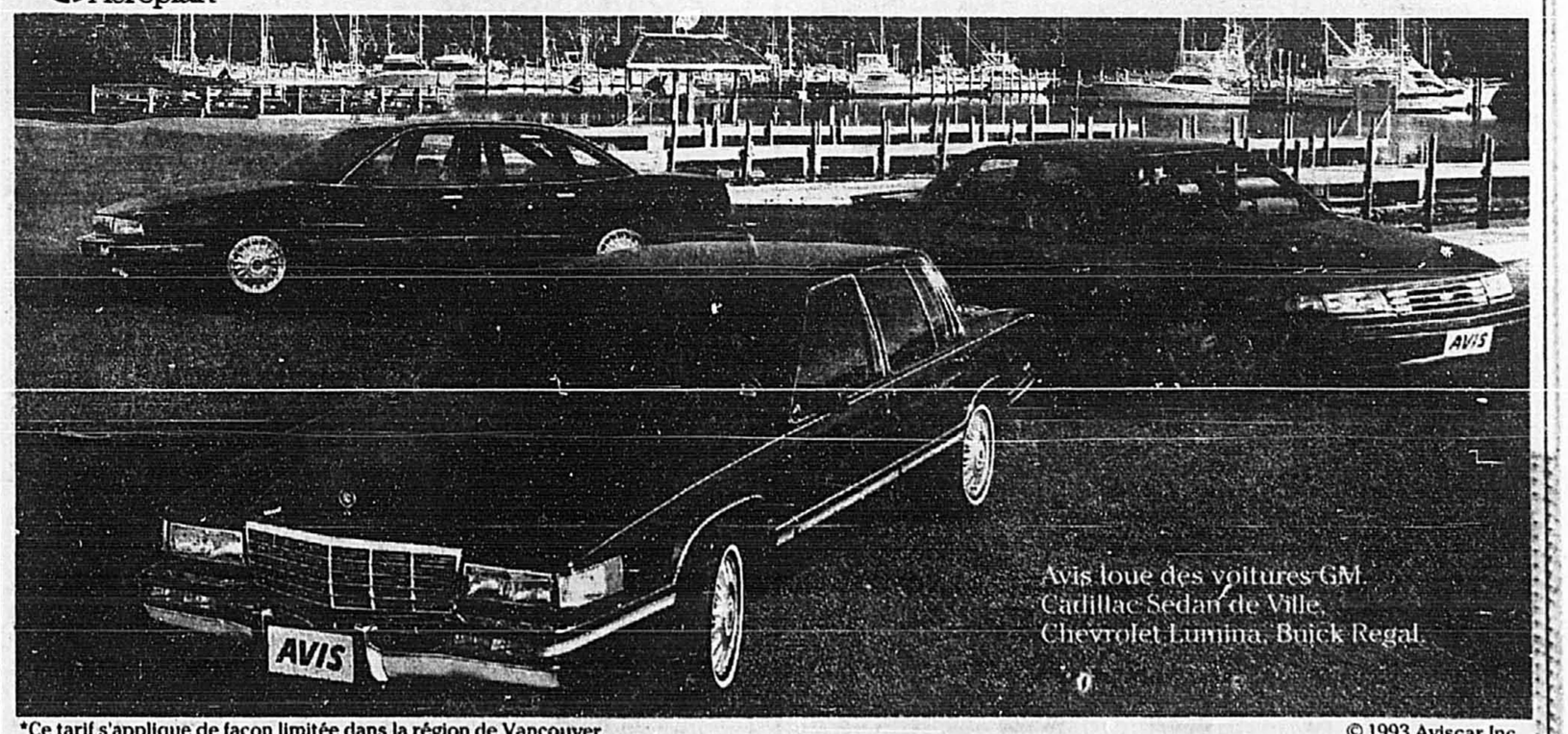
L'air printanier vous convoque à la promenade : offrez-vous ce qu'il y a de mieux grâce à ces fantastiques nouveaux tarifs Avis$aver. Le tarif du week-end est de 29,99 $ par jour et s'applique aux locations en vigueur entre 15 heures le jeudi et 9 heures le lundi en autant qu'elles comprennent la nuit de samedi à dimanche. À ce tarif, vous obtenez une spacieuse voiture régulière, telle qu'une Chevrolet Lumina ou une Buick Regal. Notre tarif journalier pour ces mêmes voitures est de 39,99 $ par jour. Le tarif journalier de 49,99 $ par jour vous donne accès à une luxueuse Cadillac Sedan de Ville. Et bien sûr, ces tarifs Avis$aver «29-39-49» du printemps comprennent le kilométrage gratuit illimité! Qu'il s'agisse d'un voyage d'affaires ou d'agrément, Avis vous offre toujours qualité, choix et service à un prix avantageux... non seulement le printemps mais toute l'année. Car chez Avis, «Nous y mettons du coeur» chaque jour.

Aéroplan

Les tarifs Avis$aver sont offerts jusqu'au 19 juin 1993 inclusivement dans les succursales participantes du Canada, sous réserve de disponibilité. Pour obtenir plus de renseignements ou pour faire des réservations, adressez-vous à votre voyagiste ou composez le 1-800-321-3652.

AVIS

On y met du coeur.MD




*Ce tarif s'applique de façon limitée dans la région de Vancouver.

© 1993 Aviscar Inc.



Une grande première à la Tour de Montréal du Parc olympique

VISITEZ GRATUITEMENT l'exposition LEGO®

"VOYAGE DANS L'ESPACE"

et courez la chance de gagner un voyage à LEGOLAND à Billund au Danemark et plusieurs autres prix.

■ Ouvert tous les jours
■ Renseignements : (514) 252-TOUR
■ Stationnement: 3200, rue Viau VIAU

KLM La Presse CTC Agence spatiale canadienne

LEGO duplo

Nom :
Prénom : Âge:
Adresse :
Ville :
Code postal : Tél.: ( )

Règlements disponibles à La Presse

Pour participer, complétez et déposez le coupon à l'entrée de l'exposition LEGO® à la Tour de Montréal du Parc olympique avant le 5 septembre 1993.

UN AUTRE ÉVÉNEMENT DU PARC OLYMPIQUE

# AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

## Société québécoise d'assainissement des eaux

**Travaux dans le canton de Stoke**
**Comté de Johnson**
**Appel d'offres no: 0835-40-01-41-41**

Construction d'une station d'épuration du type «champs de roseaux» incluant la construction des champs comprenant quatre cellules, une conduite d'émissaire, toute la tuyauterie et les accessoires nécessaires à la réalisation des travaux.

**DOCUMENTS DISFONIBLES:** SQAE, Service gestion des contrats, 25H, rue de Lauzon, Boucherville (Québec) J4B 1E7 Tél.: (514) 449-4224.

**PRIX:** 75,00$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du "Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux", publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

**LIEUX DE CONSULTATION:** Hôtel de ville de Stoke; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ de Québec et de Montréal; Ass. de la construction de Québec, Région Estrie; Société à Boucherville.

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS:** Hôtel de ville de Stoke: a/s Mme Diane Roy Dubois, secrétaire-trésorière, 403, rue Principale, Case postale 30, Stoke (Québec) J0B 3G0. Le: vendredi 18 juin 1993 à 14H00.

**GARANTIE DE SOUMISSION:.....MONTANT: 32 000,00$**

**FORME:** Chèque visé tiré sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou un cautionnement de soumission.

**RENSEIGNEMENTS:** Monsieur Jacques Boulet - Tél.: (418) 683-1328.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

**Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.**
**Directeur, gestion des contrats**

P 01-06-93

## Commission scolaire des Draveurs

225, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec J8P 1K3
(819) 663-9221 Télécopieur (819) 663-6176

### APPEL D'OFFRES

| | |
|---|---|
| **PROJET:** | 30-086-120<br>Agrandissement du<br>Centre d'administration, commerce<br>et secrétariat de Gatineau<br>183, rue Broadway<br>Gatineau (Québec) J8P 3T6 |
| **PROPRIÉTAIRE:** | Commission scolaire des Draveurs<br>225, rue Notre-Dame<br>Gatineau (Québec) J8P 1K3 |
| **ARCHITECTES:** | Les Architectes Carrier, Savard<br>240-370, boulevard Gréber<br>Gatineau (Québec) J8T 5R6<br>Téléphone: (819) 568-9566 |
| **INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ:** | Desmarais & Associés inc.<br>205-420, boulevard Maloney Est<br>Gatineau (Québec) J8P 1E7 |
| **INGÉNIEURS EN STRUCTURE ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR:** | Sauvé, Auger & Boucher Consultants inc.<br>200-492, boulevard de l'Hôpital<br>Gatineau (Québec) J8T 4Y6 |

La COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS demande des soumissions pour

**L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE D'ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT DE GATINEAU**
**183, rue Broadway, Gatineau (Québec) J8P 3T6**

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être consultés à partir du 3 juin 1993 au bureau des architectes ou obtenus contre un dépôt de SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (75 $) ou chèque fait à l'ordre de Les Architectes Carrier Savard, qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au centre administratif de la Commission scolaire des Draveurs, au bureau du SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, 225, rue Notre-Dame, à Gatineau jusqu'à 11 heures, heure en vigueur localement, le 18e jour du mois de juin 1993 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10 % de la soumission à l'ordre de la Commission scolaire des Draveurs, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de 60 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50 % du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10 % du prix du contrat.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1) décret 876-92.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires (décret 1015-90 du 11 juillet 1990 en vigueur depuis le 16 août 1990).

La Commission scolaire des Draveurs ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

*Le directeur général*
**Jean-Guy Binet**

M1954583

## Hydro-Québec

### APPELS D'OFFRES
**pour 14 h heure de Montréal**

| | | |
|---|---|---|
| **BCR.30043.F**<br>**le mardi 15 juin 1993**<br>**130 SONDES DE PRESSION 0 À 20690 KPA**<br>**Admissibilité : Place d'affaires au Québec**<br>**Garantie de soumission : 10 000 $**<br>**(Soumission partielle acceptable)**<br>**Prix du document : 25 $ (taxes incluses)** | **BGT.30030.F**<br>**le mardi 15 juin 1993**<br>**UN ÉLÉVATEUR À PLATE-FORME (HAUTEUR 60 PIEDS)**<br>**Admissibilité : Place d'affaires au Québec**<br>**Garantie de soumission: 10 000 $**<br>**Prix du document : 25 $ (taxes incluses)** | **BMM.35005.E**<br>**le mardi 22 juin 1993**<br>**6800 UNITÉS DE TÉLÉCOMMANDE POUR LE MARCHÉ BI-ÉNERGIE CII**<br>**Admissibilité : Place d'affaires au Québec**<br>**Garantie de soumission : 60 000 $**<br>**Prix du document : 25 $ (taxes incluses)** |
| **EDS.34836.A**<br>**le mardi 22 juin 1993**<br>**Région Richelieu**<br>**CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE PUITS D'ACCÈS DANS LA MUNICIPALITÉ DE VARENNES**<br>**Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec**<br>**Garantie de soumission : 70 000 $**<br>**Prix du document : 25 $ (taxes incluses)** | **FCP.37662.A**<br>**le mardi 22 juin 1993**<br>**Postes St-Clément et Squatec Comtés de Rivière-du-Loup et Kamouraska-Temiscouata**<br>**INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GÉNIE CIVIL**<br>**Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec**<br>**Garantie de soumission: 30 000 $**<br>**Prix du document : 100 $ (taxes incluses)** | **FDN.37028.A**<br>**le mardi 22 juin 1993**<br>**Poste Montmorency Comté de Montmorency**<br>**TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**<br>**Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec**<br>**Garantie de soumission: 70 000 $**<br>**Prix du document : 25 $ (taxes incluses)** |

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

**HYDRO-QUÉBEC**
**VICE-PRÉSIDENCE APPROVISONNEMENT ET SERVICES**
**Direction Approvisionnement de l'exploitation**
**Service Achats, Contrats et Surplus d'actif**
**140, boul. Crémazie, ouest, 10e étage**
**Montréal (Québec) H2P 1C3**

**Pour renseignements: (514) 858-2830**

Le montant du document d'appel d'offres est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone de télex et/ou de télécopieur lors de sa demande du document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service,
Achats, Contrats et Surplus d'actif
René Cantin, ing.

Travaux publics Canada / Public Works Canada

## APPEL D'OFFRES

**LES SOUMISSIONS CACHETÉES**, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Agent des finances et de l'administration, Travaux publics Canada, pièce 204, 180, avenue de la Cathédrale, Rimouski (Québec) G5L 5H9 seront reçues jusqu'à 15h, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution à l'adresse précitée sur versement des coûts applicables. Téléphone : (418) 722-3001.

### ENTREPRISES

Appel d'offres: 3933-0021-1 - POUR LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - Restauration du port / Jetée est - Étape 2 - Reconstruction de la Jetée est, RIMOUSKI EST, Comté de Rimouski/Témiscouata (Québec).

On peut aussi consulter les documents à l'Association de la Construction de Rimouski, Québec, Montréal, Anjou & Baie Comeau et à nos bureaux du Ministère de Québec, Montréal, Charlottetown, Halifax et St-John (Nouveau Brunswick).

**Date limite:** le mercredi 14 juillet 1993

**Dépôt pour documents:** aucun

Inf. techniques: (418) 654-9788 Marc Drouin
Inf. générales: (418) 722-3001

**Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement retenue.**

Canada

## APPEL D'OFFRES

**Projet:**
Réaménagement du 3e etage (partie) et du 4e etage
3500, boul. Décarie
MONTRÉAL (Québec)

**Propriétaire:**
CENTRE MACKAY
3500, boul. Décarie
MONTRÉAL (Québec) H4A 3J5
Tél.: (514) 482-0500

**Architectes:**
LAFONTAINE ARCHITECTURE / DESIGN
5176, boul. Pie-IX
MONTRÉAL (Québec) H1X 2B6
Tél.: (514) 728-5777

**Ingénieurs en mécanique et électricité:**
SYNERCO INC.
6, Place du Commerce, suite 200
BROSSARD (Québec) J4W 3J9
Tél.: (514) 465-3131

**Ingénieurs en structure:**
LE GROUPE CONSEIL CLAUDE BELLIER INC.
4755, Montée St-Hubert, suite 204
ST-HUBERT (Québec) J3Y 1V4
Tél.: (514) 443-8080

Le Centre Mackay, propriétaire, demande des soumissions pour le réaménagement du 4e étage au 3500, boul. Décarie, Montréal.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte sur réservation téléphonique, le mardi 1er juin 1993 à partir de 13 h 30, contre un dépôt non remboursable de 50 $.

Un cautionnement de soumission de 10% du coût de la soumission devra être établi au nom du propriétaire, valide pour une période de quarante-cinq (45) jours, à compter de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées adressées et reçues au Centre Mackay, 3500, boul. Décarie, Montréal (Québec) H4A 3J5, à l'attention de Monsieur Marc Lafontaine, architecte, jusqu'à 13 h 30, heure en vigueur localement, le 21e jour du mois de juin 1993, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont également avisés qu'une visite des lieux est prévue le mardi 8 juin 1993, à 14 h au Centre Mackay.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

**Joseph Fahey**
*Directeur des services administratifs*

M1954589

## APPEL D'OFFRES POUR

### VILLE DE SAINTE-JULIE

**CONSTRUCTION DE PAVAGE, DE BORDURE, DE TROTTOIR ET D'ÉCLAIRAGE SUR DIVERSES RUES RÈGLEMENTS 689, 696 ET 708**

| | |
|---|---|
| — Pavage | 17100 m² |
| — Bordure | 3450 m |
| — Trottoir | 250 m² |
| — Lampadaire | 7 unités |

**DOSSIER 10-9366**

La Ville de Sainte-Julie demande des soumissions pour l'exécution des travaux décrits ci-dessus.

Seules les entreprises ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec sont autorisées à soumissionner sur ce projet.

Les documents de soumission peuvent être obtenus au bureau de la firme Le Groupe ICOGEC INC., ingénieurs-conseils, 893 boul. Guimond, Longueuil, à **compter du jeudi 3 juin 1993.** Ces documents seront obtenus moyennant un dépôt de quatre-vingt-cinq (85 $) dollars, incluant la TPS et la TVQ, non remboursable et payable en argent comptant ou par chèque à l'ordre de la firme Le Groupe ICOGEC INC.

Les soumissions scellées devront être adressées à Madame Brigitte Boisvert, avocate-greffier, Ville de Sainte-Julie, 1580, Chemin du fer-à-cheval, Sainte-Julie, J3E 1X5 et devront être déposées jusqu'à onze heures, zéro minute **(11 h) heure au bureau du greffier le 15 juin 1993.** Les soumissions seront ouvertes à compter de onze heures, une minute (11 h 01) à la salle du Conseil de la Ville Sainte-Julie, le 15 juin 1993.

La Ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

**Brigitte Boisvert**
*Avocate-greffier*

M1955858

VILLE DE SAINTE-JULIE

Travaux publics Canada / Public Works Canada

## APPELS D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au gestionnaire, Politique et administration des marchés, Travaux publics Canada, Région de la Capitale nationale, 140, Promenade du Portage, Phase IV, Hull (Québec) – adresse postale: Ottawa (Ontario) K1A 0M3 - seront reçues jusqu'à 15 h à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans à l'adresse ci-dessus, téléphone (819) 775-4024 / 775-4031, télécopieur 775-4902 sur versement des coûts applicables.

### ENTREPRISES

**No. 706442** — Peinture, pont Macdonald-Cartier, Hull (Québec)-Ottawa (Ontario).

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations de la construction d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

**Date limite :** le mardi 22 juin 1993.

**Dépôt :** aucun.

**No. 706000** — Réparations majeures 1993, pont Perley, Hawkesbury (Ontario)-Grenville (Québec).

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations de la construction d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

**Date limite :** le mardi 22 juin 1993.

**Dépôt :** aucun.

**AVIS :** UNE VISITE DE CHANTIER EST PRÉVUE POUR LE JEUDI 10 JUIN 1993, À 10:00 A.M. DU CÔTÉ ONTARIEN DU PONT PERLEY (LES PHOTOGRAPHIES DE L'ACIER DE CHARPENTE PEUVENT ÊTRE VUES).

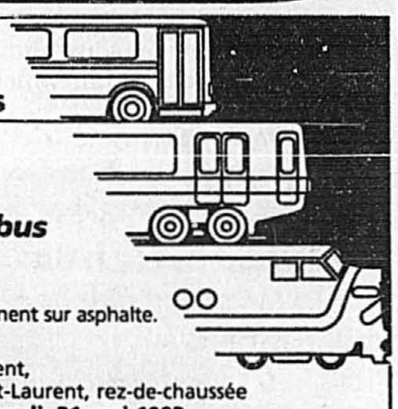
### INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

**Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement retenue.**

Canada

## Demande de soumissions publiques



### STCUM-280516
***Aménagement d'une voie réservée pour autobus axe Crémazie.***

**Disciplines concernées**
Génie civil, électricité, marquage permanent sur asphalte.

**Documents disponibles**
STCUM - Service de l'approvisionnement,
Édifice administratif, 8845, boul. Saint-Laurent, rez-de-chaussée (réception), Montréal, à compter du **lundi, 31 mai 1993** de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
**(Information générale : tél. : (514) 280-5565)**

**Prix**
**25,00 $ (non remboursable)** pour chaque exemplaire, en argent comptant, chèque visé ou mandat à l'ordre de la STCUM.

**Ouverture des soumissions**
Siège social de la STCUM, à l'attention du secrétaire et directeur du Contentieux, 159, rue Saint-Antoine ouest, 9e étage (réception), Montréal, le **lundi 14 juin 1993** à 15h00.

**Garantie de soumission**
**Cautionnement de soumission équivalent à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.**
Les soumissions (l'original et deux (2) copies) doivent être présentées sur les formulaires spécialement préparés à cet effet et contenues dans les enveloppes fournies à cette fin et accompagnées de la garantie de soumission ci-haut mentionnée.

**Note**
Ces documents peuvent être consultés sans frais à l'**Association de la Construction de Montréal.**

**N.B. : L'adjudication du contrat, le cas échéant, est sujette à l'obtention par la Société de la subvention demandée à cette fin au Ministère des Transport du Québec ainsi qu'à l'obtention de tout autre approbation requise.**

La Société ne s'engage à accepter, ni la plus favorable, ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

**Daniel Robert, avocat,**
le secrétaire et directeur du Contentieux.

STCUM

## AVIS DE CORRECTION

Nous voudrions attirer votre attention sur l'erreur suivante parue dans notre cahier publicitaire français de juin. À la page 8, le cahier indique «Pour 1¢ de plus, obtenez une radio AM / FM 12-725 (valeur courante de 24.95) à l'achat de n'importe quel téléphone conventionnel.» Le texte devrait plutôt dire «à l'achat de n'importe quel téléphone conventionnel de 39.95 ou plus».

Nous nous excusons de l'inconvénient que cette erreur peut vous avoir causé.

**Radio Shack**

M1955353

## McGill

Demande de soumissions des Entrepreneurs Généraux pour «Le Réseau du Centre d'Excellence, 8e étage, Phase 2, Edifice D'Ingénierie McConnell» de l'Université McGill. Les documents sont disponibles dans les bureaux de la section Développement des installations, au 840, Dr. Penfield, suite # 420, à partir du 2 juin 1993, à 9 h, contre un chèque visé remboursable de 100 $, à l'ordre de l'Université McGill. Il y aura une visite de chantier le jeudi 10 juin 1993, à 10 h, au 840, Dr. Penfield, chambre 417. Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q- 1) qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec. Les soumissions, dans une enveloppe cachetée identifiant le projet:

**«Le Réseau D'Excellence,**
**8e étage, Phase 2**
**Edifice d'Ingénierie McConnell»**

seront reçues jusqu'à 14 h le mercredi 23 juin 1993, à l'adresse suivante:

**Développement des installations,**
**Université McGill**
**840, avenue Docteur Penfield, Suite 420**
**Montréal (Québec) H3A 1A4**

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé payable à l'Université McGill en fidéicommis, ou d'un cautionnement de soumission pour 70 000 $ valable pour 60 jours. Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables au choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions. Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, C.A-6,r.29) du 21 septembre 1982. Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

M1955631

## APPEL D'OFFRES POUR

### VILLE DE SAINTE-JULIE

**CONSTRUCTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE FONDATION DE RUE SUR LES BOULEVARDS ARMAND-FRAPPIER, N.-P. LAPIERRE ET LA RUE BORDUAS.**

**RÈGLEMENT 741**

| | |
|---|---|
| — Aqueduc 200, 300 et 350 mm Ø | 1460 mètres |
| — Égout sanitaire diamètre variant de 250 à 600 mm Ø | 1325 mètres |
| — Égout pluvial diamètre variant de 300 à 1200 mm Ø | 1465 mètres |
| — Fondation de rue | 18 600 mètres² |
| — Tunnel pour cycliste | 1 unité |

**DOSSIER 10-9263**

La Ville de Sainte-Julie demande des soumissions pour l'exécution des travaux décrits ci-dessus.

Seules les entreprises ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec sont autorisées à soumissionner sur ce projet.

Les documents de soumission peuvent être obtenus au bureau de la firme Le Groupe ICOGEC Inc., experts-conseils, 893, boul. Guimond, Longueuil, à **compter de 14 h le mercredi 2 juin 1993.**

Ces documents seront obtenus moyennant un dépôt de quatre-vingt-cinq dollars (85 $), incluant les taxes, non remboursable et payable en argent comptant ou par chèque à l'ordre de Le Groupe ICOGEC Inc.

Les soumissions scellées devront être adressées à Madame Brigitte Boisvert, avocate-greffier, Ville de Sainte-Julie, 1580, Chemin du fer-à-cheval, Sainte-Julie J3E 1X5 et devront être déposées **jusqu'à onze heures, zéro minute (11 h 00), heure au bureau du greffier le 16 juin 1993.** Les soumissions seront ouvertes à compter de onze heures, une minute (11 h 01) à la salle du Conseil de la Ville de Sainte-Julie, le 16 juin 1993.

La Ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

M1955857

**Brigitte Boisvert**
*Avocate-greffier*

VILLE DE SAINTE-JULIE

## ASSEMBLÉE NATIONALE

**APPEL D'OFFRES**
No. 107077

**TÊTES ROBOTISÉES TÉLÉCOMMANDÉES**

La Direction de l'approvisionnement et des services auxiliaires de l'Assemblée nationale vous fait part, par la présente, du projet de soumission publique pour l'acquisition de six (6) têtes robotisées télécommandées.

Les conditions de cet appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter de la date de publication. La Direction de l'approvisionnement et des services auxiliaires de l'Assemblée nationale ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

**Clôture de la soumission: le 11 juin 1993, à 10 heures.**

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse, à la date et à l'heure indiquées.

Le directeur de l'approvisionnement et des services auxiliaires

Conrad Harvey

Assemblée nationale
Direction de l'approvisionnement et des services auxiliaires
1025, rue Saint-Augustin
Édifice Honoré-Mercier
Rez-de-chaussée
Bureau RC.68
QUÉBEC (Québec)
G1A 1A3
Tél.: (418) 643-2726

AN. 184DAS10

## la Baie

### CORRECTIONS

Veuillez prendre note des corrections suivantes à apporter aux cahiers **Solde de blanc** (roto 5.1) et **La foire aux accessoires** (roto 5.1A), publiés par la Baie, en mai 1993.

**Solde de blanc (roto 5.1)**
**PAGE 18.** Article 3. **Délai.**
**PAGE 19.** Article 3. **Délai.**

**La foire aux accessoires (roto 5.1A)**
**PAGE 2.** Article 5. On aurait dû lire: **Exceptions: bagues serties d'une pierre de naissance.**
**PAGE 7.** Article 15. **Délai.**

***NOTRE CLIENTÈLE VOUDRA BIEN EXCUSER CES ERREURS ET CONTRETEMPS.***

M1955856

## COMMISSION SCOLAIRE DES CANTONS

### APPEL D'OFFRES PUBLIC

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉCOLE AVÉ-MARIA**
**475, RUE SAINT-VINCENT**
**GRANBY (QUÉBEC)**
**DOSSIER NO 92-752**

**Propriétaire:**
**Commission scolaire des Cantons**
55, rue Court, C.P. 9000
Granby (Québec) J2G 9H7
Tél.: (514) 372-0221

**Architecte:**
**Chantal Brodeur, architecte**
275, rue Simonds Sud, bureau 304
Granby (Québec) J2J 2C1
Tél.: (514) 372-6776
Téléc.: (514) 372-6776

**Ingénieur en structure:**
**André Lavallée, ingénieur**
300, rue Denison Ouest
Granby (Québec) J2G 4E4
Tél.: (514) 372-6886
Téléc.: (514) 777-4267

**Ingénieur en mécanique et électricité:**
**Le Groupe Teknika inc.**
160, rue Cowie, C.P. 96
Granby (Québec) J2G 8E2
Tél.: (514) 378-3322
Téléc.: (514) 378-6281

La Commission scolaire des Cantons, propriétaire, demande des soumissions pour **les travaux de réfection de l'école Avé-Maria située au 475, rue Saint-Vincent, Granby (Québec).**

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements peuvent être consultés ou obtenus au bureau de Chantal Brodeur, architecte, à compter du 1er juin 1993, 14 h, contre un **dépôt de 100 $,** argent ou chèque, à l'ordre de la Commission scolaire des Cantons, qui est remboursé au soumissionnaire s'il remet tels documents en bon état, dans les 30 jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, sont reçues au siège social de la Commission scolaire des Cantons, 55, rue Court, à Granby (Québec), **jusqu'à 14 h, le lundi 14 juin 1993,** pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé au montant de **18 000 $,** à l'ordre du propriétaire, la Commission scolaire des Cantons, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de **45 jours** de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission doit être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50 % du prix du contrat; lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10 % du prix du contrat.

Ne sont considérées aux fins d'octroi du contrat que les soumissions des entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec et détiennent la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c.Q-1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, de leur solvabilité et du contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions doivent être faites conformément aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires, en vigueur depuis le 16 août 1990.

Pendant la demande de soumissions, l'architecte organise une **visite d'information** sur le site **le vendredi 4 juin 1993 à 16 h.**

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

**Jacques Dubois**
*Directeur général*

M1954718

**Suite des Avis légaux, Appels d'offres, Soumissions et Encans en pages C 15**

Le Monde

# Le présidium du parlement envisage de «démettre» Rouslan Khasboulatov

*d'après AFP*

*MOSCOU*

■ Le présidium du parlement russe envisage de «démettre» son président, Rouslan Khasboulatov, dont il critique de plus en plus ouvertement le style de direction et les initiatives politiques.

Hier, Alexandre Potchinok, chef de la commission parlementaire du budget et du plan, avait déclaré à des journalistes que la question de la démission de M. Khasboulatov allait être posée, dans l'après-midi, lors d'une réunion à huis clos du présidium.

Finalement, le débat sur «les question de cadres concernant la direction suprême du parlement» a été reporté à une réunion ultérieure, au courant de la semaine, afin de permettre à tous les membres du présidium d'y participer, a ensuite indiqué l'agence ITAR-TASS citant des «sources informées».

Selon M. Potchinok, les membres du présidium reprochent notamment à M. Khasboulatov d'avoir convoqué sans même les prévenir une conférence sur la Constitution qui doit réunir aujourd'hui quelque 2000 représentants des soviets (assemblées) de tous niveaux (fédéral et régional).

Par ailleurs, le président du parlement russe Rouslan Khasboulatov a été déchu de sa citoyenneté tchétchène par décret du président Djokhar Doudaïev samedi dernier, a déclaré le chef du service de presse de la présidence tchétchène Movladi Oudougov.

Ce décret concerne tous les députés du parlement russe élus comme représentants de l'ancienne république autonome soviétique de Tchétchéno-Ingouchie, a précisé M. Oudougov. Cette république, située dans le nord du Caucase russe, a été scindée depuis l'année dernière en deux républiques, la Tchétchénie et l'Ingouchie, après la proclamation unilatérale d'indépendance par Grozny — capitale de la Tchétchénie — à l'automne 1991.

Sept députés tchétchènes sont touchés par cette mesure.

Rouslan Imranovitch Khasboulatov, né en Tchéthéno-Ingouchie en novembre 1942, avait été déporté à l'âge de deux ans avec sa famille à l'époque des expulsions massives de Tchétchènes accusés par Staline de collaboration avec les nazis. Il a passé son enfance dans le nord du Kazakhstan avant d'arriver à Moscou où il a fait des études d'économie.

La déchéance de la citoyenneté tchétchène ne devrait pas gêner considérablement M. Khasboulatov, qui a de toutes façons droit à un passeport russe en tant que citoyen de l'ex-URSS résident permanent en Russie.

# Lech Walesa appelle la majorité silencieuse à élire des réformateurs

*d'après Reuter et AFP*

*VARSOVIE*

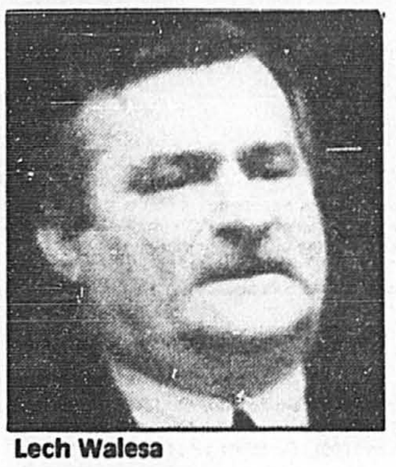
■ Le président Lech Walesa a déclaré hier qu'il avait provoqué des élections législatives anticipées pour sauver les réformes en Pologne et a appelé ses compatriotes à porter au pouvoir des réformateurs résolus.

«Un camp de la réforme émerge sur la scène polonaise. Il aura en moi un allié (...), et si besoin est, un leader», a-t-il dit dans une allocution télévisée.

Il a expliqué qu'il avait décidé samedi de dissoudre le Parlement après que celui-ci eut renversé la veille le premier ministre réformateur, Hanna Suchocka, pour sauver les réformes vers une économie de marché.

Il a reproché au parlement dissous d'avoir «mis en péril les réformes» et «paralysé la démocratie» en Pologne. Le parlement, élu en automne 1991 pour un mandant de quatre ans, «a épuisé ses possibilités, alors que les réformes polonaises ont besoin d'une nouvelle impulsion», a affirmé M. Walesa.

Le chef de l'État a invité la «majorité silencieuse des Polonais à prendre la parole» lors des élections anticipées prévues en automne prochain. Il a assuré «les amis» de la Pologne qu'il se portait «personnellement garant» de la poursuite



Lech Walesa

des réformes dans son pays qui, a-t-il dit, «est et restera un lieu de stabilité en Europe».

Depuis la fin régime communiste en 1989, la Pologne a connu quatre gouvernements aux majorités fragiles.

Après avoir longtemps hésité, Lech Walesa a finalement promulgué hier une nouvelle loi électorale qui permettra de limiter le nombre des partis représentés à la chambre basse, actuellement au nombre de 29. Seuls les partis ayant recueilli au moins cinq p. cent des suffrages, et huit p. cent pour les coalitions, pourront désormais siéger au Parlement.

«Le président doit être un arbitre et être au-dessus des divisions partisanes (...) Le président doit être le gardien de la démocratie», a-t-il souligné. «Dans un parlement politiquement fragmenté, c'est la politique à courte vue qui domine», a dit Lech Walesa.

«C'est pourquoi, j'ai décidé de provoquer de nouvelles élections législatives. Que la nation s'exprime. Le pays a besoin d'un programme de développement stratégique, de réformes plus décisives», a-t-il ajouté.

Le Parlement a été officiellement dissous hier après publication du décret présidentiel au journal officiel à la demande de Lech Walesa.

Hannah Suchocka, qui, à la demande du président, restera en fonction jusqu'aux élections, ne pourra pas donc obtenir des pouvoirs pour légiférer par décret, a-t-on déclaré de source gouvernementale.

Plusieurs lois importantes subiront un retard considérable: il s'agit d'abord du Pacte sur l'entreprise publique, un ensemble de lois conçu comme un contrat social et déjà approuvé par les syndicats. Le Pacte associe les travailleurs au processus de privatisation et permet aux entreprises publiques d'échapper à certaines taxes qui gênent leur expansion.

Par ailleurs, bien que la loi sur la privatisation générale ait été votée, elle n'entrera dans les faits que si le gouvernement peut se substituer à la Diète pour nommer certains membres d'une commission chargée d'en conduire l'application.

## DÉPÊCHES

### SOMALIE
*Présence canadienne*

■ Quelque 550 casques bleus nigerians de l'opération ONUSOM II ont pris la relève hier des soldats canadiens dans la ville de Belet Huen, située au nord de Mogadiscio, près de la frontière éthiopienne, a annoncé un porte-parole militaire d'ONUSOM II, le commandant Leann Swieczkowski. Les militaires canadiens, qui sont encore 700 sur un effectif qui a compté jusqu'à 1 200 hommes doivent quitter progressivement la Somalie à partir du 10 juin. Les premiers d'entre eux étaient arrivés le 12 décembre 1992, dans le cadre de l'opération Rendre l'Espoir (Restore Hope).

### SRI LANKA
*Attaque rebelle*

■ Les Tigres du Tamoul ont utilisé des civils comme bouclier humain lors d'une attaque que les rebelles ont menée hier au Sri Lanka. Selon un responsable de l'Organisation de libération du peuple de l'Eelam tamoul (OLPET), les Tigres de l'Eelam tamoul (LTTE) se sont protégés derrière les civils qui franchissent tous les jours la «frontière» séparant les zones qu'ils contrôlent au nord du Sri Lanka et la ville de Vavuniya. Les Tigres, qui luttent pour la création d'un État indépendant dans le nord du Sri Lanka, ont alors bombardé un camp du OLPET, provoquant la mort d'au moins 31 personnes, dont 13 civils.

### CHINE
*Li*

■ La télévision chinoise a montré hier une lettre signée de la main du premier ministre Li Peng, tendant à prouver qu'en dépit de cinq semaines d'absence il était toujours capable de travailler. La chaîne d'État CCTV a ouvert son journal du matin en diffusant l'intégralité de la lettre datée du 30 mai, adressée par Li Peng à un groupe d'intervention anti-inondations. Elle a consacré de longs plans à la date et la signature, tracées d'une écriture tremblante censée être celle du premier ministre. Depuis la dernière apparition publique du dirigeant chinois, qui remonte à plus d'un mois, les rumeurs se sont multipliées sur son état de santé. On a fait état de crise cardiaque. Les autorités n'ont parlé que d'un «mauvais rhume».

### CORÉE DU SUD
*Raids de police*

■ Des policiers anti-émeutes sud-coréens ont effectué hier des descentes dans deux campus de Séoul et ont arrêté une quarantaine d'étudiants tenus responsables de violentes manifestations dans les rues de la capitale au cours du week-end. Ces manifestations ont été les plus importantes et les plus sanglantes depuis que le président Kim Young-sam a accédé au pouvoir en février dernier, puisque l'on a dénombré une trentaine de blessés dans les échauffourées entre étudiants et policiers. D'autre part, le porte-parole a précisé qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre Kim Jae-yong, dirigeant de la nouvelle organisation étudiante Hanchongryon, pour contacts illégaux avec des étudiants nord-coréens, a ajouté le porte-parole.

### ARMÉNIE
*Opposition*

■ Le président du parti républicain d'Arménie Simon Chakhazizyan a annoncé hier le lancement par l'opposition arménienne d'une campagne de signatures pour l'organisation d'un référendum sur la destitution du président Levon Ter Petrossian, la dissolution du parlement et l'élection d'un conseil d'État intérimaire, selon l'agence Interfax. L'objectif du groupe d'initiative, comprenant le Parti républicain, le Parti démocratique, l'Union pour les droits constitutionnels et l'Alliance pour «l'autodétermination nationale» est d'obtenir d'ici le 6 août les 200 000 signatures nécessaires à la tenue d'un référendum. Le président Ter Petrossian est vivement contesté par l'opposition nationaliste qui lui reproche notamment sa «mollesse» dans le conflit du Nagorny-Karabakh.

### RWANDA
*Attentat mortel*

■ Seize personnes ont été tués et 120 autres blessées lors d'un attentat perpétré dimanche à Kirambo, dans la préfecture de Cyangugu, située au sud-ouest du Rwanda, a-t-on appris hier de source officielle à Kigali. Deux mines déposées par des inconnus ont explosé dans le marché de Kirambo. Aucune revendication de l'attentat n'avait été faite hier et les autorités se sont refusées à avancer toute hypothèse. Par ailleurs, plusieurs milliers de militants du Mouvement démocratique républicain (MDR, principal parti d'opposition au président Juvénal Habyarimana) ont manifesté pacifiquement à Kigali en mémoire d'Emmanuel Gapyisi, président de la commission politique du MDR, assassiné le 18 mai devant son domicile.


J'appelle chez-nous pour rien. Trente fois par mois.

Abonnez-vous à Bell Mobilité Cellulaire pour une période de 36 mois avant le 30 juin 1993 et obtenez 3 mois gratuits de l'option Chez-soi: faites des appels d'une durée illimitée vers votre résidence jusqu'à 30 fois par mois.

LA NOUVELLE OPTION CHEZ-SOI

En plus de l'option Chez-soi, obtenez gratuitement: 3 mois d'accès au Centre de messages • 3 mois de Facturation détaillée • 3 mois de Week-end illimité.

Frais d'activation et frais annuels d'accès au réseau en sus. Frais d'interurbain et d'abonnés itinérants non-inclus. Taxes en sus. Milles AIR MILES offerts aux abonnés des Services Or et Platine de Bell Mobilité Cellulaire seulement. AIR MILES International Holdings N.V. Bell Mobilité Cellulaire inc., usager inscrit.

Bell Mobilité
Enfin libre

CENTRES CELLULAIRE PLUS:
Dollard-des-Ormeaux
La Boutique Électronique
Tél. : (514) 684-6846

Drummondville
Rochefort Radio T.V. inc.
Tél. : (819) 478-5178

Granby
Audiotec
Tél. : (514) 378-3618

Laval
Cellcom Laval
Tél. : (514) 629-7777

Montréal
Cellcom Montréal
Tél. : (514) 739-7777

Cellular One
Tél. : (514) 385-0770

Centre du Téléphone Mobile
Tél. : (514) 274-9366

Locatel ltée
Tél. : (514) 735-3000

Repentigny
Communication Idéale
Tél. : (514) 585-2847

St-Hubert
Centre du Téléphone Mobile Rive-Sud
Tél. : (514) 926-2020

Radio Communication Cellulaire
Tél. : (514) 676-9919

Victoriaville
Communication Victoriaville
Tél. : (819) 758-5757

Ville Lemoyne
Slimtel
Tél. : (514) 923-0227

AGENTS AUTORISÉS:
Boucherville
National-Expert ltée
Tél. : (514) 949-1000

Chomedey
Boutique Cellulaire inc.
Tél. : (514) 686-6959

Métro Com Canada inc.
Tél. : (514) 687-4000

Joliette
Boutique du Téléphone enr.
Tél. : (514) 752-5030

Lafontaine
Le Centre St-Jérôme inc.
Tél. : (514) 431-5122

Laval
Audiocom Laval inc.
Tél. : (514) 681-8340

Laval
Centre du Téléphone Mobile
Tél. : (514) 628-9366

Locatel Laval
Tél. : (514) 682-1400

Longueuil
Cellcom Rive-Sud
Tél. : (514) 463-7777

Triacomm
Tél. : (514) 928-2244

Louiseville
Cellulaire Communication enr.
Tél. : (819) 228-9696

Montréal
ABCO Télécom
Tél. : (514) 389-8900

Autocell inc.
Tél. : (514) 257-9292

Boutique Communication
Tél. : (514) 335-2355

C.B.C.I. Télécom
Tél. : (514) 738-4995

Choueiri inc.
Tél. : (514) 949-1826

Locatel ltée
Tél. : (514) 593-5555

Peel Cellulaire inc.
Tél. : (514) 879-1450

Télécentre Québec
Tél. : (514) 485-5222

Wescom
Tél. : (514) 933-4249

Rosemère
Centre du Téléphone Mobile
Tél. : (514) 979-3838

Ste-Agathe-des-Monts
Autoradios C.V.L. inc.
Tél. : (819) 326-2006

St-Eustache
Centre de communication St-Eustache
Tél. : (514) 473-2982

St-Hyacinthe
Auto-Phone enr.
Tél. : (514) 778-1911

St-Jean
Télévision Hébert et Gouin
Tél. : (514) 348-5210

St-Sauveur-des-Monts
Telcomm Cellulaire inc.
Tél. : (514) 227-2346

Terrebonne
Cellulaire Terrebonne enr.
Tél. : (514) 964-0072

Tracy
Radio Michel inc.
Tél. : (514) 746-7777

Ville Mercier
Distribution Réjean Mailloux inc.
Tél. : (514) 951-0446

Publicité

# POUR CEUX QUI CONNAISSENT LA VRAIE VALEUR DU TEMPS.

Avant d'opter pour une Patek Philippe *ill. 1*, il est certaines choses que vous devriez savoir. Précision, valeur ou fiabilité sont les mots-clés qui vont nous permettre de vous expliquer pourquoi la montre que nous fabriquerons à votre intention sera différente de toutes les autres.

**«L'exactitude est la politesse des rois», aimait à dire Louis XVIII.**

En matière d'exactitude, mentionnons simplement que nous sommes en mesure de réaliser, pour vous, une montre mécanique en accord parfait avec le calendrier grégorien pour chaque fin de siècle, omettant les années bissextiles en 2100, 2200 et 2300, et les indiquant pour les années 2000 et 2400 *ill. 2*. Toutefois, même une montre comme celle-ci a besoin d'un petit réglage de temps à autre. Tous les 3333 ans et 122 jours, n'oubliez pas de l'avancer d'un jour, pour qu'elle soit de nouveau à l'heure céleste. Il va sans dire que pour atteindre de telles dimensions, nous devons, lors de la fabrication de chaque montre, aller jusqu'aux limites physiques — pour ne pas dire métaphysiques — de la précision. Jusqu'aux limites du possible.

**La précision n'a pas de prix.**

Considérons, si vous le souhaitez, les motivations qui poussent les collectionneurs à faire monter les enchères jusqu'à des prix record pour acquérir une Patek Philippe. Peut-être sont-ils prêts à dépenser de telles sommes en raison de la rareté de la pièce, de sa beauté ou de l'ingéniosité de son mouvement.

Nous pensons plutôt que derrière chaque offre supérieure à 500 000 $US se cache la certitude qu'une Patek Philippe, même de plus de 50 ans, continuera de fonctionner à la perfection pendant des générations encore. Certes, l'achat d'une Patek Philippe peut vous paraître un investissement important. Cependant, nous pouvons vous assurer que la montre que nous fabriquerons pour vous bénéficiera des dernières améliorations techniques — ce qui ne peut pas toujours être le cas pour les montres acquises lors des ventes aux enchères. En effet, chez nous, la tradition veut que nous cherchions sans cesse des solutions mécaniques toujours plus sophistiquées pour augmenter encore la fiabilité et la précision. Et c'est ainsi que votre Patek Philippe bénéficiera d'innovations *ill. 3* dont les maîtres-horlogers qui ont créé ces merveilleuses montres-bracelets *ill. 4* n'osaient même pas rêver. Dans un même temps, nous nous efforçons bien sûr de ne pas outrepasser certaines limites en matière de prix.

**Est-elle vraiment mienne?**

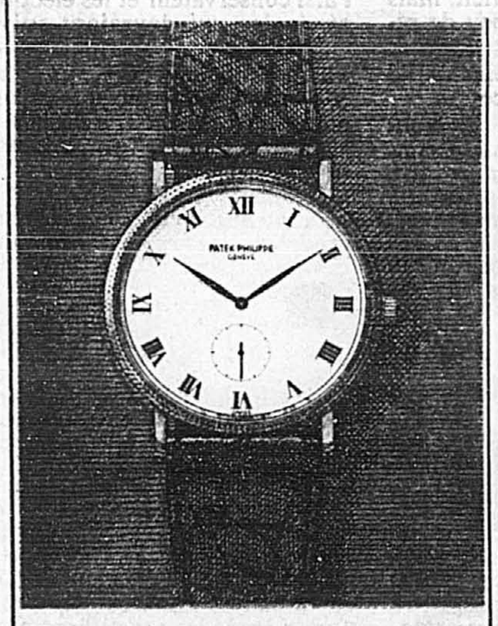
Imaginez qu'aujourd'hui soit le jour de l'arrivée de votre Patek Philippe. Le mouvement qui se dissimule à l'intérieur du boîtier est un chef-d'œuvre, la contribution de l'horloger au mystère du temps. Il a décoré chacune des roues d'un chanfrein à la surface satinée. Les ponts sont délicatement nervurés. Tout est précision. Les rubis sont autant de joyaux qui résistent à la friction. Et le petit signe qui orne le pont principal constitue le point d'orgue de mois — voire d'années — de dur labeur. C'est le sceau de Genève, la plus haute distinction en matière d'horlogerie *ill. 5*.

**L'élégance extérieure constitue la plus belle expression de sa beauté intérieure** *ill. 6*.

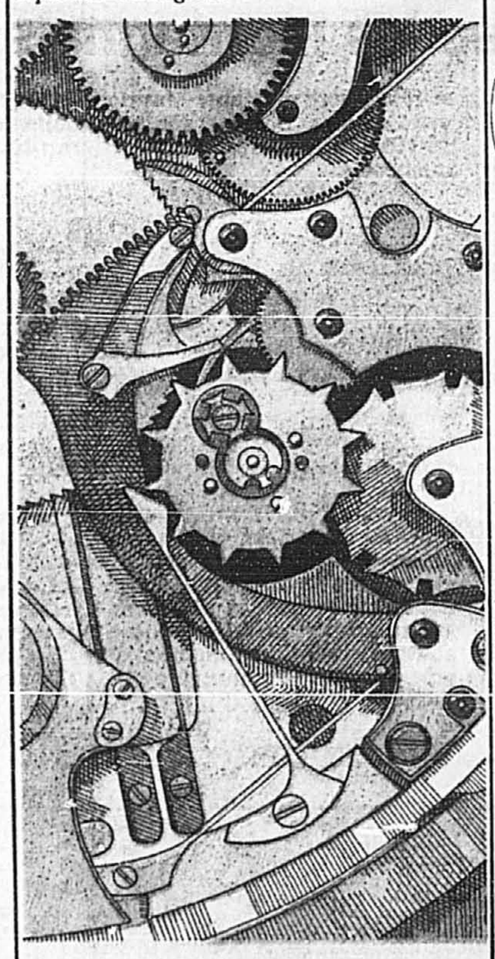
Au moment de commander votre montre, vous attachez certainement une importance toute particulière à ce que son aspect extérieur reflète l'harmonie et l'élégance du mouvement qui s'y dissimule. Il vous sera donc utile de savoir que, pour votre Patek Philippe, nous pouvons tenir compte de vos désirs personnels. Nos graveurs, par exemple, aiment à créer des jeux d'ombre et de lumière sur le dos en or de nos incomparables montres de poche *ill. 7*. Si vous nous apportez votre image préférée, nos émailleurs la reproduiront en une très belle miniature d'une finesse exceptionnelle *ill. 8*. Quant au guillochage parfait de la lunette de nos montres-bracelets, il fait la fierté de nos spécialistes en boîtiers, tandis que nos chaînistes mettent tout leur savoir-faire au service de ces inestimables brocarts d'or qu'ils réalisent pour vous *ill. 9 & 10*. Enfin, nous aimerions attirer votre attention sur l'incroyable habileté de nos orfèvres et la longue expérience de nos joailliers qui vous aident à choisir les plus belles pierres avant de les enchâsser dans toutes les règles de l'art *ill. 11 & 12*.

**«Tout vient à point à qui sait attendre».**

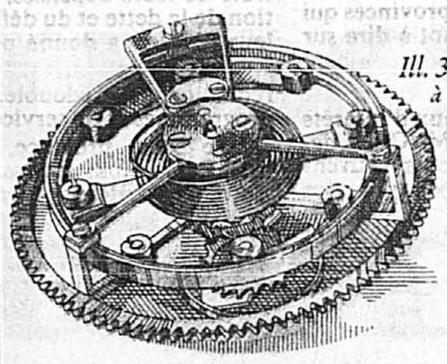
Vous comprendrez certainement que des montres comme les nôtres ne peuvent être fabriquées qu'en petit nombre. (Les quatre Calibre 89 sur lesquelles nous travaillons actuellement ne seront prêtes qu'après neuf ans de dur labeur). C'est pourquoi nous ne pouvons vous promettre d'honorer immédiatement votre commande. Mais pendant que vous attendrez votre Patek Philippe *ill. 13*, vous aurez l'occasion de réfléchir sur les dimensions philosophiques du temps.



*Ill. 1: Une Patek Philippe classique, la plus belle expression de l'élégance.*



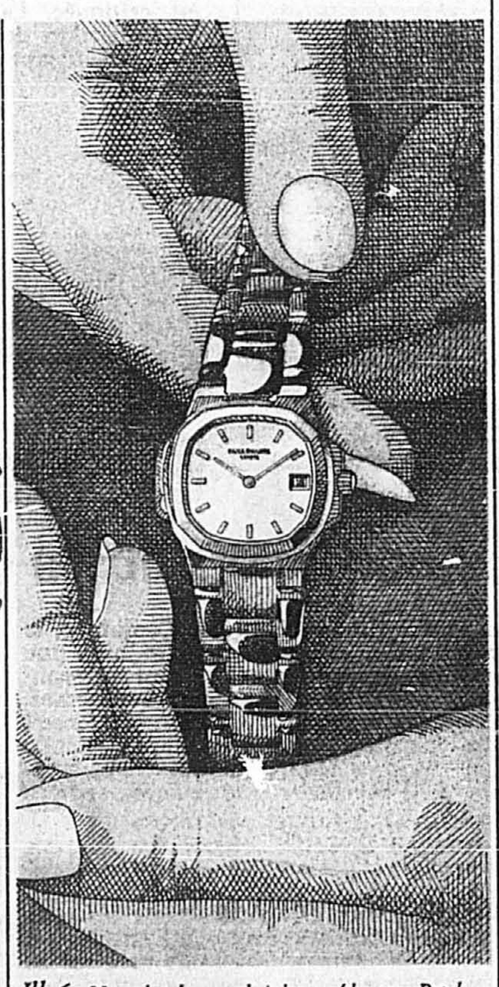
*Ill. 2: L'une des 33 complications du Calibre 89: une roue satellite qui pivote tous les 400 ans.*



*Ill. 3: Le dispositif à réglage mécanique le plus moderne à ce jour: Gyromax de Patek Philippe démontre l'équivalence de la simplicité et de la précision.*



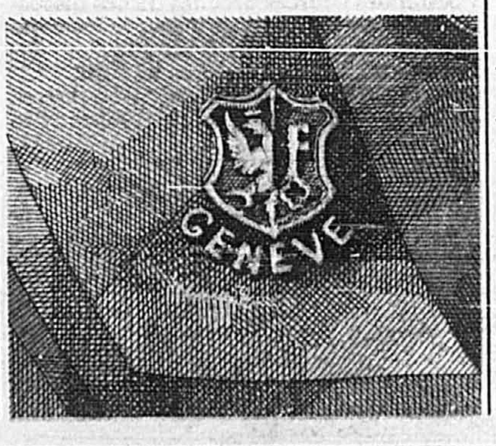
*Ill. 4: Des montres-bracelets Patek Philippe: le modèle de gauche a été créé vers 1930, celui de droite date de 1990. En matière d'horlogerie, la tradition engendre l'avenir.*

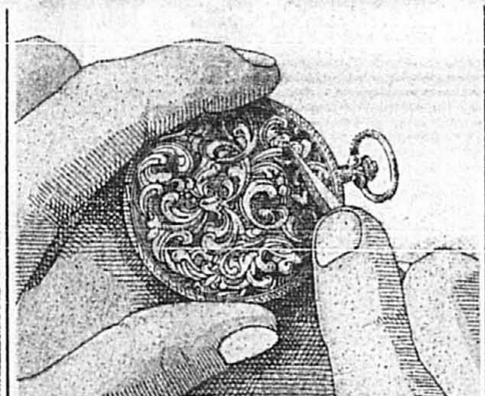


*Ill. 6: Votre bonheur, celui de posséder une Patek Philippe d'une inestimable valeur, tel est l'objectif prioritaire de tous ceux qui travaillent à sa réalisation.*

*Ill. 5: Le sceau de Genève n'est accordé qu'aux montres qui satisfont aux exigences très élevées de l'horlogerie telle qu'elle est définie par la législation genevoise.*



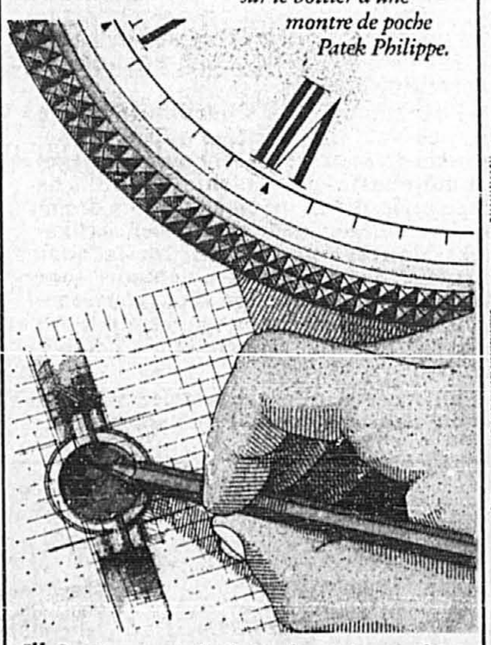



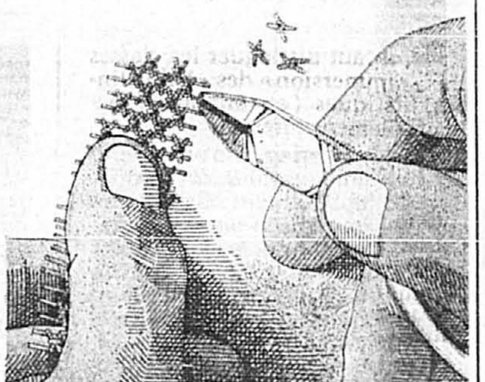
*Ill. 7: Une arabesque intemporelle orne une montre intemporelle signée Patek Philippe.*



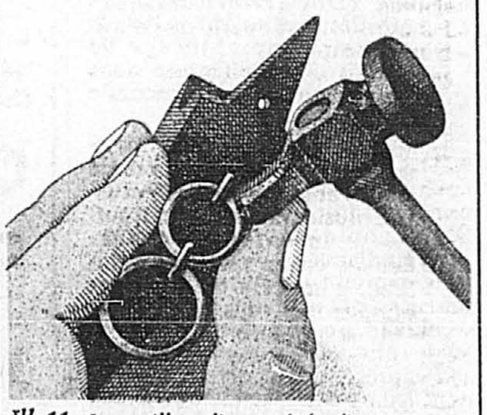
*Ill. 8: L'émailleur travaille quatre mois à raison de six heures par jour pour achever une miniature sur le boîtier d'une montre de poche Patek Philippe.*



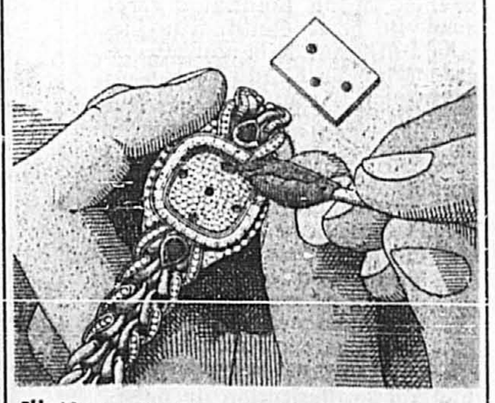
*Ill. 9: L'harmonie du design, le mariage parfait de la simplicité et de la perfection: une Calatrava, montre-bracelet pour dames.*



*Ill. 10: Avec force et doigté, le chaîniste réalise le bracelet d'une Patek Philippe.*



*Ill. 11: Les maillons d'or, symboles d'une perfection inégalée.*



*Ill. 12: Le véritable maître de la joaillerie parvient à souligner la beauté de ses pierres.*

PATEK PHILIPPE
GENEVE

*Ill. 13: Ce signe discret distingue ceux qui connaissent la vraie valeur du temps.*

*Si vous désirez en savoir plus sur les montres Patek Philippe, vous trouverez une foule de détails passionnants dans les trois livres de Patek Philippe. Pour recevoir le catalogue et un formulaire de commande, il vous suffit d'écrire «catalogue» sur votre carte de visite et de l'envoyer à Patek Philippe, 41, rue du Rhône, Genève, Suisse.*

KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES
2195 Crescent, Montréal, H3G 2C1, Tél.: (514) 848-0595